



HAL
open science

**Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha – MarHa
A3T2 Rapport final - Approfondissement de la
connaissance des événements sportifs sur le Domaine
Public Maritime du Parc Naturel Marin des Estuaires
Picards et de la Mer d’Opale**

Christelle Audouit, Vincent Herbert, Mariantonia Lo Prete, Pauline
Haultcoeur

► **To cite this version:**

Christelle Audouit, Vincent Herbert, Mariantonia Lo Prete, Pauline Haultcoeur. Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha – MarHa A3T2 Rapport final - Approfondissement de la connaissance des événements sportifs sur le Domaine Public Maritime du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d’Opale. TVES ULR 4477. 2022. hal-04082451

HAL Id: hal-04082451

<https://hal.science/hal-04082451v1>

Submitted on 26 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License



Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha – MarHa A3T2

Rapport final - Approfondissement de la connaissance des événements sportifs sur le Domaine Public Maritime du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale

Auteurs : C. Audouit, P. Haultcoeur, M. Lo Prete, V. Herbert,

ULille et ULCO

Juillet 2022

Avant- propos

Dans le cadre du projet Life intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha, « Marine Habitats », le laboratoire Territoires, Villes, Environnement et Société (TVES UR 4477) de l'Université de Lille et l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) ont réalisé une étude de perception des organisateurs d'évènements sportifs sur le domaine public maritime (DPM), afin de répondre à la demande de Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNM EPMO). Cette étude a été co-financée par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et l'Université de Lille. Le travail de réflexion méthodologique a été co-construit avec les quatre organismes et a donné lieu à un guide méthodologique¹ rédigé en juillet 2021.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de répondre au questionnaire et d'être interviewées au cours de ce travail d'enquêtes de juillet 2021 à février 2022.

Nous remercions les agents du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNM EPMO) pour leurs échanges et leurs disponibilités.

¹ P. Haultcoeur et al., 2021, Guide méthodologique – A3 Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 MarHa

Sommaire

Du Projet intégré LIFE 16 IPE/FR001 Marha – MarHa A3T2 Rapport final - Approfondissement de la connaissance des évènements sportifs sur le Domaine Public Maritime du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale	1
Avant- propos.....	2
Sommaire	3
Contexte	5
I. Méthodologie	9
1. Le questionnaire en ligne	9
a) Objectifs.....	9
b) L'échantillon	9
2. Entretien semi-directif	13
a) Objectifs.....	13
b) L'échantillon	15
3. L'observation <i>in situ</i>	18
4. L'analyse de la communication	19
SYNTHESE – Outils et méthodes appliqués	21
II. Les facteurs de réussites des structures organisatrices interviewées	22
1. Une organisation « bien rodée » des événements	22
a) De l'accompagnement au partenariat.....	22
b) Accessibilité pour les participants et les spectateurs.....	23
2. Un fort ancrage territorial des événements.....	26
3. Une passion intacte du sport, du partage et de la nature	28
SYNTHESE – Facteurs de réussite	30
III. Procédure d'AOT : étapes, outils et postures.....	31
1. Processus de l'AOT : démarche et réseaux d'acteurs.....	31
a) Procédure d'AOT : les étapes	31
b) Les rôles et les attendus des services de l'Etat	34
c) Outils d'aide à la démarche AOT et évaluation d'incidence.....	38
2. Opinions et besoins par rapport à la procédure AOT et évaluation d'incidence	45
SYNTHESE – Besoins des organisateurs	48
IV. Mesures de protection de l'environnement et pistes d'amélioration	49
1. Quelles acceptabilités aux changements ?	49
2. Connaissance de la nature et moyens utilisés pour la protection de l'environnement	50
a) Connaissance de la nature et perception des impacts.....	50
b) Précautions et initiatives en faveur de la protection de l'environnement	55

c) Réglementation : entre nécessité et contraintes selon les organisateurs	61
3. Difficultés de communication et sentiment d'injustice : quelles pistes d'amélioration ?	62
a) Un besoin de communication	62
b) Sentiment d'injustice des organisateurs	63
c) Propositions d'amélioration de la part des organisateurs	64
SYNTHESE – Mesures de protections de l'environnement et pistes d'amélioration	66
Conclusion	67
Bibliographie.....	69
Table des Tableaux	70
Table des Figures.....	71
ANNEXES.....	73
Questionnaire.....	74
Grille d'entretien	80
Grille d'observation	83
Sites internet et réseaux sociaux des évènements sportifs sur le DPM à l'échelle du PNM EPMO .	84
Demande d'AOT	86
Evaluation d'incidence.....	89
Guide d'accompagnement –extrait Fiche1	94

Contexte

Le littoral du PNM EPMO est caractérisé par 118 km de linéaire côtier, trois estuaires (Somme, Authie et Canche) qui représentent une superficie de 120 km². De grandes plages au large estran lors des marées basses participent à la réputation de ces espaces pour la pratique de certaines activités telles que la randonnée équestre, le char à voile, le vélo... Sur les 34 communes situées entre la Seine-Maritime et le Pas-de-Calais, alternent falaises calcaires et milieux dunaires où des petites stations balnéaires ont été attractives au XIX^e siècle. Riches de ces milieux naturels variés, ce littoral est le support de pratiques et de manifestations sportives organisées tout au long de l'année sur le Domaine Maritime Public (DPM) (Fig. 1).

Un grand nombre de courses et raids se diversifient par leur forme (ex : la Viking day dans laquelle des épreuves sportives nécessitent de se surpasser), d'autres se caractérisent par leur éthique sociétale (ex : Touquet Raid Amazon). Ces événements ne se cantonnent pas seulement aux grands sportifs, certaines manifestations sont plus accessibles grâce aux activités proposées moins contraignantes physiquement (ex : randonnée Eco-aventure, course pédestre la Matelote).

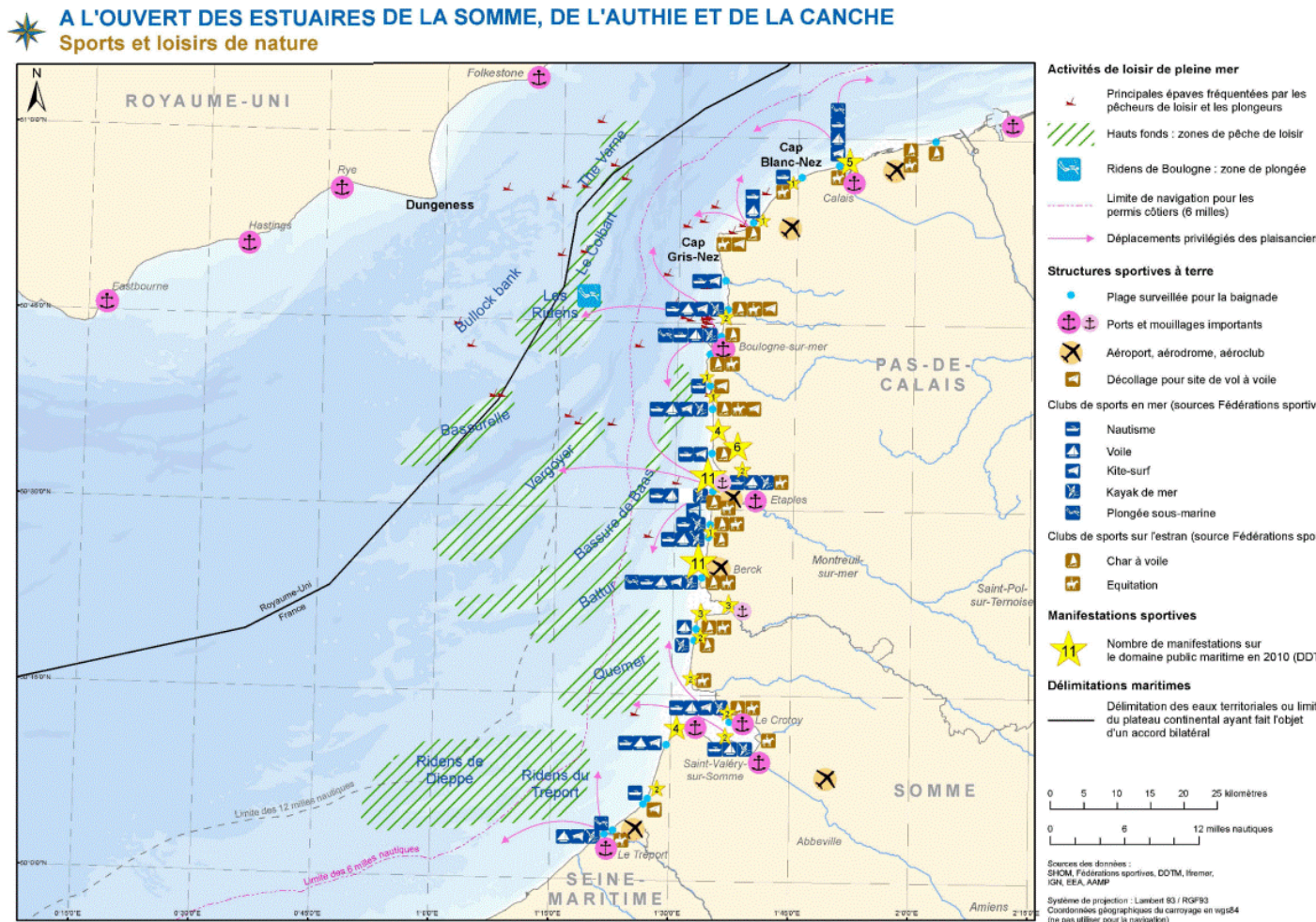


Figure 1 : Activité de loisir et manifestations sportives en 2010 au sein du PNM EPMO

Leurs organisations impliquent un dépôt de dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du DPM auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et ce, deux mois minimum avant la manifestation. Cette demande d'AOT doit être accompagnée d'une évaluation d'incidence si la manifestation se déroule sur un site Natura 2000 sur laquelle le PNM donne un avis simple ou bien un avis conforme pour les impacts environnementaux. Le linéaire côtier du PNM comprend de nombreux sites Natura 2000 (Fig. 2). Le procédé entre la DDTM et le PNM varie selon le département : dans le département du Pas-de-Calais, les services de l'Etat demande au PNM de se prononcer sur la globalité du dossier (le PNM reçoit le projet d'AOT puis l'AOT signée), alors que dans le département de la Somme, la DDTM synthétise la demande via un mail au PNM sans que des précisions soient fournies. Quelques soient les départements, la DDTM avait l'habitude de donner les réponses du PNM à l'organisateur sans que le PNM soit dans les échanges. Néanmoins, le processus d'échanges des informations tend à se modifier ; le PNM est de plus en plus intégré dans les échanges entre la DDTM et l'organisateur.

Les organisateurs de petites manifestations ou d'associations peu habituées à ces documents administratifs s'adressent directement au PNM pour demander de l'aide : leur difficulté étant notamment de remplir l'évaluation d'incidence. Actuellement, les agents du PNM répondent à ces besoins au cas par cas.

L'avis donné par le PNM sur les AOT impose que l'itinéraire et la date choisis n'engendrent pas de perturbation de la faune et de la flore, sinon l'un ou l'autre, ou les deux doivent être modifiés. Une meilleure sensibilisation ou information des normes de protection environnementale de ces milieux auprès des organisateurs réduirait le temps de travail aussi bien aux agents du PNM qu'aux organisateurs. En effet, les échanges itératifs entre les deux parties peuvent être chronophages pour éviter les avis "défavorables". Ainsi, au sein du PNM, un questionnement s'amorce sur les méthodes ou moyens à développer pour réduire le temps consacré actuellement à donner au cas par cas des informations sur les normes environnementales. Il s'interroge sur la nécessité de mettre en place des formations, soit pour remplir ce type de document administratif, soit sur la sécurité et l'environnement comme l'a déjà fait le Conseil Départemental du Pas-de-Calais avec la formation "être organisateur de manifestation sportive de pleine nature" ou celle d'EDUCMER organisée par le PNM. Ces formations pourraient être reproduites ou adaptées à la marge sur les deux autres départements.

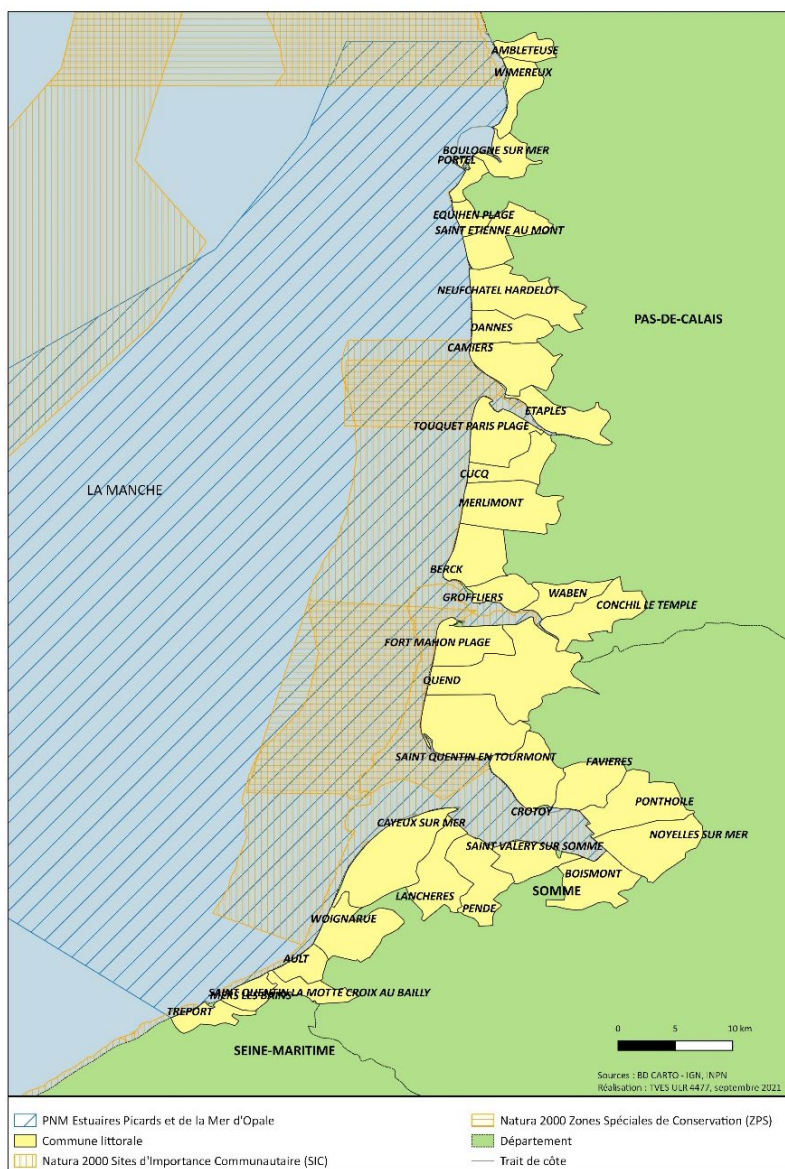


Figure 2 : Carte de situation du PNM EPMO

Ainsi, en 2021, l'une des demandes du PNM à TVES ULR 4477 a été de connaître les réelles difficultés des organisateurs à remplir l'évaluation d'incidence afin d'envisager un mode d'emploi qui pourrait les aider, et de mieux comprendre leurs contraintes quant à l'organisation des événements sportifs dans ces milieux spécifiques. Le PNM EPMO souhaite consacrer plus de temps en amont de la phase "avis sur l'évaluation d'incidence", et ce par le biais de la création d'outils de sensibilisation et d'informations afin d'éviter de se retrouver dans cette position.

Pour ce faire les objectifs principaux pour cette étude définis entre TVES ULR 4477 et le PNM sont :

- caractériser l'événement et mieux connaître le fonctionnement de la structure organisatrice;
- connaître les motivations des organisateurs à proposer des manifestations sur le Domaine Public Maritime;
- connaître les connaissances et perceptions sur les enjeux environnementaux;

- identifier les pressions environnementales engendrées et leurs prises en compte dans l'organisation des événements;
- identifier des difficultés rencontrées dans les démarches d'évaluation des incidences NATURA 2000.

Un diagnostic territorial des activités (DTA) du PNMEPMO recense 13 sports de nature sur lequel TVES s'est appuyé pour effectuer son échantillonnage d'organisateur de manifestations à interviewer. D'après ce DTA, les activités de plein air sur le DPM proposées par des structures dont le nombre est le plus important sur le territoire du PNM sont la randonnée pédestre, pêche en mer, randonnée équestre, voile, kayak, ULM, Char à voile, Aviation, kitesurf et plongée (DTA, 2014). A la demande du PNM EPMN, l'étude ne prend pas en compte les opérateurs d'activités de découverte des mammifères marins (phoques), pour lesquels un travail spécifique est déjà enclenché en 2020, et est poursuivi en 2021. L'étude consiste non pas de faire un travail exhaustif mais d'accéder à partir d'une dizaine d'entretiens et d'un questionnaire en ligne à une meilleure connaissance des contraintes des organisateurs et de leurs difficultés.

Deux publics sont ciblés par l'étude : les organisateurs de manifestation et les encadrants des activités sportives sur le littoral. Les pratiquants ne sont pas intégrés dans le public ciblé.

La première partie de ce rapport explique la méthodologie envisagée pour recueillir des données concernant les contraintes à créer un événement et les difficultés à remplir l'évaluation d'incidence Nature 2000. La deuxième partie expose les ingrédients nécessaires à la réussite d'un événement sportif selon les organisateurs et encadrants interviewés. La troisième partie explique le processus de demande d'AOT à travers le processus administratif, le rôle des acteurs concernés, et les besoins et opinions des organisateurs par rapport à cette procédure. Enfin, la dernière partie traite des mesures de protection environnementale prises et les pistes d'améliorations proposées par les organisateurs.

I. Méthodologie

1. Le questionnaire en ligne

a) Objectifs

Le questionnaire en ligne, co-construit avec le PNM EPMO, a été le premier outil développé dans le cadre de cette étude. Il comprend cinq items qui regroupent 28 questions (Annexes) :

- le premier item concentre les questions sur le nombre de manifestations réalisées par les organisateurs, le type d'activités et les milieux concernés par les pratiques organisées, ainsi que des informations sur la fréquentation moyenne des participants.
- le deuxième item aborde les motivations concernant le choix de la période, la durée, les types de milieux pour réaliser ces manifestations. Le répondant a la possibilité de donner son niveau d'adaptabilité à modifier soit le périmètre, le lieu, les horaires ou la période en faveur de la protection de l'environnement.
- le troisième item questionne sur la perception de l'environnement que peut avoir l'organisateur des événements sportifs : l'évènement a-t-il lieu dans un site Natura 2000; quelle connaissance des espèces protégées; quelles valeurs ajoutées des milieux ou des espèces pour la manifestation; quel est le niveau d'acceptabilité par rapport aux mesures de protection mise en place par rapport à l'organisation.
- le quatrième item regroupe les questions sur la prise en compte des pressions et des contraintes qu'engendrent les pratiques : évaluation des pressions et ce en fonction des milieux et espèces concernés; les moyens pris par les organisateurs pour réduire ces pressions; leurs opinions quant aux moyens obligatoires à prendre pour réduire les pressions.
- le dernier item concerne la formation que les organisateurs ont eu, ou pas, pour intégrer les enjeux environnementaux pour la mise en place d'une manifestation sportive dans un milieu protégé. Cet item regroupe des questions sur les ressentis des organisateurs quant à leurs difficultés à remplir le dossier d'évaluation d'incidence Natura 2000 et leurs propositions pour que la tâche leur soit plus facile.

Le questionnaire a été créé à l'aide du logiciel LimeSurvey afin de le rendre accessible par internet.

b) L'échantillon

- *Méthode de création de l'échantillon*

Une base fournie par le PNM EPMO correspondant aux 235 demandes d'AOT anonymisées sur quatre années a été nettoyée pour être réduite à 65 structures organisatrices d'évènements sportifs (Fig. 3). Une recherche des adresses e-mails a été nécessaire pour envoyer le questionnaire à la

population cible. A cette liste ont été ajoutées 16 associations de pêche de loisir organisatrices de concours sur le DPM du PNM EPMO.

Après deux rappels, quelques structures ont affirmé ne pas souhaiter répondre au questionnaire du fait que la manifestation n'était plus organisée ces dernières années, notamment à cause du contexte sanitaire. Il leur a été proposé d'y répondre sans possibilité de vérifier du fait de l'anonymat du questionnaire (obligation d'appliquer le RGPD). **Si bien que sur 81 structures, 59 se sont connectées au questionnaire en ligne mais seulement 23 l'ont rempli dans sa totalité.** Ainsi 29 questionnaires sont incomplets dont un seul est exploitable. **Les résultats se basent donc sur 24 questionnaires.**

Le questionnaire est resté actif durant plusieurs mois afin qu'il soit accessible pour les personnes interviewées entre juillet 2021 et février 2022.

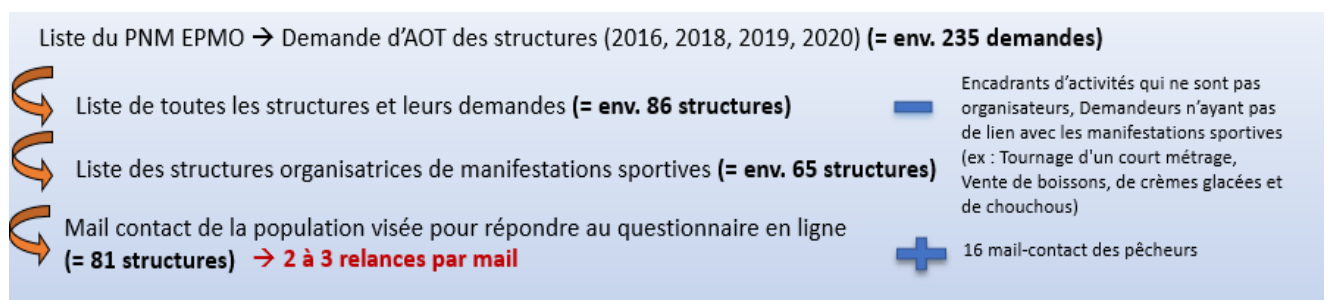


Figure 3 : Echantillonnage des structures organisatrices contactées pour remplir le questionnaire

- *Typologie des structures de l'échantillon*

Sur 24 répondants, 18 sont des associations, 4 des collectivités locales et une entreprise.

Plus de 280 manifestations sportives sont organisées par 24 organisateurs différents sur le DPM du PNM EPMO. La moitié d'entre eux organise qu'une seule manifestation sportive sur le DPM du PNM, l'autre moitié regroupe une diversité de cas (Fig. 4) : une école de voile organise jusqu'à 200 manifestations comprenant des régates ; deux autres jusqu'à 12 manifestations; une autre jusqu'à 20; le reste se répartit entre 2 à 5 manifestations pour 8 répondants.

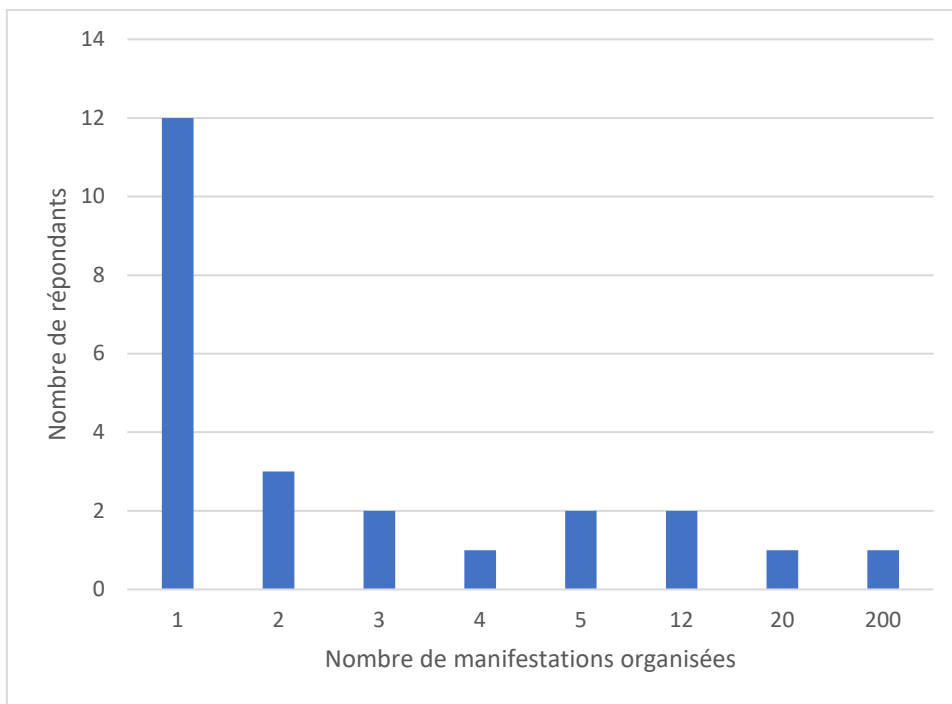


Figure 4 : Nombre de manifestations sportives organisés sur le DPM par organisateur (N=24)

L'échantillon représente 16 activités organisées sur le DPM (Fig. 5). Le trail (5 répondants) est l'activité la plus organisée ainsi que la marche (4 répondants) sur le DPM. Puis viennent ensuite le char à voile (3 répondants) et les régates (2 répondants). Le moto cross est organisé par deux structures. Six activités de plein air sur les 10 ayant le plus grand nombre de structures sur le territoire, inscrites dans le DTA, n'ont pas répondu à ce questionnaire : kayak, ULM, kite-surf et plongée.

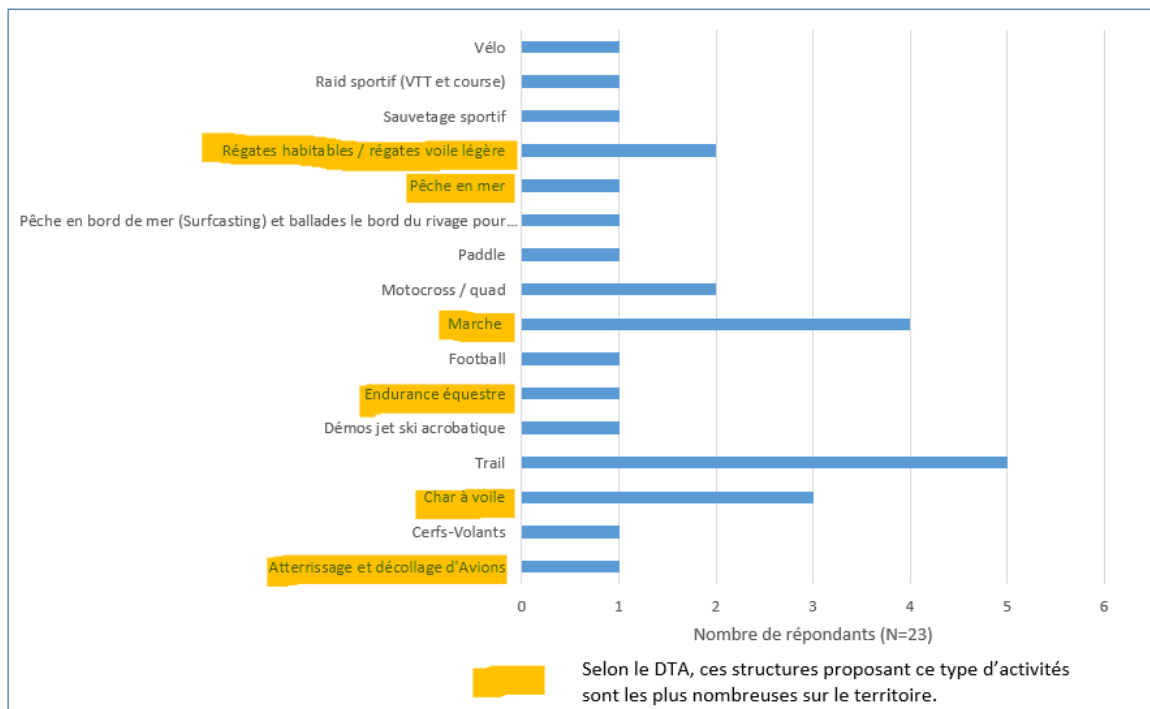


Figure 5 : Types de pratiques organisées en événementiel (N=23)

Les organisateurs de pratiques en mer sont moins nombreux à avoir répondu que ceux qui organisent des manifestations sur la plage, mais le nombre de manifestations organisées en mer est plus important (244, soit 73% des manifestations déclarées) (Fig. 6). 74 manifestations déclarées se développent sur l'estran et la plage, parmi elles des organisateurs répondants ont déclaré 20 manifestations de pêche en mer, probablement parce que l'accès se fait par l'estran pour mettre les bateaux en mer (un système d'AOT pour les associations de mise à l'eau compense le faible nombre de cales de mise à l'eau dans les Hauts-de-France). Neuf manifestations sont pratiquées dans les dunes et sept dans les estuaires.

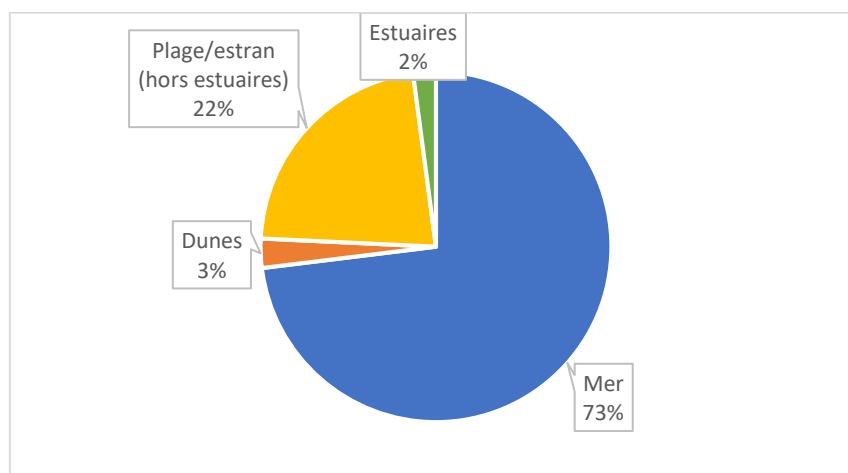


Figure 6 : Nombre de manifestation organisées selon les milieux (N=24)

Deux manifestations enregistrent pour l'une jusqu'à 1 000 à 5 000 participants et pour l'autre plus de 5 000 participants (trail et le vélo) (Fig.7 et 8). La course à pied dans la Baie de Somme peut enregistrer jusqu'à 6 500 participants max.

La moitié des manifestations sportives organisées enregistre moins de 300 participants en moyenne (hors public) (Fig.7).

Les activités telles que le char à voile, le football, le surfcasting, la pêche en mer, les régates ou le sauvetage sportif regroupent moins de 100 participants. En effet, les organisateurs déclarent que l'endurance équestre et les démonstrations de jet ski acrobatique ont maximum 30 participants; le surfcasting enregistre 35 participants maximum; les compétitions de char à voile de 30 à 80 participants max.). Quant aux événements de type atterrissage et décollage d'avions ainsi que les concours de la pêche en mer peuvent concentrer jusqu'à 300 participants maximum.

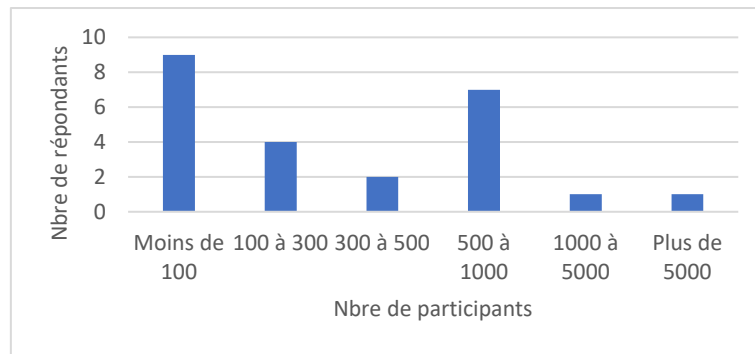


Figure 7 : La fourchette moyenne qui illustre au mieux la fréquentation des participants (hors public) à la manifestation sur une journée (24)

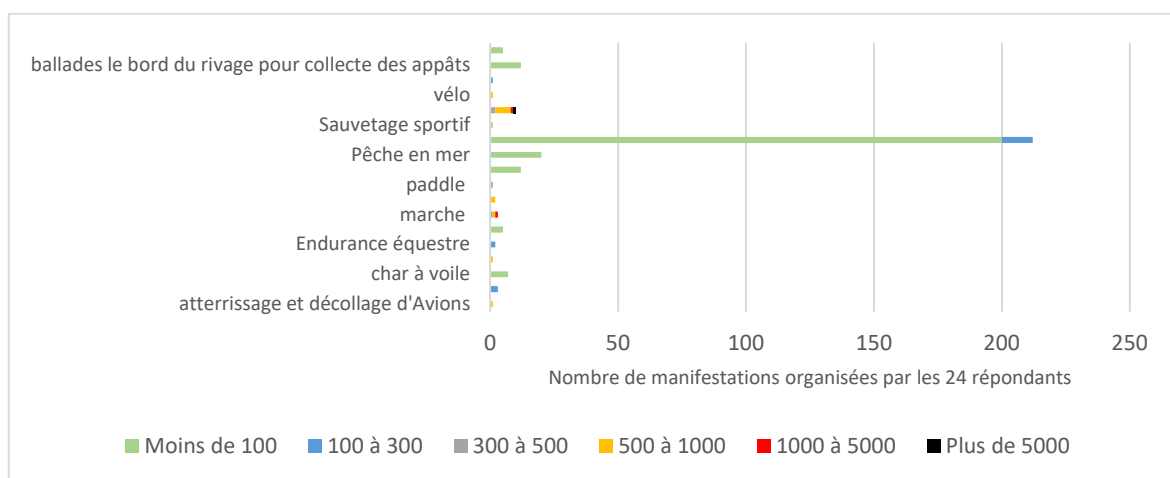


Figure 8 : Le nombre de manifestations organisées par les 24 répondants et nombre moyen des inscriptions de participants

2. Entretien semi-directif

a) Objectifs

Un guide d'entretien réalisé par TVES a été validé en juillet 2021 par le PNM EPMO (Annexes). Il a été établi pour connaître :

- les types de manifestations sportives organisées par la structure interviewée;
- les motivations à accepter des modifications en faveur de la protection de l'environnement;
- les perceptions de l'interviewé sur les enjeux environnementaux à partir de deux planches photos;
- les pressions engendrées par la manifestation, leurs prises en compte dans l'organisation et les contraintes que cela engendrent à les prendre en compte pour réduire la pression;
- les formations suivies pour la sensibilisation aux enjeux environnementaux (EDUCMER; celle du Conseil Département);
- leur connaissance du PNM;
- les difficultés rencontrées ou pas à remplir le dossier des incidences Natura 2000;
- le rapport à la nature de l'organisateur et la motivation à être organisateur de manifestation sportive.

Sur un fichier de 23 organisateurs potentiels à interviewer constitué à partir des manifestations les plus emblématiques de ce territoire et des rencontres avec les organisateurs faites lors des phases d'observation in situ au moment de l'évènement, 10 entretiens ont été réalisés de septembre 2021 à février 2022. Les redondances étant nombreuses au bout de quelques entretiens, il a été décidé de s'arrêter à une dizaine d'entretiens. Leur durée varie entre 1h à 2h. Pour la moitié d'entre eux, ils ont été faits en face à face sur site, quatre ont eu lieu en visioconférence et un seul par téléphone. Ils ont été enregistrés à l'aide d'un dictaphone sans aucun refus de la part des organisateurs, en prenant soin de mettre en place le protocole demandé par l'Université de Lille pour respecter le RGPD. Ils ont ensuite été retranscrits mot à mot afin de réaliser une analyse du contenu (analyse thématique, nuage de mots...).

Pour la partie qui concerne la perception des enjeux environnementaux, deux planches photo des milieux et espèces présents sur le territoire du PNM EPMO ont été présentées aux organisateurs interviewés. Le choix des enjeux à montrer s'est fait en fonction de leur importance, en concertation avec les agents du PNM EPMO (Figure 9 et 10).

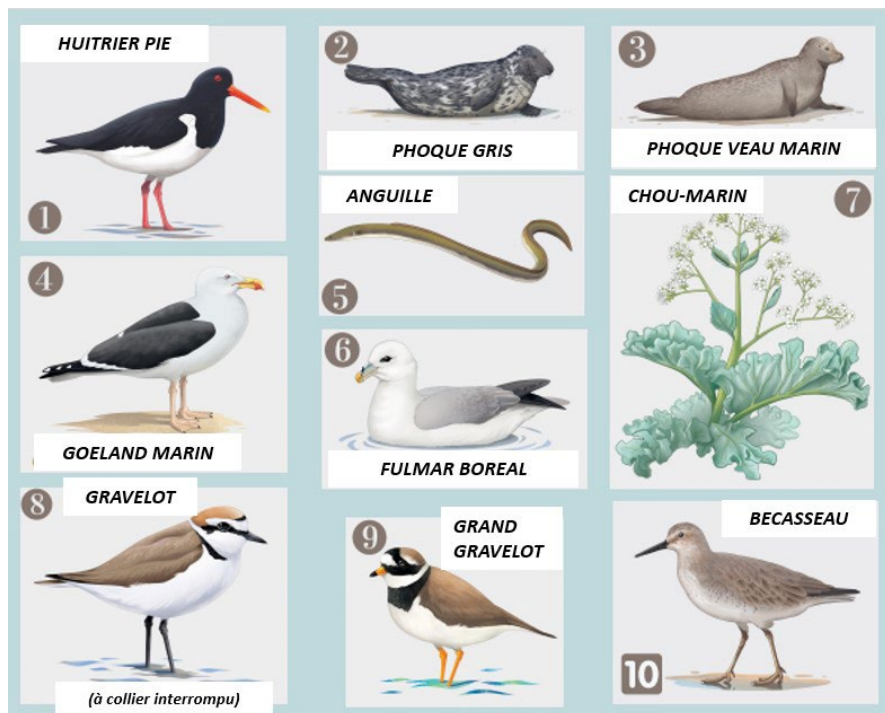


Figure 9 : Illustration des enjeux environnementaux présents sur le DPM à l'échelle du PNM EPMO (ESPECES)



Figure 10 : Illustration des enjeux environnementaux présents sur le DPM à l'échelle du PNM EPMO (MILIEUX)

De plus, deux autres entretiens semi-directifs ont été réalisés afin de recueillir des éléments complémentaires sur les démarches liées aux AOT et aux dossiers d'évaluation d'incidences des sites Natura 2000 et ce, auprès du PNM EPMO et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Ainsi un total de 12 entretiens semi-directifs ont été effectués, traités et analysés.

b) L'échantillon

Sur les 10 personnes interviewées faisant parties de structures distinctes organisatrices d'évènements sportifs, 8 font parties de clubs associatifs, dont trois d'entre eux ont une profession hors du milieu sportif et de la pratique qu'ils promeuvent en évènement. Quatre des organisateurs, présidents de clubs associatifs, sont des encadrants et donc s'adosent à une école ou une structure commerciale sportive (école de char à voile, centre équestre) pour réaliser les évènements. Alors que pour celui qui en a fait son métier lors de la création de son entreprise d'organisation d'évènements sportifs s'appuie sur des clubs associatifs dont il est membre. Un membre du Comité d'Organisation *Le Touquet and Co* pour la ville du Touquet a été interviewé pour mieux comprendre l'organisation de l'Enduropale. Les membres des structures organisatrices des manifestations les plus emblématiques dans le domaine du trail et raid, de la moto, du cerf-volant, l'équitation ont été interviewés (Tableau 2). Parfois les frontières entre structures sont poreuses, certains membres d'organisations sont à titre privé aussi membres d'autres associations organisatrices d'évènements sportifs.

Au total, ces dix entretiens ont permis de passer en revue 21 évènements sportifs qui ont lieu sur le DPM du PNM EPMO et leurs prises en compte des enjeux environnementaux (Tableau 1) : 14 sont organisées sur le DPM du Pas-de-Calais et 5 sur celui de la Somme.

Tableau 1 : Membres interviewés des structures organisatrices des évènements sportifs

Structure organisatrice	Evènement sportif
Tendao/Aventure Côte d'Opale/Opale Events	Trail Côte d'Opale
Touquet Auto Moto	Beach Cross de Berck
Les Drakkars	4 Compétitions char à voile
Berck Opale Sud Triathlon	Berck Bike and Run, Authieman (swimrun), cross triathlon de la ville de Berck
Espace équestre Henson	TransHenson, Marquanterre -Saint-Quentin-en-Tourmont, Espace equestre l'Etrier - Fort-Mahon-Plage
Au grès du vent	2 Compétitions char à voile
Sport et tourisme baie de somme et côte Picarde	Transbaie
Touquet Raid	Touquet Raid Amazon, Le Touquet Raid Pas-de-Calais, Trail des deux Baies, Le Touquet Bike & Run
Berck Evènements Loisirs Côte D'Opale (BELCO, Ville de Berck)	Rencontre Internationale des Cerfs-volants
Promoteur du Beach Cross de Berck et de l'Enduropale ; Membre Comité d'Organisation Le Touquet and Co (Ville du Touquet)	Beach Cross de Berck ; Enduropale du Touquet

8/10 des interviewés ont leur structure sur le littoral du Pas-de-Calais et deux dans le département de la Somme. Une majorité d'hommes a été interviewée en tant que responsable de l'évènement sportif, deux femmes ont passé l'entretien. Et seulement deux personnes ont suivi une formation de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Les organisateurs d'évènement sportifs de courses à pied et de trail ont été les plus nombreux à être interviewés (4/10) (Fig. 11). Deux organisateurs d'évènements de char à voile, deux organisateurs d'évènement de course de moto (dont les courses de l'Enduro), et un organisateur de randonnée équestre et de cerf-volant ont été interviewés.

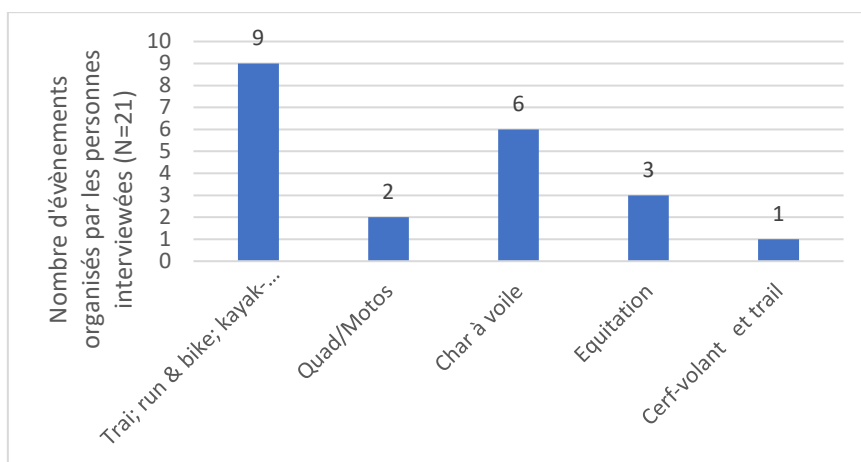


Figure 11 : Type d'évènements sportifs associés aux organisateurs interviewés

L'échantillon comprend cinq profils différents selon certaines caractéristiques définies avec le PNM dès juillet 2021 (Tableau 2). Le premier profil intègre ceux qui ont suivi des formations de sensibilisation aux enjeux environnementaux, ou bien ceux qui mettent en place des moyens volontaires pour réduire leurs pressions sur les milieux ou encore qui sont prêts à modifier les modalités de l'usage (période ou milieux concernés). Tous disent avoir la volonté d'intégrer l'enjeu de la conservation dans leurs pratiques sportives. Néanmoins pour un petit nombre d'entre eux, s'ils sont convaincus qu'il est nécessaire de protéger les milieux, les dossiers de demande d'AOT ou autres deviennent une vraie contrainte de part leur lourdeur, leur aspect répétitif et leur incompréhension (profil 2). La plupart des structures interviewées organisent plusieurs manifestations sportives de pratiques différentes tels que le trail, le Bike & Run ... (profil 3). Deux organisateurs interviewés affirment avoir des difficultés pour remplir les dossiers d'évaluation d'incidences, alors que la plupart disent que "c'est trop long" ou "trop lourd", excepté une organisatrice de randonnée équestre (profil 4). Dans l'échantillon, un organisateur travaille dans un Office du tourisme (profil 5), alors que les autres sont des associations et une entreprise d'évènements sportifs de trail.

Tableau 2 : Critères sélectionnés pour le choix des classes

Classe	Critères du profil de l'individu interviewé	Nombre d'entretiens réalisés
<u>Profil 1 : Volonté d'intégrer l'enjeu de conservation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les individus qui sont d'accord pour modifier les modalités de l'usage (période et milieux concernés) - Les individus qui ont mis en place des moyens, de manière volontaire (non obligatoire) pour réduire et/ou supprimer les pressions sur les enjeux environnementaux - Les individus qui ont suivi une des formations organisées à des fins de sensibilisation aux enjeux environnementaux (« être organisateur de manifestation de pleine nature » par le département du 62 et EDUCMER par le PNM EP MO) 	E n°3; E n°5; E n°4; E n°6.; E n°7; E n°8; E n°9; E n°10.
<u>Profil 2 : Usage, pression et perception de la protection comme contrainte</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les individus qui encadrent/organisent des usages qui engendrent des pressions sur les enjeux environnementaux du périmètre du PNM EP MO - Les individus qui perçoivent les moyens de conservation comme des contraintes 	E n°7; E n°6.
<u>Profil 3 : Profil multi usage</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les individus qui organisent plusieurs manifestations sur le DPM du périmètre du PNM EP MO 	E n°1; E n°3; E n°4; E n°5; E n°6.; E n°7; E n°8; E n°9; E n°10
<u>Profil 4 : Besoin pour la demande d'AOT</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les individus qui ont des difficultés à rédiger une demande d'AOT 	E n°1; E n°2, E n°6.
<u>Profil 5 : Collectivité territoriale ou EPCI</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisateurs de manifestation qui font partie d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI 	E n°9; E n°10.

3. L'observation *in situ*

L'équipe TVES s'est rendue à quelques-uns des événements organisés sur le DPM à l'échelle du PNM EPMO pour de l'observation in-situ. Dans certains cas, une rencontre avec l'organisateur, contacté au préalable, a pu se faire et a permis la récolte de documents annexes (ex : carte du parcours, discours fait au démarrage de l'événement en format manuscrit, etc.). Ces échanges ont été l'occasion d'avoir des précisions en ce qui concernent l'organisation et le fonctionnement de l'événement. Des photographies ont été prises durant l'événement, elles servent à illustrer les observations faites sur le terrain. Le guide d'observation in-situ durant les manifestations sportives organisées sur le DPM à l'échelle du PNM a été créé selon plusieurs sous-thèmes pour la caractérisation de l'événement et des interactions avec l'environnement (Tableau 3 et annexes).

Tableau 3 : Les sous-thèmes complétés pour chaque événement observé

THEME OBSERVATION	
EVENEMENT	ENVIRONNEMENT
SOUS-THEME OBSERVATION	
Activités	Interactions avec les espèces
Atmosphère (ex : ambiance)	Interactions avec les milieux
Discours/Verbatim	Gestion des déchets
Communication/Sensibilisation	Fréquentation
Accessibilité	Niveau sonore
Gestion de la fréquentation	Autre
Equipement	
Mention du PNM EPMO	
Autre	

L'objectif défini avec le PNM a été de réaliser des observations pour quatre ou cinq manifestations. Des propositions et informations (agenda) ont été fournies par le PNM EPMO pour le choix des événements. Elles ont été choisies selon leur pertinence pour l'étude (type d'activités fréquentes sur le territoire, événement emblématique) (Tableau 4).

Tableau 4 : Liste des événements choisis pour l'observation in-situ

Date	Evènement	Activités
4 et 5 septembre 2021	Touquet Raid Amazon	Course + Vélo
12 septembre 2021	Manifestation équestre (Fort-Mahon, baie d'Authie)	Equitation
16 octobre 2021	Beach Cross de Berck	Quad + Motos
28 novembre 2021*	Compétition de char à voile (Hardelot-plage)	Char à Voile
28 au 30 janvier 2022	Enduropale du Touquet	Quad + Motos

* L'événement organisé fin novembre 2021 n'a pu être observé puisqu'il a finalement été annulé à cause des conditions météorologiques non favorables.

4. L'analyse de la communication

Une veille médiatique a été réalisée sur les pages officielles des événements (selon la liste fournie par le PNM EPMO) sur les réseaux sociaux (ex : Facebook) et sur internet. A cause de la crise sanitaire du Covid-19, les événements n'ont pu être organisés en 2020, voire 2021 pour certains. Les données récoltées par le biais d'une grille d'analyse de la communication ne sont pas forcément les plus récentes car certains sites n'étaient plus actualisés.

La grille d'analyse a été construite pour récolter des informations sur les moyens de communication utilisés, la présentation des enjeux environnementaux (milieux et espèces), la communication sur le PNM EPMO (logo, mention), ainsi que les discours et verbatim qui ont un intérêt pour l'étude, en termes de protection de l'environnement et d'éthique.

Cette grille a permis la construction d'une base de données permettant la disponibilité des liens d'accès à la communication développée par les structures organisatrices pour 28 événements sportifs et culturels qui se sont déroulés sur le Domaine Public Maritime (Tableau 5 et Annexes).

Tableau 5 : Sites où apparaissent la communication de l'évènement sportif

Site internet	Nbre d'évènements
Amicale des sapeurs pompiers de Berck-sur-Mer	1
Amicale le Drapeau	1
Association Courrir en Baie de Somme	1
Association Trail des 3 forts	1
AST SUN Jet Passion Le Tréport	1
Au gré du vent	1
Berck Attelage	1
Berck Opale Sud Triathlon	2
Berck-sur-Mer	1
Berck-sur-Mer (Service des sports)	1
Berck-sur-Mer, Comité Régional de Cyclisme	1
Berck-sur-Mer, Office de Tourisme de Berck, Berck Evènement Loisirs Cote d'Opale	1
Blériot Club	1
Le Portel	2
Office Sports Etaplois	1
Opale Events	1
Saint-Etienne-au-Mont	1
Sport et tourisme en Baie de Somme et côte Picarde	1
Tendao	1
Touquet Auto Moto	1
Touquet Raid	1
Touquet Raid et le Touquet Paris-Plage	1
Tri trail and run de Quend	1

Tri trail and run Quend	1
Ville du Touquet, Office de tourisme du Touquet (Touquet and co)	1
Wimereux Running Sport	1

Cependant, cette méthode ne permet pas l'accès à des données exhaustives sur la communication. Ces données ne viennent que compléter les données qualitatives récoltées par le biais des entretiens, questionnaires et des observations réalisées sur le terrain pour l'analyse de la communication.

- Typologie de l'échantillon

Sur aucun des 28 sites n'apparaît le logo du PNM EPMO. Un seul événement mentionne le PNM EPMO. Les événements peuvent bénéficier de plusieurs sites internet pour leur promotion : le site de la commune sur laquelle ils ont lieu, celui de la structure organisatrice (association ou structure commerciale). Plusieurs types de visuels ou combinaisons de visuels sont utilisés : photo, vidéo, flyer (Fig. 12)).

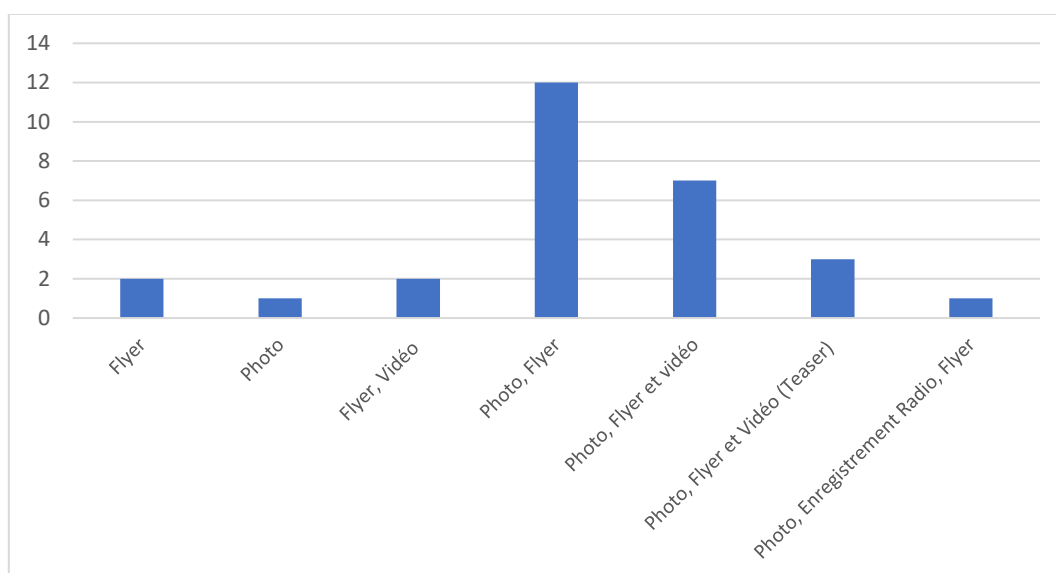


Figure 12 : Type de visuels utilisés sur les réseaux sociaux et sites internet

SYNTHESE – Outils et méthodes appliqués

Quatre outils méthodologiques ont été créés pour répondre aux objectifs de l'étude (Tableau 6) : un questionnaire en ligne, des entretiens semi-directifs, un guide d'observation complété lors de quatre événements qui ont eu lieu entre septembre 2021 et mars 2022, ainsi qu'une grille d'analyse de la communication faite sur les événements sportifs sur internet.

Tableau 6 : Les outils et méthodes développés

Méthodes	Outils	Objectifs spécifiques aux outils développés
L'enquête quantitative	Un questionnaire en ligne	Obtenir des données quantitatives sur les événements sportifs organisés sur le Domaine Public Maritime et sur la perception des impacts sur l'environnement et des contraintes que génèrent la protections des milieux (évaluation des incidences, calendrier, itinéraire,...).
L'entretien semi-directif	Un guide d'entretien	Compléter le questionnaire en ligne avec des données qualitatives.
L'observation in-situ	Un guide d'observation	Observer les moyens mis en place en faveur de la protection de l'environnement.
L'analyse de la communication	Une grille d'analyse	Recueil et analyse de l'information donnée par les organisateurs pour promouvoir l'événement.

- **Questionnaire** : une base fournie par le PNM EPMO correspondant aux 235 demandes d'AOT anonymisées sur quatre années a été nettoyée pour être réduite à 65 structures organisatrices d'événements sportifs. Le questionnaire en ligne a été envoyé à ces structures qui ont été peu nombreuses à répondre : **24 questionnaires**.
Plus de 280 manifestations sportives sont organisées par ces 24 organisateurs sur le DPM du PNM EPMO, dont la moitié d'entre eux organise une manifestation sportive par an. L'échantillon représente 16 activités organisées sur le DPM. Le nombre de participants est variable allant d'une trentaine à plus de 5 000 personnes.
- **Entretiens semi-directifs** : 10 entretiens d'1h00 à 2h00 auprès d'organisateur d'événements sportifs et deux autres auprès d'agents du PNM EPMO et de la DDTM.
Ces dix entretiens ont permis de passer en revue 21 événements sportifs qui ont lieu sur le DPM du PNM EPMO et leurs prises en compte des enjeux environnementaux. Sur ces dix personnes, deux personnes ont suivi une formation de sensibilisation aux enjeux environnementaux.
- **Observations in-situ** : 4 manifestations sportives ont été suivies : Le Touquet Raid Amazon; Manifestation équestre à Fort-Mahon; Beach Cross de Berck et l'Enduropale.
- **Communication** : 28 événements sportifs ont été suivis à partir des 26 sites internet pour repérer les discours en lien avec la promotion de l'événement, du site et de la protection des milieux.

II. Les facteurs de réussites des structures organisatrices interviewées

Plusieurs critères expliquent la réussite d'une manifestation : une organisation qui s'appuie sur un partenariat efficace et sur la mise en place d'accès sécurisés dans le respect des normes environnementales; un ancrage territorial; la motivation des organisateurs à partager une passion du sport en plein air et des lieux de pratique.

1. Une organisation « bien rodée » des événements

« Organiser une manifestation sportive de pleine nature est une affaire de passionnés qui peut vite tourner au « casse-tête » administratif, environnemental, sécuritaire, [...] » (Comité Départemental Olympique et Sportif du Pas-de-Calais, 2017).

a) De l'accompagnement au partenariat

Pour réussir l'organisation d'un évènement, un accompagnement et des partenariats avec différentes structures sont nécessaires pour assurer la sécurité, les accès aux parcelles sur lesquelles le parcours se déroule. L'accord et le soutien de certains acteurs du territoire (municipalités, acteurs économiques, acteurs de la protection environnementale, ...) et des instances sportives (fédération, associations) sans oublier l'aide précieuse des bénévoles font partie des ingrédients indispensables pour réussir un évènement sportif.

Dans certains cas, les relations avec les municipalités par rapport à l'évènement se traduisent par un simple accord pour l'accès au centre-ville ou une subvention (Entretien n°5, 2021). Mais certaines collectivités (municipalité, Conseil Départemental, Région) vont plus loin que l'accompagnement et deviennent partenaires pour l'évènement sportif : elles peuvent attribuer au club organisateur de l'aide logistique tel que le prêt de véhicules (Entretien n°6, 2021), de la mise à disposition de moyens humains et financiers, et font parties du Comité d'organisation (Entretien n°10). Ces partenariats sont fréquents comme le montre l'analyse des logos des partenaires institutionnels des 28 évènements sportifs repérés sur les réseaux sociaux et sur internet.

Les fédérations (Fédération Française des Equitations; Fédération Française d'Athlétisme; ...) sont partenaires des évènements, elles imposent aux organisateurs un calendrier de compétitions à respecter, réduisant ainsi, leurs marges de manœuvre pour modifier la période de l'évènement (Entretiens n°1 et 6).

Les acteurs de protection de l'environnement sont aussi soit des partenaires, ou bien soit des personnes référentes pour conseiller sur la réduction des impacts de l'évènement sur les milieux. Selon les dires de certains interviewés, Eden 62, gestionnaire des espaces sensibles, serait l'acteur le plus accessible pour les organisateurs (Entretiens n°1, n°3 et n°4, 2021). Ce dernier vient aux manifestations, soit pour voir l'évènement ou bien pour faire de la sensibilisation auprès des participants, mais surtout pour conseiller les organisateurs sur les enjeux environnementaux. Les parcours des activités sportives impliquent l'accord des propriétaires et des gestionnaires des lieux. Ainsi, le Conservatoire du littoral en tant que propriétaire de certains espaces protégés littoraux contractualise avec l'organisateur (Entretiens n°1 et n°5, 2021), quand le parcours a lieu sur ses propriétés. Il en est de même pour la Réserve Naturelle de la Baie de Somme. Ainsi, les dates de l'évènement sont discutées entre les gestionnaires, les propriétaires et les organisateurs afin de réduire les conflits d'usages (avec les chasseurs, les usagers des plages, ...) et les impacts

environnementaux (ne pas faire l'évènement pendant la période de nidification ou de reproduction, ...).

De même, certains agents du PNM EPMO font partie des personnes ressources qui conseillent les organisateurs pour être en phase avec les enjeux environnementaux :

- « Est-ce que je l'ai encore justement, j'ai Monsieur Nicolas Jannic qui est chargé de mission, euh... au sein du parc et là j'ai des échanges ben sur chaque évènement avec eux » ;
- « Quand on est guidé et qu'on nous dit :
- Voilà, mettez ça, ça, ça en place.
Ben c'est plus facile pour nous. On n'a pas besoin de chercher, on met ça en place. On sait quoi répondre si on nous dit... s'il y a des compétiteurs, qui nous disent :
- Ben pourquoi on peut... » (Entretien n°8, 2021).

Si le PNM EPMO ne souhaite pas faire de publicité sur l'espace protégé, dont il est le gestionnaire dans le cadre des évènements sportifs, afin de ne pas développer l'attractivité du site et déclencher une pression anthropique supérieure à ce qu'elle est actuellement, il met toutefois son logo sur des affiches qui expliquent la réglementation quand celles-ci visent à interdire le passage sur des espaces sensibles : ce fut le cas en 2022 pour l'Enduropale (Fig. 13).

L'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais au cœur d'un site remarquable

La manifestation de l'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais se déroule sur l'estran sableux des communes du Touquet-Paris-Plage et de Cucq-Stella-Plage.

Cet espace possède une grande particularité. Il conjugue deux sites Natura 2000, celui de « l'Estuaire de la Canche » (FR3110038) et celui de « La Baie de Canche et couloir des trois estuaires » (FR3102005) et il s'inscrit également au sein des limites du Parc naturel marin.

Créé en 2012, le Parc naturel marin est une aire marine protégée. D'une superficie de 2 300 km² pour 118 km de côte, c'est un lieu d'échanges privilégié entre la terre et la mer. Le Périmètre du Parc se caractérise également par de larges estrans sableux, propices au foisonnement biologique, et des fonds marins de faible profondeur où les bancs sableux et les dunes sous-marines évoluent au gré des courants et des vents. Les objectifs du parc sont :

- faire progresser la connaissance,
- assurer la protection du milieu marin
- soutenir le développement durable des activités maritimes qui en dépendent.

La baie de Canche abrite trois milieux naturels remarquables sensibles :

- Le milieu duniaire : rôle capital pour le littoral, sensible au piétinement, particulièrement le pied de dune où naissent les dunes embryonnaires, favorables à la croissance d'une végétation spécifique qui l'aident à se fixer et à éviter l'érosion des côtes.
- L'estran sableux : à marée haute, les juvéniles de poissons plats (plie, sole,...) viennent s'alimenter et à marée basse, les bécasseaux, huîtres pie et autres limicoles (animaux sensibles au dérangement) se reposent et se nourrissent sur la plage découverte. Le haut de plage abrite un habitat particulier appelé laisses de mer souvent affecté par la présence de déchets.
- Le milieu estuarien : accueille de nombreux oiseaux (canaris, limicoles), des poissons et deux espèces de phoques. A marée basse, les phoques se trouvent sur des reposoirs. Les phoques étant sensibles au dérangement, il convient de ne pas s'approcher des reposoirs. Eviter les pollutions et assurer la quiétude des animaux est indispensable à la préservation de cet environnement naturel remarquable.

La biodiversité de ces espaces est sensible, la préserver est devenue notre priorité !

Des poubelles, en ville et sur la plage sont à votre disposition, merci de les utiliser et de ne rien jeter sur la voie publique et sur la plage.

L'accès du public et de toutes autres embarcations, sur la plage et dans le massif duniaire est strictement interdit. Le public doit impérativement emprunter les espaces délimités.

Figure 13 : Affiche aux entrées interdites à la zone duniaire au Touquet au moment de l'Enduropale 2022

b) Accessibilité pour les participants et les spectateurs

L'accessibilité à un évènement sportif se traduit de plusieurs manières. Tout d'abord par l'accès aux inscriptions et à la réglementation. Pratiquement toutes les structures organisatrices des manifestations sportives qui ont été interviewées permettent l'inscription par internet éliminant ainsi les difficultés géographiques et temporelles. La réglementation est aussi accessible dès l'inscription par internet mais aussi sur place au moment de l'évènement.

Certains organisateurs ne donnent le parcours précis qu'au dernier moment pour éviter que les participants viennent s'entraîner quelques jours avant la manifestation sportive sur les sites protégés, afin de réduire les impacts sur les milieux (Entretien n°8, 2021).

L'accessibilité concerne aussi bien les participants à l'évènement que les spectateurs impliquant ainsi des secteurs d'accès différents. Le parcours est souvent pensé de manière à limiter l'accès aux spectateurs sur certaines zones afin de réduire les impacts environnementaux, notamment les milieux dunaires. Cette limitation des accès permet également d'assurer plus facilement la sécurité aussi bien des spectateurs que celle des participants garantissant ainsi un accès plus rapide sur zone si besoin :

« Quand on fait une swim & run, on fait Berck-Fort-Mahon, on va leur [spectateurs] donner le petit port de la Madelon où c'est accessible facilement pour se stationner, on est en sécurité.

Les gens sont en sécurité, il n'y a pas à aller n'importe où. Voilà on peut les canaliser facilement, on peut leur donner aussi le centre équestre de Fort-Mahon ou c'est pareil c'est accessible, c'est bordé; on va leur donner les bords d'étang de Conchil-le-Temple, parce que c'est pareil c'est canalisé. En fait, on ne leur dira jamais aller à tel endroit parce que vous pourrez voir...de manière à susciter les personnes, ça on ne le fait pas. On canalise dans nos livres d'accompagnement, on canalise les spectateurs là-dessus quoi », (Entretien n°4, 2021).

Les zones dédiées aux participants sont bien différenciées de celles des spectateurs et ce, depuis plusieurs années afin d'assurer au maximum la sécurité des uns et des autres et réduire les impacts environnementaux. Pour les activités qui ont lieu sur l'estran, telles que le char à voile ou les courses motorisées (Enduropale ou Beach-Cross de Berck), une zone technique est réservée pour le regroupement des équipes de coach, les pilotes et les organisateurs soit sur l'estran comme le nécessite les courses de char à voile, soit sur la digue pour les courses motorisées (Fig. 14). Les participants et le circuit sont visibles par les spectateurs de la digue et d'un secteur de plage pour l'Enduropale (Fig. 14). Il en est de même pour le Beach Cross Berck, le circuit étant totalement interdit² et fermé au public, les spectateurs se retrouvent essentiellement sur la digue dont les accès à la plage sont bloqués par des barricades. Le reste du circuit est délimité par des rubalises situées sur les côtés et le long de la plage, afin que le public puisse être canalisé entre ces rubalises et la mer sur l'estran. Selon nos observations, les spectateurs étaient peu nombreux à cet endroit en comparaison avec ceux situés sur la digue (Fig. 15).

² Des badges ont été donnés aux participants et bénévoles de l'association (environ 120) pour leur faciliter l'accès.

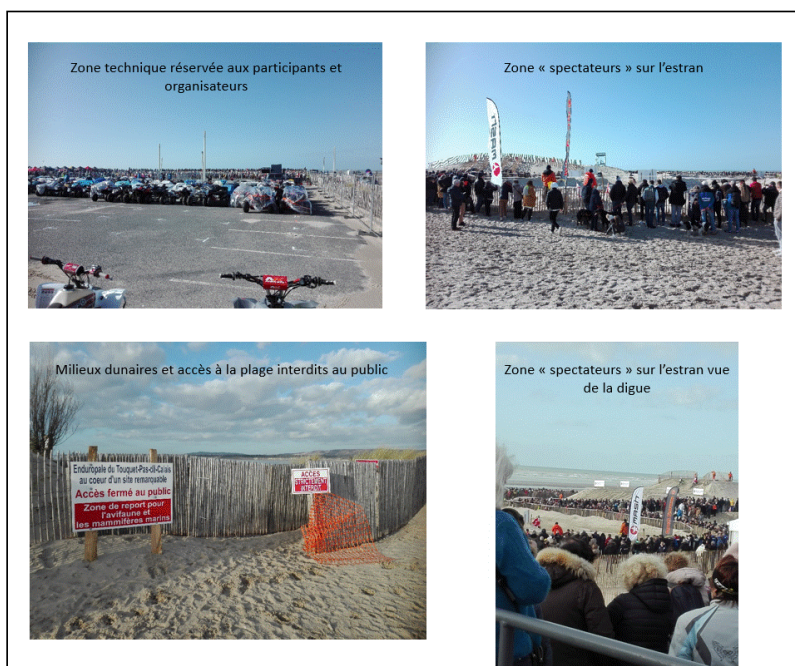


Figure 14 : Les secteurs réservés pour canaliser public et participants (Enduropale 2022)



Figure 15 : Vue du circuit lors du Beach Cross Berck du 15 ou 17 octobre 2021 (Photo : Denis Guérin, 2021)

Pour les Rencontres Internationales des cerfs-volants, les spectateurs peuvent aller sur la plage hors secteurs participants (Fig. 16).



Figure 16 : Zones participants au 35eme rencontres Internationales Cerfs-volants (document issu de <https://www.cerf-volant-berck.com/>)

Certaines petites structures organisatrices privilégient des dates où la fréquentation pourrait être maximale (période estivale, long week-end, ...), afin de développer l'attractivité du lieu et surtout l'accessibilité à la pratique, telle que le char à voile, en y faisant sa promotion (Entretien n°3, 2021).

Alors que d'autres structures organisatrices, notamment pour le trail, souhaitent éviter ces longs week-ends générant une forte fréquentation pour assurer une accessibilité plus fluide aux zones réservées au public et limiter les embouteillages sur les communes. En effet, la régulation de la circulation des spectateurs est un élément pris en compte : le visiteur doit pouvoir se stationner facilement, en toute sécurité, et ce en limitant les nuisances (embouteillages, dégradations des espaces naturels, déchets, pollution sonore, ...). Pour certaines manifestations des navettes sont mises en place pour proposer aux spectateurs de garer en amont leur véhicule et accéder en toute quiétude et sécurité à la manifestation. Ce genre de pratique concerne certains évènements de trail et pour l'Enduropale (Entretiens n°1 et 10).

Une structure organisatrice a changé son parcours pour réduire les déplacements des spectateurs entre la ligne de départ et d'arrivée afin de réduire le flux de véhicules sur la route et les piétinements sur les milieux protégés. Les aires de stationnement, la canalisation du public à certains points précis du parcours impliquant une modification de celui-ci ont réduit ainsi la circulation automobile sur le secteur (Entretien n°1, 2021).

L'accessibilité soulève aussi la question sociale : accessible pour qui? Certains organisateurs choisissent de créer des évènements accessibles pour tous, c'est-à-dire pour tous les niveaux. Le principal étant de donner à tous la possibilité de passer un moment récréatif accessible et même en famille.

2. Un fort ancrage territorial des événements

Certains événements sportifs participent à forger l'identité plurielle d'un territoire depuis des décennies : la première édition des *Rencontres Internationales des cerfs-volants* eut lieu en 1987 et à contribuer à faire connaître Berck, celle de la *Transbaie* en 1989 a rassemblé des milliers de coureurs, celle de l'*Enduropale* a fait connaître Le Touquet en 1975 ou un peu plus récemment pour les trails, avec la première édition du *Trail Côte d'Opale* en 2007 :

« C'était un des premiers trails dans la région », (Entretien n°1, 2021).

Certaines activités, emblématiques du littoral du Nord de la France sont encore plus anciennes : la première course d'endurance de Char à voile, telle que les *6h de Berck*, date de l'année 1966.

L'accompagnement et le partenariat des collectivités territoriales ont développé ainsi l'ancrage territorial de l'évènement en associant ainsi l'évènement sportif à un lieu spécifique.

L'ancienneté de ces évènements a permis d'améliorer au fil des années l'organisation, de part une meilleure anticipation des imprévus et une adaptation nécessaire qui s'est instaurée au fur et à mesure de l'apparition de nouvelles mesures tant sécuritaires qu'environnementales. Ainsi, l'organisation des événements sportifs sur le DPM est généralement bien rodée s'appuyant sur les erreurs des années précédentes pour anticiper les imprévus et optimiser l'organisation, créant ainsi un climat de confiance avec les divers partenaires :

« Je pense qu'au bout de 30 ans on a une certaine crédibilité quoi », (Entretien n°7, 2021)

D'après les structures organisatrices, ces événements sportifs parmi bien d'autres choses ont participé à faire connaître la Côte d'Opale et développé son attractivité :

« A une époque, il y a 12/13 ans, Wissant n'était relativement pas connu par rapport à tout ce qui était nature. Aujourd'hui Wissant il y a plein de randonneurs, plein de personnes qui...Et je pense que c'est lié au trail et tout ce qu'on a fait », (Entretien n°1, 2021).

La présence d'un grand nombre de spectateurs les journées de l'événement renforce l'idée que ces événements sont attendus, par des locaux mais aussi par des personnes hors de la région Hauts-de-France et deviennent une opportunité pour passer quelques jours sur la Côte d'Opale. Pour preuve, l'année 2022 enregistre un record de fréquentation lors du célèbre événement de courses motorisées, l'Enduropale du Touquet, avec un total de 500 000 spectateurs sur l'ensemble du week-end de trois jours, dont 300 000 le dimanche selon un média³. Le Beach Cross Berck rassemble suivant les années sur un week-end s'il fait beau entre 30 000 et 50 000 spectateurs, alors que la population permanente est de 15 000 habitants (Entretien n°2, 2021).

La médiatisation (télévision, presse, radio, ...) de l'évènement permet cette publicisation certes du sport mais aussi des aménités environnementales de la commune ou du territoire dans lequel elle s'insère, c'est-à-dire le territoire du PNM EPMO. Des discours de type : "Au départ du Portel et jusqu'aux dunes d'Ecault, il [le parcours] vous emmènera sur les chemins côtiers d'Alprecht, les sentiers escarpés des falaises et vous donnera à voir les magnifiques paysages de notre littoral" (<http://traildes3forts.fr/>), stimulent la curiosité et l'envie de découvrir des sites moins connus.

« On est dans le nord avec tout ce que ça peut comporter, mais je veux dire quand on voit les belles images [...], on se rend bien compte que ce sont des paysages qui sont magnifiques », (Entretien n°4, 2021).

Ainsi, « les sports de nature ne sont pas des activités annexes à la fabrication du littoral ; au contraire, ils participent à un mode d'habiter le territoire et à un ensemble de représentations » (Morel et Evrard, 2016).

Cette communication favorise l'attrait pour les pratiquants de la même activité :

« Il y a un vrai effet de communication : qui aurait pu croire que l'on puisse entendre parler du Touquet partout dans le monde grâce à une épreuve de moto », (Entretien n°2, 2021).

Et elle favorise aussi l'attractivité pour les spectateurs ou touristes à la recherche d'aménités environnementales :

« Je me demande même si on n'a pas ouvert la voie des promenades en baie » (Entretien n°7, 2021).

Les événements de cette nature participent aussi à faire vivre le territoire, notamment grâce aux retombées économiques pour la commune sur laquelle l'évènement a lieu. La fréquentation durant

³ <https://www.radio6.fr/article-59550-record-de-frequentation-historique-pour-la-46eme-edition-de-l-enduropale-du-touquet.html>

l'événement favorise l'économie du territoire puisque les restaurants, les hôtels profitent de la présence de touristes qui s'ajoutent à la population locale. Ces bénéfices sont d'autant plus importants lorsqu'il s'agit d'un événement organisé sur plusieurs jours :

« C'est environ 1,5 millions de retombées rien que pour l'hôtellerie, la restauration, etc. », (Entretien n°1, 2021)

3. Une passion intacte du sport, du partage et de la nature

La passion du sport est l'élément déclencheur à la création d'un événement sportif :

« [Elle] fait partie de l'ADN de l'association », (Entretien n°5, 2021).

Pour certains, c'est le « challenge » (Organisateur n°2, 2021) qui les incite à développer des manifestations sportives. Ces motivations se retrouvent dans le plaisir procuré lors de l'organisation en tant que telle (contacts multiples avec les participants, les bénévoles, ...), mais aussi dans celui qui est donné aux participants :

« On se dit :

- Tiens ! On apporte un peu de bonheur aux gamins et les adultes c'est pareil » (Entretien n°6, 2021).

-

Pour ces personnes interviewées, ce plaisir ressenti et procuré permet de perpétuer l'organisation de manifestations et l'encadrement de ces activités sur le littoral :

« Je n'imagine pas travailler ou avoir une autre activité professionnelle, je dirais que c'est "un kiff" », (Entretien n°3, 2021).

Ce « plaisir » se retrouve dans l'atmosphère de l'organisation de l'événement :

« Il faut que ce soit une fête pour les gens qui organisent [...] tout ça dans la joie, la bonne humeur », (Entretien n°7, 2021).

Pour certains organisateurs, l'idée de la création des événements a émergé avec l'émerveillement des milieux naturels traversés dans le cadre de leur pratique et l'ambiance liée à l'animation sportive dans ces types de milieux. Partager et faire partager un moment sportif dans un cadre préservé est souvent l'élément déclencheur pour la création d'un événement sportif (Entretien 1).

Les événements sportifs sur le DPM illustrent des interactions étroites Hommes – Milieux : certains évoquent d'être en « osmose » avec le milieu et la nécessité d'être dans la nature :

" Voilà, mon rapport avec la nature c'est quelque chose d'intrinsèquement important, c'est tout simple : c'est une osmose. Je ne me vois pas ailleurs? en tout cas le milieu dans lequel j'évolue, ça c'est sûr", (Entretien n°3, 2021).

Cette proximité a été observée durant certaines manifestations sportives lors des campagnes de terrain et se retrouve dans le discours des individus interviewés (Entretiens n°2, 5 et 7).

Les organisateurs de manifestation sportive ont conscience des plus-values fournies par la nature, notamment au travers de l'aspect paysager qui permet de se ressourcer, de maintenir l'émerveillement (Entretiens n°3, 4, 5, et 6).

La nature crée un sentiment de bien-être ressenti par l'organisateur-encadrant lors de ces pratiques qu'il souhaite la transmettre aux participants :

« On aime tellement notre plage et on prend tellement de plaisir sur notre plage », (Entretien n°6, 2021).

Conscients d'être dans un espace naturel sensible, les organisateurs l'intègrent dans leur discours lors de l'évènement pour que spectateurs et participants soient les plus respectueux possibles vis à vis de ce cadre naturel :

«Vous êtes sur la plage, vous avez la mer devant vous, le soleil, le ciel bleu, franchement vous êtes dans un endroit excessivement privilégié, qui nécessite le respect», (Discours lors de l'évènement Beach Cross Berck le 16/10/2021 à Berck)

La valeur attribuée s'exprime dans la perception que les organisateurs ont du milieu, assimilé à un « espace/terrain de jeu » et même à un « outil de travail ». Cette perception se retrouve chez les participants :

« Ils sont tous très conscients qu'il exerce dans un lieu magique », (Entretien n°2, 2021).

Néanmoins, si les organisateurs se disent proches de la nature parce qu'ils ont besoin d'être dans ce cadre paysager "naturel" qui est l'un des éléments constitutifs à leur bien-être, ils reconnaissent avoir peu de connaissances sur les espèces et habitats. Ce phénomène se rencontre très souvent dans les études faites auprès des usagers des espaces naturels côtiers (Audouit et al., 2019; Audouit et al., 2016).

SYNTHESE – Facteurs de réussite

- **L'accompagnement d'acteurs clés et le partenariat sont des éléments importants pour la réussite d'un évènement sportif en milieu naturel.** Ils apportent une complémentarité de savoir-faire, de moyens techniques et humains ainsi que des retours d'expérience essentiels aux organisateurs. Ces acteurs aux apports différents sont : collectivités territoriales, bénévoles, fédérations sportives, conseils des gestionnaires des espaces naturels, ...
- Un cadre réglementaire assurant la sécurité de tous (spectateurs et participants) est nécessaire au bon déroulement de l'évènement. Cela ne suffisant plus depuis plusieurs années, **les organisateurs enquêtés reconnaissent que la protection des milieux naturels traversés par l'évènement sportif est devenue aussi un des éléments essentiels à prendre en compte pour l'organisation d'un évènement sportif. L'objectif visé est d'éviter, réduire ou compenser les impacts liés à la pratique de l'activité sportive ainsi que les flux générés par les spectateurs.**
- **Certains de ces évènements sportifs ont généré au fil des années un ancrage territorial permettant ainsi de contribuer à valoriser et faire connaître les aménités paysagères des Hauts-de-France.**
- Les organisateurs des évènements sportifs rencontrés lors de cette enquête sont **des personnes passionnées, conscientes d'exercer leur pratique dans un cadre "magique"**. Ces espaces sont leur "outil de travail" qu'il est essentiel de protéger selon eux, pour continuer à pratiquer leur activité et faire partager leur passion. Néanmoins, tous avouent et regrettent ne pas connaître les espèces qui constituent ces écosystèmes.

III. Procédure d'AOT : étapes, outils et postures

1. Processus de l'AOT : démarche et réseaux d'acteurs

a) Procédure d'AOT : les étapes

La demande d'AOT du DPM est souvent un casse-tête pour certains organisateurs, notamment pour les petites structures lorsqu'elles s'y prennent pour la première fois. Alors que les organisateurs de manifestations emblématiques, comme celle de l'Enduropale, font appel à un bureau d'étude qui est en charge de la demande d'AOT et de l'évaluation d'incidence.

Le dépôt de la demande d'AOT se fait en deux étapes afin de s'assurer d'avoir les éléments principaux (Fig. 17).

- 1^{ère} étape pour un premier dépôt : Renseignements

En premier lieu, le porteur de projet a tout intérêt à se renseigner pour savoir en quoi consiste un dépôt de demande d'AOT (Annexes). Il peut le faire dans trois institutions publiques, notamment pour avoir les imprimés du dossier : la mairie, la préfecture ou sous-préfecture, ou directement à la DDTM au Service des Affaires Maritimes et du Littoral (SMAL). Il lui sera ainsi explicité que les services de l'Etat font une distinction entre les manifestations qui enregistrent moins de 300 participants et celles supérieures à 300 participants. Ce seuil est défini par le code de l'Environnement et le code du Sport. De plus, si le parcours de l'évènement se situe sur un site Natura 2000 ou sur une réserve naturelle ou encore sur un site concerné par un arrêté de protection de biotope⁴ (APBB), une évaluation d'incidence doit accompagner la demande d'AOT (Annexes). Si le parcours est à proximité d'un site Natura 2000, la DDTM regarde au cas par cas si le porteur de projet doit faire une évaluation d'incidence ou pas. La grande majorité du linéaire côtier du PNM comprend des sites Natura 2000, des sites du Conservatoire et des aires de protection de biotope (Fig. 18).

⁴ La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes (et non des espèces elles-mêmes).

enjeux environnementaux. Ce dernier a donc un rôle de conseil, d'accompagnement un peu au cas par cas : il peut répondre directement à l'organisateur en mettant en copie la DDTM.

- 2^{ème} étape : Dépôt de la demande d'AOT

Le porteur de projet doit déposer la demande d'AOT du DPM quatre mois avant la date de l'évènement sportif à la DDTM. Toutefois, bien souvent ils ne les déposent que deux mois avant, ce qui réduit le délais d'instruction de la DDTM et donc impacte fortement sur les délais donnés aux autres structures consultatives comme le PNM EPMO pour donner un avis.

- 3^{ème} étape : l'instruction de la DDTM

Le Service des Affaires Maritimes et du Littoral de la DDTM est composé d'un Pôle Environnement et d'une Unité "Gestion du domaine public maritime et du littoral" dans lesquels des référents "Gestion domaniale" et "Natura 2000" contribuent à aider le Service Instructeur à donner ou pas l'AOT du DPM. Le service instructeur de la DDTM veille à ce que l'évaluation soit bien produite et si elle est bien ciblée sur les espèces et les habitats à l'origine de la désignation des sites. Ainsi de nombreux échanges itératifs ont lieu entre les différents services de l'Etat avant que la DDTM donne sa décision définitive à l'organisateur (Fig. 19).

Le service instructeur de la DDTM regarde plusieurs éléments tels que :

- le nombre de participants;
- la distance par rapport au pied de dune;
- la période de l'année;
- le nombre de véhicules terrestres motorisés utilisés ou évités;
- si une zone est dédiée au public.

Il vérifie si l'évènement respecte le code du Sport et le volet Natura 2000 du code de l'Environnement. Et il regarde au cas par cas les projets qui visent des sites à proximité des sites Natura 2000 pour juger de la nécessité ou pas de faire une évaluation d'incidence. Pour ce faire, les instructeurs consultent les services concernés pour prendre une décision. Toutefois, la diminution des moyens humains au sein des services de l'Etat oblige à rationaliser les procédures, c'est pourquoi les consultations auprès des différents services et des autres structures ne sont plus systématiques pour prendre une décision sur les évaluations d'incidences. En effet, une grille de critères a été fixée sur laquelle les instructeurs s'appuient pour donner leur accord ou pas de demande d'AOT. Celle-ci est utilisée si l'évènement est connu et si le parcours a fait l'objet de peu ou pas de changement par rapport aux années précédentes.

Pour avoir l'avis consultatif des structures concernées si elles sont propriétaires du terrain (Conservatoire du littoral) et/ou gestionnaires (PNM EPM, Eden 62, la commune) sur lequel le parcours aura lieu (Fig.20), la DDTM envoie une partie du dossier, notamment les photographies prises par le porteur de projet pour évaluer les impacts possibles. La DDTM a besoin d'avoir une cartographie des enjeux des sites, si cette dernière ne se retrouve pas dans le dossier déposé, elle demande au PNM s'il a ces informations. Cela lui permet de savoir si le porteur de projet a contacté le PNM pour connaître les enjeux environnementaux du site et intégrer des mesures pour réduire les impacts.

La DDTM est un service d'instruction (administratrice) et ne joue pas un rôle de concertation. Dès lors que l'évènement sportif est important (type Authiemman, Enduropale, ...) sur lequel se pose des questions ou problèmes de sécurité et d'accès, une réunion préparatoire a lieu à la sous-préfecture.

L'élément déclencheur est généralement la sécurité, l'environnement est une question parmi tant d'autres. Ces réunions sont généralement très bien appréciées par l'ensemble des parties prenantes, car les échanges permettent d'ajuster au mieux pour chacun les mesures nécessaires au bon déroulement de la manifestation sportive.

La préfecture maritime coordonne les différents services de la DDTM ou s'il y a des problèmes comme dit supra. La préfecture maritime et la Conférence maritime sont consultées lors de l'instruction du dossier par la DDTM. Si l'évènement sportif concerne une activité nautique, alors la préfecture consulte le commandant.

Parfois un référent de la DDTM peut avoir besoin de consulter la DREAL qui diffuse les outils ou les études éventuellement intéressantes des clubs, pilote la mission Natura 2000 sur tous les territoires et tous les départements, et fait un peu des veilles juridiques sur la thématique Natura 2000. Toutefois, il arrive que la DREAL ne sache pas à qui renvoyer son avis au sein de la DDTM. L'avis ne revient pas toujours à l'Unité "Gestion du domaine public maritime et du littoral", mais se retrouve à l'instruction "Natura 2000" au service "Eau et Nature" ou à l'inspecteur des sites, car le département du Pas-de-Calais cumule beaucoup de dispositifs réglementaires. Parfois, l'Unité "Gestion du domaine public maritime et du littoral" se retrouve éventuellement avec un avis ou pas d'avis de la DREAL.

Figure 19 Rôles et échanges des acteurs pour le dossier d'AOT et évaluation d'incidence

b) Les rôles et les attendus des services de l'Etat

- *Le DDTM : un rôle d'instructeur*

La DDTM veille à réduire les impacts des manifestations sportives sur le DPM. La gestion des dossiers se fait au cas par cas. Lorsque des débordements ont été constatés ou des préconisations non appliquées par l'organisateur, la DDTM sera plus vigilante au prochain dépôt. Des visites sont faites soit le jour de la manifestation ou le lendemain pour évaluer l'efficacité et/ou l'application des mesures préconisées. Si des éléments à prendre en compte n'ont pas été pensés en amont, ils seront intégrés pour pouvoir améliorer les préconisations la fois suivante.

Le dispositif Natura 2000 ne vise pas à mettre sous cloche les milieux : l'objectif est de trouver un équilibre entre la préservation des milieux et les pressions que peuvent générer les activités anthropiques. Un gestionnaire émettra rarement un avis négatif, mais donnera des préconisations pour réduire les impacts. Ainsi, la DDTM refuse rarement d'accorder l'AOT du DPM si des préconisations nécessaires dans certaines situations sont émises : elle suit généralement les préconisations des différents services.

Elle se porte garante du respect du règlement visant la préservation et l'accessibilité de cet espace du DPM : la plage doit être accessible à tous mais n'appartient qu'à l'Etat.

Selon l'agent interviewé, les porteurs de projet s'approprient peu les enjeux environnementaux. Même si ce n'est pas le rôle premier de la DDTM, elle intervient pour sensibiliser les porteurs de projet à l'évaluation des incidences dans une formation du Conseil Départemental Pas-de-Calais auprès des organisateurs, et ce afin d'aider les porteurs de projet à mieux intégrer les enjeux environnementaux dans leur demande d'AOT. Néanmoins, la majorité des organisateurs interviewés considèrent les services de l'Etat trop inaccessibles et décalés par rapport à leur réalité terrain :

« [...] des organismes qui sont pas assez prêts de la population, sur des planètes un peu satellite, qui font beaucoup d'administratifs, qui n'ont pas le temps et qui ne sont pas trop sur le terrain, malheureusement », (Organisateur n°1, 2021).

Les prescriptions dépendent du niveau d'expertise de chaque agent. De plus, les DDTM du Pas-de-Calais ou de la Somme ont des pratiques différentes : l'une conseillera sur des points techniques sur des points de passage du parcours plus que l'autre directement avec les organisateurs. Selon l'agent interviewé de la DDTM, il n'y aurait pas de décalage entre les critères qui définissent la réglementation et la mise en application de cette réglementation, mais l'interprétation peut être parfois différente. Actuellement, la tendance est d'aller vers un mode de simplification du règlement, ce qui suppose à terme des changements de directive si l'Etat s'aperçoit qu'il faille être plus restrictif. La nouvelle loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique (loi 3DS) pourrait sur le volet Natura 2000 apporter quelques changements (Agent de la DDTM, 2022).

La DDTM attend du PNM qu'il joue un rôle d'information en amont auprès des collectivités, notamment pour que les dossiers d'AOT et d'évaluation d'incidence prennent mieux en compte les enjeux environnementaux et qu'y soient intégrées des mesures adaptées pour réduire les impacts. Elle attend également du PNM que les informations nécessaires pour évaluer ces dossiers lui soient envoyées.

- *Le PNM EPMO : un rôle de conseil*

Le PNM est perçu par la DDTM comme l'acteur ayant la connaissance la plus fine et la plus actualisée sur les enjeux environnementaux du DPM. Toutefois, la DDTM a tout à fait conscience, que ce PNM est un des plus récents de France et qu'il est dans la phase d'acquisition de données telle qu'elle est prévue dans son plan de gestion.

Les missions du PNM EPMO pour le volet "Usages de loisirs et patrimoine culturel" sont de :

- gérer les demandes d'avis qu'envoie la DDTM pour les manifestations sportives;
- acquérir de la connaissance sur l'organisation des usages, des impacts potentiels qu'ils peuvent avoir sur les milieux et les espèces;
- réaliser des actions qui visent à mieux sensibiliser ces publics (encadrants individuels ou les publics);
- créer un tableau de bord d'indicateurs qui visent à évaluer l'application du plan de gestion et de l'efficacité des actions menées par le PNM.

Comme dit supra, le PNM est sollicité par les services de l'Etat pour se prononcer sur un projet d'occupation temporaire du DPM. Le PNM donne des préconisations pour améliorer les composantes environnementales lors de ces dossiers de demande d'AOT. Pour cela, les différents services du PNM travaillent de manière transversale pour ajuster au mieux les mesures nécessaires qui visent à réduire les impacts des manifestations sportives.

Se rendant compte de la difficulté pour les organisateurs de constituer un dossier de demande d'AOT et d'évaluation d'incidence, le PNM vise à assumer de plus en plus leur accompagnement en amont de leur demande d'avis. Toutefois, cela suppose de dégager du temps, d'aller de plus en plus sur le terrain. Toute la difficulté consiste à trouver le bon mode d'accompagnement pour ne pas se retrouver envahi par les demandes. Récemment, "de plus en plus d'organisateur"⁵ souhaitent vérifier avec le PNM le dossier avant de le déposer (Agent du PNM, 2021). Néanmoins, le PNM veille à être vigilant pour ne pas verser dans une dérive déontologique :

« On est sensé donné un avis. On peut les accompagner mais on n'est pas sensé rédiger à leur place l'évaluation d'incidence. Le PNM n'est pas sensé prendre trop de temps à les accompagner sur des aspects techniques : passer par le point A plutôt que par B parce que... Il faut trouver le juste équilibre entre le conseil et l'avis », (Agent du PNM, 2021).

De nombreuses manifestations ont lieu sur le DPM du PNM. Pour rappel, les résultats du questionnaire auquel seulement 24 organisateurs ont répondu, enregistrent plus de 280 manifestations sportives. Nombreuses d'entre elles se déroulent sur des secteurs ou périodes où les enjeux sont faibles. Le PNM ne pouvant pas être présent sur tous les dossiers, il se retrouve vite submergé par des dossiers qui concernent de petites manifestations. Ainsi, le PNM aimerait mettre un filtre. Pour ce faire, une trentaine de manifestations ont été repérées pour être priorisées afin que le Conseil de gestion ou le Bureau du PNM puisse donner un avis. Leur priorisation dépend de trois critères : soit elles se déroulent sur un site sensible, soit la période est sensible, soit certaines caractéristiques sont spécifiques (nombre de participants, types d'activités). Le PNM ne peut pas suivre 30 manifestations par an : celles qui ont été suivies l'année précédente et sur lesquelles rien n'est à déplorer, ne seront pas suivies l'année suivante. Ainsi, depuis quelques années, le PNM suit tous les ans des manifestations sportives en se rendant avant, parfois pendant l'évènement ou après. Ce suivi développe des réflexes en terme de préconisations qui sont de plus en plus affinées au fil des années, car l'expérience se

⁵ Expression usitée par un agent du PNM. Actuellement, cinq organisateurs demandent un accompagnement auprès du PNM.

consolide. En faisant ces suivis en parallèle des avis donnés car tous les dossiers sont traités, le PNM se constitue une base de connaissance.

Parfois le PNM peut contacter d'autres institutions pour résoudre certaines incompréhensions sur un dossier de demande d'AOT : le Conservatoire du littoral si cela concerne un de ses sites, Eden 62 ou le Syndicat Mixte du Littoral de la Baie de Somme.

La prise de conscience du PNM sur la nécessité d'accompagner les organisateurs sur les dossiers d'AOT a été déclenchée par le constat récurrent de réception de dossiers trop sommaires. Le mode opératoire entre le PNM et la DDTM est que la DDTM n'envoie pas le dossier dans sa totalité, si bien que le PNM est obligé parfois de demander les photographies avant, pendant après les manifestations quand il a des doutes sur les mesures réellement prises par l'organisateur. Il peut arriver que la DDTM soit plus exigeante que le PNM après l'avis donné par ce dernier. Le PNM regrette qu'il n'ait pas la conclusion de la DDTM.

La difficulté à laquelle sont confrontés la DDTM et le PNM est l'évaluation des effets cumulés des pressions sur le DPM. Les effets d'une manifestation sont connus sur une période, mais le cumul des effets des autres manifestations qui se sont déroulés les week-ends précédents ou qui se dérouleront les week-ends suivants augmentent la difficulté à donner un avis. Il est compliqué d'avoir une vision globale de tous ces impacts cumulés. Néanmoins, il existe des démarches qui peuvent aider à pallier à cette difficulté. En Corse, les dépôts de demande d'AOT doivent être reçus le 1^{er} janvier de chaque année et ce pour toutes les demandes liées aux manifestations sportives. Ainsi, les services de l'Etat ont une vision globale à l'échelle d'une année de la répartition spatiale et temporelle des manifestations, permettant peut-être à la DDTM et aux gestionnaires des aires marines protégées de mieux évaluer les effets cumulés. Cette démarche peut aussi être plus restrictive, impliquant de fait des limites quant aux accords donnés de demandes d'AOT.

Toujours dans l'objectif d'acquérir des connaissances sur les activités sportives et leurs pressions, le PNM fait rencontrer des partenaires qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble, obligeant ainsi les organisateurs à sortir de leurs réseaux habituels (le réseau des clubs, des fédérations, des collectivités territoriales) et ce sur des thématiques telles que la préservation des phoques au cours des promenades développées par des animateurs. Ce rôle ou cette posture s'apparente à celle d'un Parc Naturel Régional qui permet la conciliation entre partenaires de points de vue différents.

Quant à sa présence aux manifestations pour faire de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement auprès du grand public, le PNM n'a pas arrêté en interne la posture à adopter, bien que les organisateurs des Rencontres Internationales du cerfs-volants et d'une démonstration de jet-skis en ont fait la demande.

Et pourtant, le PNM a bien conscience que cela pourrait être une opportunité pour mieux faire connaître ses missions aussi bien auprès des organisateurs que du grand public. Selon l'agent du PNM interviewé, les gens n'arrivent pas à distinguer les agents du PNM et de ceux du Conservatoire du Littoral lorsqu'ils sont vus à faire de la sensibilisation. En effet, si selon les résultats du questionnaire plus de la moitié des répondants affirme connaître les missions du PNM EPMO, des entretiens émergent aussi une méconnaissance de ces missions (Entretiens n° 1, 4, 5 et 6) :

« J'avoue que c'est un peu vague entre DDTM, Eden, Parc Marin », (Entretien n°4, 2021).

« Je trouve que le Parc Naturel Marin n'a aujourd'hui pas trouvé sa place », « On ne sait pas exactement sa fonction... », (Entretien n°1, 2021).

A cette méconnaissance des missions du PNM EPMO, se rajoute une perception autoritaire des agents du PNM qui seraient plus dans le contrôle que dans le conseil (Entretiens n°1, 2 et 4) :

« Le Parc Marin, tous les services de l'État en fait, sont aussi, ils sont là bien-sûr pour contrôler ce qu'on fait, mais ils sont aussi là dans le conseil [...]. On est dans la critique avant et on conseille après », (Entretien n°2, 2021).

Cependant son rôle de police environnementale n'est pas remis en question, certains organisateurs font même l'éloge de l'exercice de cette autorité (Entretiens 2, 4 et 5) :

« C'est bien la police, la police de l'environnement pour éviter que tout soit fait n'importe comment donc ça me paraît naturel », (Entretien n°2, 2021).

Les interlocuteurs souhaitent avoir plus de contacts avec le PNM et d'en faire un partenaire pour certains.

c) Outils d'aide à la démarche AOT et évaluation d'incidence

- *Des formations proposées par les services de l'Etat peu suivies et pourtant appréciées*

Depuis 2017, une formation "**Etre organisateur de manifestation sportive de pleine nature**" est assurée par la **Direction des Sports du Conseil Départemental 62** qui vise à sensibiliser tous les porteurs de projet sur les différentes autorisations nécessaires pour leurs manifestations sportives. La DDTM intervient au cours de cette formation pour les sensibiliser à l'évaluation d'incidence. Entre 2018 et 2020, une vingtaine d'inscrits par année ont suivi cette formation. Seulement trois membres de comités d'organisation concernés par l'utilisation du DPM pour l'organisation de leur manifestation ont été inscrits au cours de ces trois années. Une seule personne interviewée au cours de l'enquête a suivi la formation assurée par la Direction des Sports du Conseil Départemental 62 et un seul répondant au questionnaire dit avoir fait cette formation. Toutefois, il se peut que ce soit la même personne (entretien et questionnaire) : l'activité pratiquée est la même, le questionnaire étant anonyme, nous ne pouvons pas le savoir. La personne interviewée membre d'un comité d'organisation interviewé avait déjà suivi une formation et s'est inscrite à celle du Conseil Départemental pour se remémorer les mesures et voir si des évolutions avaient eu lieu :

« Alors moi, j'étais déjà bien... on était déjà de... j'avais déjà fait pas mal de... d'études Natura 2000. J'avais eu déjà pas mal de montage d'événement par rapport aux enjeux environnementaux, donc c'est vrai que c'était bon, c'était bien, parce que ça... voilà, ça faisait un rappel euh... et puis il peut toujours y avoir des évolutions aussi, donc c'est intéressant. Après je pense que c'est... ce serait bien tous les, je ne sais pas, tous les deux, trois ans de refaire pas une formation, peut-être pas une formation physique, mais à distance par exemple avec voilà ce qui est... ce qu'il y a eu comme évolution euh... », (Entretien n°8, 2021).

Les neuf autres personnes interviewées n'ont pas suivi cette formation, parce que bien souvent ils n'étaient pas au courant de l'existence de celle-ci.

Cette formation est organisée sur quatre journées chacune dédiée à une thématique : base méthodologique et réglementaires ; réglementations spécifiques et environnementales ; les enjeux environnementaux sur le terrain ; outils numériques. Cette formation ne peut être validée que si les

participants assistent aux quatre jours. Or, si certains organisateurs interviewés voient tout l'intérêt de suivre une formation sur les enjeux environnementaux pour mieux ajuster les mesures lors d'un évènement sportif, ils ne peuvent y consacrer autant de temps :

« Oui alors je vais être honnête avec vous, moi je suis ultra sollicité dans ce que je fais »,
(Entretien n°3, 2021).

En effet, les organisateurs interviewés sont membres d'association et ont un travail qui les empêchent parfois d'assister à ce genre de formation sur un temps aussi long, bien qu'ils voient l'utilité de ce type de formation (Entretiens n°1, 4, 6 et 7) :

« Il ne faut pas que ce soit trop chronophage. Si c'est être une semaine parti, c'est compliqué. Si c'est quelques heures, quelques jours voilà quoi, ça c'est facile. La problématique c'est que des fois on m'envoie des choses où ça dure une semaine, voilà ce n'est pas possible », (Entretien n°1, 2021).

La formation est vue comme un outil leur permettant de mieux comprendre ce qu'il leur est demandé lors des dossiers d'AOT et d'évaluation d'incidence. Ces connaissances acquises permettraient ainsi un engagement plus fort à la préservation des milieux :

« En fait tout organisateur, quel qu'il soit, qui rentre dans un sujet aussi sensible, il devrait avoir une formation minimum obligatoire », (Entretien n°2, 2021).

« On m'oblige à quelque chose et par contre on ne me propose pas de formation pour que je puisse m'améliorer ou encore adhérer au système », (Entretien n°2, 2021).

« J'aimerais pouvoir emmener des membres de mon équipe. Oui », (Entretien n°2, 2021).

Le PNM EPMO a participé aux formations organisées par la Direction des Sports du Conseil Départemental 62 au cours pendant deux années. En 2021, il était prévu une nouvelle session mais elle a été annulée faute d'inscrits.

Un deuxième type de formation est accessible pour les organisateurs d'évènement sportif : EDUCMER proposée par le PNM EPMO. Ces formations sont constituées de trois volets : connaissance du milieu naturel du PNM et de ses enjeux ; matériels, pratiques et comportements à incidences notables ; transmission des connaissances aux publics encadrés, en y intégrant les bonnes pratiques. La dernière édition de 2019 avait un objectif très différent, celui d'accompagner les encadrants de trois structures : char à voile à Boulogne-sur-Mer; char à voile en baie d'Authie et un opérateur qui proposait des sorties en kayak et longe-côte en baie de Somme. La cible de cette série de formations n'était pas les organisateurs d'évènement sportif puisque le but était de transmettre les éléments pour que les encadrants puissent faire de l'éducation à l'environnement auprès de leur public. Et pour un des opérateurs, le PNM visait à l'accompagner pour réaliser un *escape game* nature. Selon le PNM, les avis des encadrants sur cette formation EDUCMER sont très positifs, que ce soit sur le contenu ou sur les échanges avec l'agent du PNM EPMO dont le profil sportif et environnemental a permis d'avoir un discours adapté pour les encadrants d'activités sportives. Lors d'un entretien, un organisateur de manifestation sportive avait entendu beaucoup de bien de cette formation, mais n'y avait pas assisté:

« Quelque chose de très positif qu'il [le PNM] a fait, c'est les formations qu'il a mises en place auprès des écoles : avec l'apprentissage de la plage, des choses comme ça avec des intervenants qui venaient auprès des écoles », (Entretien n°1, 2021).

Le PNM EPMO souhaiterait relancer ce type de formation EDUCMER, mais à court terme la priorité étant donné actuellement à d'autres dossiers qui sont en cours. Toutefois, toute la difficulté est d'attirer les participants à ce genre de formation. Aucun des organisateurs de manifestations sportives interviewés dans le cadre de l'enquête avait participé à ce type de formation.

Afin de pallier à ce manque de formation pour les encadrants et organisateurs d'évènement sportif, le PNM essaye de prendre le temps pendant une heure ou deux en allant sur le terrain pour échanger directement avec l'organisateur.

Sur les 24 répondants au questionnaire, une seule personne a suivi une formation EDUCMER, et une autre personne a suivi une formation organisée par Eden 62 et avec Nausicaa. Il se peut que ce dernier répondant soit la même personne qui est été interviewée, puisque l'activité déclarée est la même dans le questionnaire et lors de l'entretien.

L'organisateur, qui a suivi la formation organisée par Eden 62, est un encadrant dans une école de char à voile et souhaitait intégrer des notions d'éducation à l'environnement auprès de son jeune public :

« J'ai fait des formations à la sensibilisation, tout ce qui est environnemental, il y a à peu près plus de 5 ans maintenant, avant de devenir formateur, et donc moi j'avais fait ça avec Eden 62, avec Nausicaa également, et il y a quand même des choses qui existent qui sont très très bien faites », (Entretien n°3, 2021).

- *Guides pour les évaluations d'incidence accessibles*

Le CERFA de demande d'AOT ainsi que l'évaluation d'incidence à remplir sont accessibles sur le site de la préfecture. Ils sont aussi transmis par la DDTM par mail si l'organisateur en fait la demande directement. Sur le site internet de la préfecture, l'organisateur peut accéder à la liste des sites Natura 2000⁶ pour avoir la connaissance de tous les périmètres de protection qui peuvent s'appliquer. Cette démarche a été **développée en interne** à la DDTM. L'organisateur peut disposer aussi d'un guide réalisé en interne par le Service des Affaires Maritimes et du Littoral de la DDTM pour réaliser l'évaluation des incidences Natura 2000 : **guide simplifié sur les incidences des manifestations publiques sur le DPM**. Dans ce document, un tableau permet à l'organisateur d'identifier les incidences possibles en fonction des activités sportives envisagées sur le DPM (Tableau 7).

Puis des fiches permettent à l'organisateur d'identifier les pressions potentielles sur les habitats et sur les espèces, voire les catégories d'espèces sensibles ainsi que les mesures de réduction envisageables par type de pressions (Fig. 20).

Afin de réaliser une évaluation plus fine, des fiches par type d'activité⁷ constituent ce guide et sur lesquelles des mesures de réduction envisageables sont proposées (Fig.21). Ainsi, l'organisateur peut repérer sur quels habitats et espèces il doit concentrer les mesures qu'il doit prendre : par exemple, canaliser les déplacements en restant sur les sentiers, mettre un balisage, éviter la période de nidification pour réduire le dérangement des Gravelots, Sternes et phoques.

⁶ <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Natura-2000>

⁷ Course d'orientation, escalade, cyclocross, chars à voile, kitesurf, vol libre, randonnées pédestres, kayak de mer, planeur ultra léger motorisé, motocyclisme, activités équestres.

Tableau 7 : Impacts des manifestations sur le DPM (Source : Guide simplifié des incidences – DDTM Pas-de-Calais)

	Manifestations / pratiques (y compris les étapes de préparation, de suivi et de démantèlement)	Incidences possibles sur le DPM
Activités sportives		
Randonnée pédestre, cycliste, trail, longe - côte	<ul style="list-style-type: none"> Randonnée organisée incluant la mise en place des dispositifs de sécurité et le tracé des itinéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Piétinement d'habitats et dérangement d'espèces Destruction/érosion des habitats (introduction de substances écotoxiques et de déchets) Sécurité lors de sortie en grand nombre
Équitation	<ul style="list-style-type: none"> Compétition incluant l'encadrement, la mise en place de dispositifs de sécurité et le tracé des itinéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Piétinement d'habitats et dérangement d'espèces Risque de collision avec d'autres usagers Risques d'atteinte à la salubrité et d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Char à voile et régates (voiles, VNM)	<ul style="list-style-type: none"> Compétitions incluant l'encadrement, la mise en place de dispositifs de sécurité et le tracé des itinéraires 	<ul style="list-style-type: none"> Piétinement d'habitats et dérangement d'espèces Risque de collision avec d'autres usagers Risque d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Kite-surf	<ul style="list-style-type: none"> Compétitions incluant l'encadrement et la mise en place de dispositifs de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Piétinement d'habitats et dérangement d'espèces Risque de collision avec d'autres usagers Risque d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Kayak de mer	<ul style="list-style-type: none"> Compétition incluant l'encadrement et la mise en place des dispositifs de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Piétinement d'habitats et dérangement d'espèces Risques d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Vols libres-ULM	<ul style="list-style-type: none"> Compétitions 	<ul style="list-style-type: none"> Dérangement d'espèces Piétinement d'habitats selon la zone d'envol et d'atterrissage Risques d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Multi-sport	<ul style="list-style-type: none"> Tournois et journées découvertes d'activités sportives pour les scolaires (golf, courses d'orientation...) 	<ul style="list-style-type: none"> Piétinement d'habitats et dérangement d'espèces Risques d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Parachutages, hélicoptères, drones montgolfières, parachute tracté	<ul style="list-style-type: none"> Suivi aérien des manifestations longeant les côtes (tour de France, tour de Normandie, par exemple) Commémorations du débarquement Baptême 	<ul style="list-style-type: none"> Dérangement d'espèces ; Destruction d'habitats possible lors des phases d'atterrissage et de décollage Risques d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Sports mécaniques	Seules les manifestations dans les voies publiques ouvertes à la circulation en dehors des espaces naturels et justifiant d'un intérêt historique sont autorisées	<ul style="list-style-type: none"> Destruction d'habitats et dérangement d'espèces Risques d'introduction de substances écotoxiques et de déchets
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> Concours de pêche à pied de loisir 	<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement de ressources halieutiques Dérangement d'espèces Risques d'introduction de substances écotoxiques et de déchets

Fiche 1- MANIFESTATION SPORTIVE (recto)				
	PRESSIONS POTENTIELLES SUR LES HABITATS ET ESPECES	TYPES D'HABITATS ET CATEGORIES D'ESPECES SENSIBLES	MESURES DE REDUCTION ENVISAGEABLES	
PUBLIC	Piétinement (En lien avec l'arrivée des spectateurs sur le lieu de la manifestation, les aires prévues Pour les spectateurs, la divagation des Spectateurs)	Tous les habitats terrestres	Canalisation du public dans des aires identifiées Prévoir et canaliser le cheminement des spectateurs (barrières) Prodiguer des consignes environnementales (support de diffusion divers)	
	Dérangement	Via le bruit	Avifaune Mammifères (terrestres et marins) Reptiles Amphibiens	Définir des zones de Quiétude Limitation du bruit
		Via présence Visuelle	Espèces animales qui ont une acuité Visuelle : Avifaune Mammifères terrestres et marins	Canalisation du public Définir des zones d'interdiction
DECHETS	Pollution du milieu	Tous les habitats terrestres aquatiques et marins	Collecte des déchets après la Manifestation	
SOURCES LUMINEUSES	Perturbation lumineuse Perturbation à prendre en considération uniquement de nuit	Amphibiens Mammifères Reptiles Oiseaux Insectes	Choisir une zone adaptée	

Fiche 1- MANIFESTATION SPORTIVE (verso)			
	PRESSIONS POTENTIELLES SUR LES HABITATS ET ESPECES	TYPES D'HABITATS ET CATEGORIES D'ESPECES SENSIBLES	MESURES DE REDUCTION ENVISAGEABLES
BRUIT (Via sonorisation, cris, feux d'artifice...)	Dérangement	Avifaune Mammifères (terrestre et marins) Reptiles Amphibiens	Limitation du bruit Installer la sonorisation dans une zone adaptée Canalisation du public Définir des zones d'interdiction
ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION SPORTIVE PAR ENJINS MOTORISES (Sécurité, encadrement...)	Dégradation des milieux	Tous les milieux terrestres (mares, tourbière, etc..)	Identifier les voies les mieux adaptées à la circulation des engins motorisés Limiter le nombre d'engins motorisés
	Perturbation sonore	Reptiles Amphibiens Avifaune Mammifères (terrestres et marins)	
STATIONNEMENT	Dégradation des milieux	Tous les habitats terrestres (mares, tourbière, etc..)	Mettre en place un système de navettes Prévoir des parkings dédiés Inciter les participants et les spectateurs de faire du covoiturage ou à utiliser les Transports en commun

Les zones de ravitaillement, de restauration, d'accueil et les toilettes doivent être localisées de telle façon à éviter toutes dégradations du milieu. La réalisation des travaux préparatoires ou de remise en état et le balisage doivent être également entrepris dans cette logique.

Figure 20 : Types de pression et mesures de réduction (Source : Guide simplifié sur les incidences des manifestation publiques sur le DPM)

Fiche 13 – ACTIVITES EQUESTRES			
DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	PRESSIONS POTENTIELLES SUR LES HABITATS ET ESPECES	EXEMPLE D'HABITATS ET ESPECES SENSIBLES DE LA PRATIQUE	MESURES ET OU DE REDUCTION ENVISAGEABLES
<p><u>Pratiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Promenade, randonnée à la journée, grandes randonnées, trekking...) - Marche nordique (avec bâtons) <p><u>Lieux de pratiques de l'activité :</u></p> <p>Itinéraires accessibles à pied, en général balisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Littoral - Campagne <p><u>Période de pratique :</u></p> <p>Toute l'année avec un pic d'affluence l'été (sauf pour ce qui est de la pratique associative)</p>	<p>Impacts liés au piétinement :</p> <p>Dégradation de la végétation et diminution du couvert végétal aux abords des sentiers</p> <p>Modifications dans la dynamique de la végétation</p> <p>Erosion du substrat et des sentiers</p> <p>Compaction de sols</p> <p>Les impacts sur la végétation sont minimaux si les activités se concentrent sur les chemins</p>	<p>Laiasses de mer</p> <p>Dunes embryonnaires – Dunes grises</p> <p>Zones humides et tourbières</p> <p>Estuaires (salicorniaies de la slikke</p> <p>Prés salés du bas et moyen shore à Obione)</p>	<p>Canalisation des déplacements</p> <p>Balisage</p> <p>Restrictions saisonnières ou climatologiques de la pratique</p>
	<p>Dérangement de la faune</p> <p>Le dérangement est plus fort lorsque les activités se déroulent en dehors des sentiers ou des zones habituellement fréquentées</p>	<p>Phoques gris, Phoque veau marin</p> <p>-</p> <p>Gravelots</p> <p>Bécasseau de Sanderling</p> <p>Bécasseau variable</p> <p>Huitier Pie</p> <p>-</p> <p>Sterne naine</p>	

Figure 21 : Types de pression et mesures de réduction pour l'activité équestre (Source : Guide simplifié sur les incidences des manifestations publiques sur le DPM)

L'évaluation d'incidence s'appuie sur la séquence Eviter - Réduire – Compenser (ERC) dont certains principes ont été renforcés dans le code de l'environnement. Dans ce guide réalisé par la DDTM, un tableau de référence pour l'application des mesures ERC sur les habitats et les espèces du littoral permet à l'organisateur :

- de repérer les références des habitats;
- comment argumenter son choix de parcours;
- sur quels habitats il doit prévoir des évitements et les moyens techniques associés;
- comment et sur quel habitat doit-il réduire ses impacts.

Ce tableau est utilisé par les services instructeurs pour évaluer les dossiers (Tableau 8).

Tableau 8 : Application des mesures ERC sur les habitats et les espèces du littoral (Source : Guide simplifié sur les incidences des manifestation publiques sur le DPM)

D.1.2 Tableau de référence pour l'application des mesures ERC sur les habitats et les espèces du littoral

MILIEU	HABITATS	N°CAHER D'HABITAT	Evitement			Réduction		
			Par choix d'opportunité	géographique	Technique	Géographique	technique	Temporelle
Type de mesures à adapter sur les milieux naturels vivants			Projet pertinent au vu A- des besoins/objectifs B- changement d'implantation C- des enjeux environnementaux ou de lieux et paysages D- des solutions alternatives au projet		A- Adaptation technique de la solution retenue B- Adaptation temporelle de la solution retenue	A- Limitation de zones d'accès étou de Zone de circulation B- Mise en défense C- Balisage	A- Adaptation de modalités de circulation de véhicules B- dispositif de lutte contre les déchets C- Dispositif de lutte contre l'érosion D- Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes E- Dispositif de franchissement provisoire F- limitation des nuisances envers la Faune G- Dispositif limitant les impacts sur la continuité hydraulique	A- Adaptation période de manifestation sur l'année B- Adaptation des horaires journaliers
ESTRAN	Lâsées de mer sur substrat sableux à vaseux 1210-1	1210						
	Lâsées de mer sur cordon de galets 1210-2	1210	X	X				
	Dunes embryonnaires	2110-1	X	X				
	Regâts vaseux ou sableux Estrondés à marée basse	1110				X A -au niveau des bâches	X A/B/E	
ESTUAIRES	Balconnées de la slikke	1310	X	X			X B/E/F	
	Prés saâls du bas shore et moyen shore à obione	1330-1/2	X	X			X B	
	Prés saâls à haut shore	1330-3				X A/B/C	X B/E	
Dunes ouvertes	Dunes grises	2130-1		X				
	Dunes blanches	2120			X A		X C	
	Dunes à argousiers	2180					X B	
Dunes humides	Bas marais dunaires	2190-3	X					
	Prâiries humides dunaires	2190-4			X B		X G	
	Pelouse pionnière de pannes	2190-2	X					
	Marais dunaires	2190-1	X					
Dunes boisées	Dunes boisées	2180						
Habitats d'espèce	Oiseaux en reproduction		X		X B			
	Oiseaux en hivernage				X			
	Mammifères marins en reproduction ou en mue		X	X				
	Phoques gris	1364						
	Phoques veau marin	1365						
	Mammifères marins en reposoirs			X	X			X F
Espace à haute fonctionnalité (corridor...)				X	X B			

Un guide d'accompagnement pour la production d'une notice environnementale a été réalisé et est transmis par le PNM EPMO pour aider les organisateurs (Annexes). Il peut être utilisé pour faire l'évaluation d'incidence : des fiches d'évaluations d'impacts par habitats sont jointes sur lesquelles des critères de réduction ou d'évitement sont proposés. Toutefois, il n'est pas disponible sur le site de la préfecture.

La DREAL a réalisé un autre guide en parallèle de celui de la DDTM (cité ci-dessus) : le guide d'évaluation Incidence EIN Hauts-de-France. Il est partagé par les Référents Natura 2000 de la DREAL avec les référents de la DDTM Somme. Il est un outil de sensibilisation pour les porteurs de projets aux différents enjeux qui existent sur le site et ce, en fonction de leurs projets. Il est accessible sur internet à partir d'une inscription gratuite. Lorsque le porteur de projet va au terme de sa procédure (dessiner son parcours, ...), il peut cocher les espèces proposées qui seraient impactées potentiellement par son activité. A la fin de la procédure sur ce site, le service instructeur Natura 2020 reçoit l'information de ce projet en cours. Toutefois, la démarche sur ce site ne vaut pas l'évaluation d'incidence. Un seul interviewé nous a fait part de ce site (Entretien n°5).

2. Opinions et besoins par rapport à la procédure AOT et évaluation d'incidence

Sur les 24 répondants du questionnaire, 19 disent ne pas avoir de difficulté pour la rédaction du dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000. Mais sept interviewés sur 10 disent que ces procédures sont "complexes" et "contraignantes" et cinq répondants au questionnaire⁸ ont fait part de leurs difficultés et contraintes à élaborer les demandes d'AOT et l'évaluation d'incidence.

Les cinq répondants du questionnaire ont indiqué qu'ils avaient des difficultés pour (Fig. 22) :

- Indiquer les espèces ou les habitats concernés
- Identifier ces potentielles incidences
- Repérer si le parcours de la manifestation passe sur un site Natura 2000
- Repérer si c'est sur un site "Habitat" ou "oiseaux"
- Identifier les mesures pour réduire les impacts

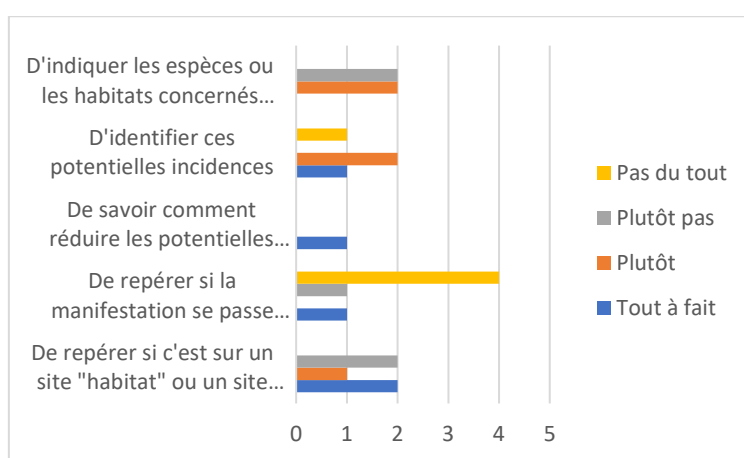


Figure 22 : Les difficultés à remplir le dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 (N=5)

14 répondants du questionnaire considèrent qu'une formation serait utile pour pallier à leurs difficultés et 13 répondants affirment qu'un document est nécessaire. Six d'entre eux souhaiteraient les deux (Fig. 23).

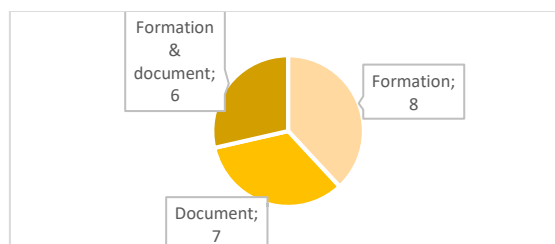


Figure 23 : Les moyens envisagés pour aider à la rédaction du dossier d'évaluation des incidences (N=24)

Lors des entretiens, les interviewés, font part d'une mauvaise appropriation des procédures nécessaires à l'obtention des autorisations aux manifestations par les organisateurs. Ces dossiers sont perçus comme une « galère », « une contrainte », « une tannée » (Entretien n°4, 2021).

Le temps nécessaire pour finaliser les dossiers est fortement critiqué :

⁸ Quatre d'entre eux organisent l'évènement sportif au sein d'une association et un autre pour une collectivité.

« Les dossiers franchement...Là je suis en train de le préparer pour la DDTM et la sous-pref, bah je sais que je vais devoir me coller des soirées pour ça quoi », (Entretien n°4, 2021).

Pourtant, la capacité de la DDTM ou du PNM à répondre aux interrogations est reconnue et bien perçue mais le temps de ces échanges par mails leurs semble trop chronophage :

« Ça veut dire que sinon on est obligé de repasser encore 1h, encore 2h avec quelqu'un ou demander à quelqu'un de nous le faire. Et ils sont de bonnes volontés, je veux dire ils nous tendent la main, ils nous le font. Mais on passe un temps pas possible au niveau des mails, c'est du bénévolat... », (Entretien n°5, 2021).

Les dossiers de demande d'AOT et d'évaluation d'incidence sont compliqués pour l'ensemble des interviewés, excepté deux personnes qui ont acquis les automatismes de la procédure. Parmi les principales difficultés et incompréhensions pour ces démarches, sont citées :

- la nécessité de l'exactitude de la description des mesures prises :

« Je prends du sable tous les ans pour faire une analyse. On me demande le protocole du prélèvement du sable. Ok je prends du sable je prends pas forcément une petite cuillère à café pour la mettre dans le pot quoi. Et donc on me demande de décrire ça », (Entretien n°2, 2021).

- l'historique des anciennes demandes ou évaluations ne sont pas archivées numériquement sur une application à partir d'un identifiant propre au déclarant, afin de lui permettre de ne modifier seulement ce qui a changé par rapport à l'année précédente (Entretien n°4). Refaire systématiquement les dossiers chaque année est critiqué par plusieurs organisateurs.
- nombreux organisateurs se plaignent des coûts de la redevance liée à l'utilisation du DPM et génère ainsi une faible rentabilité financière des manifestations. D'autant plus que la majorité des manifestations sont faites par de petites structures associatives. De plus, certains relèvent que le coût de la redevance fluctue sans qu'ils arrivent à se l'expliquer. Un manque de communication est flagrant sur cette taxe.
- la multitude des pièces demandées et notamment sur l'obligation de fournir un rapport photo :
- le questionnement sur l'utilité des mesures à prendre pour un évènement alors que lors d'un week-end estival, les impacts peuvent être plus importants :
- des contraintes parfois peu adaptées à la pratique, notamment celle du char à voile, où selon les conditions de marée et météorologiques, la zone choisie en amont n'est peut-être pas l'idéal le jour-même.

Pour certaines manifestations, notamment les plus emblématiques telle que l'Enduro, un bureau d'étude se charge de faire ces deux dossiers. Toutefois, cette prestation de service vient s'ajouter aux multiples frais de l'organisation de la manifestation sportive :

« Là on m'a susurré à l'oreille que c'était nul comme travail et que l'an prochain il faudrait que je prenne un bureau d'étude qui va me coûter à peu près 90 000 euros pour faire ce que je fais aujourd'hui », (Entretien n°1, 2021).

Les organisateurs ont le sentiment d'être « un peu abandonné » (Entretien n° 5). Ils déplorent le fait que « les changements d'interlocuteur » (Entretien n°3) n'aident pas à avoir des repères. De plus, ils ont une perception floue des rôles des différents acteurs institutionnels concernés par la gestion du DPM et ne distinguent pas les différents gestionnaires en fonction des types des espaces protégés dont ils sont responsables. Lors d'un entretien, un organisateur a pris l'agent de TVES (l'enquêtrice) pour un membre d'un service de l'Etat responsable de la protection du DPM malgré une explication de l'enquête en amont.

Les organisateurs déplorent le manque d'échanges sur le terrain avec les responsables de la gestion du DPM. Cela permettrait une meilleure visibilité des agents et des échanges pour comprendre les mesures nécessaires à adapter :

« C'est dommage que ces structures-là, je trouve qu'elles n'ont pas, en termes de communication, de terrain, elles ne sont pas là », (Entretien n°1, 2021).

« Des organismes qui sont pas assez prêts de la population [...] qui font beaucoup d'administratifs, qui n'ont pas le temps et qui ne sont pas trop sur le terrain, malheureusement », (Entretien n°1, 2021).

Les organisateurs attendent plus d'échanges et de conseils. Ils regrettent que la DDTM ou le PNM soit plus dans la "critique" ou "l'accusation" (Entretien n°2) :

« Parler et pas que se faire contrôler. Parce que c'est ça aussi, faut pas que ce soit une répression », (Entretien n°4, 2021).

Ce manque d'échanges génère une sorte de frustration : beaucoup aimeraient avoir un retour de leurs mesures (Entretien n°2).

« On n'est pas trop au courant de ce qui est fait. Il n'y a pas de communication », (Entretien n°6, 2021).

SYNTHESE – Besoins des organisateurs

- **Des outils d'aide à la démarche d'AOT et d'évaluation d'incidence** ont été mis en place afin de répondre aux besoins des organisateurs qui sont pour la plupart démunis face aux démarches administratives.
 - Deux types de formations ont été mis en place :
 - PNM EPMO;
 - Formation EDUCMER organisée par le PNM EPMO (dernière session en 2019).
 - Trois guides accessibles pour les organisateurs :
 - Guide d'évaluation d'incidence réalisé par la DDTM sous le mode Eviter-Réduire-Compenser;
 - Guide d'accompagnement pour la production d'une notice environnementale pour réaliser une évaluation d'incidence (effectuée par le PNM);
 - Guide de la DREAL en Hauts-de-France qui est surtout un outil de sensibilisation.
- **Constats et posture de la DDTM :** les organisateurs s'approprient peu les enjeux environnementaux. La DDTM attend du PNM qu'il joue un rôle d'information auprès des collectivités sur les dossiers d'AOT et d'évaluation d'incidence afin que des mesures soient adoptées pour réduire les impacts.
- **Constats et posture du PNM EPMO :** Le PNM est sollicité par les services de l'Etat pour se prononcer sur les demandes d'AOT et est sollicité au cas par cas par les organisateurs. Le PNM vise à assumer de plus en plus leur accompagnement en amont de leur demande d'avis. De plus, afin d'optimiser les démarches d'avis, une procédure a été élaborée pour suivre une trentaine de manifestations par an. Leur priorisation dépend de trois critères : soit elles se déroulent sur un site sensible, soit la période est sensible, soit certaines caractéristiques sont spécifiques (nombre de participants, types d'activités).
- **Besoins des organisateurs interrogés :**

Sur 24 répondants au questionnaire, 5 d'entre eux (soit 1/5) ont répondu avoir des difficultés lors de la rédaction de l'évaluation d'incidence. Ces personnes organisent qu'une seule manifestation par an. Néanmoins, la moitié des répondants souhaiteraient qu'il existe un document ou une formation adaptés pour remplir ces tâches administratives. Trop peu de ces répondants étaient au courant de l'existence des formations et des guides.

Les organisateurs interviewés lors des entretiens disent pour la plupart avoir une mauvaise appropriation des procédures nécessaires à l'obtention de l'AOT, qui selon eux sont trop chronophages. Ils ont une perception assez floue des rôles des différents acteurs institutionnels concernés par la gestion du DPM et ne distinguent pas les différents gestionnaires en charge de protéger ces espaces. Néanmoins, ils reconnaissent l'efficacité dans la capacité de réponse de la DDTM et du PNM EPMO. Ils sont en demande d'outils adaptés pour leur faciliter la tâche administrative quant à la réalisation de l'évaluation d'incidence. Aucun d'entre eux, excepté une seule personne a parlé de manière spontanée des guides cités ci-dessus.

IV. Mesures de protection de l'environnement et pistes d'amélioration

1. Quelles acceptabilités aux changements ?

Tous les répondants au questionnaire ont cité au moins une contrainte qui justifie **le choix de la période** à laquelle la manifestation est organisée. **Les conditions météorologiques** représentent pour plus de la moitié d'entre eux une contrainte qui justifie le choix de la période (13/24) (Fig. 24).

La deuxième contrainte avancée est de réaliser les **événements en période de week-ends, jours fériés ou vacances** pour neuf d'entre eux (soit plus d'un tiers d'entre eux sur les 24 répondants). Si nombre d'événements souhaitent bénéficier d'une fréquentation suffisante pour faire connaître l'activité ou bien pour contribuer à l'économie locale, pour d'autres événements aux moyens humains et logistiques plus modestes des organisateurs préfèrent éviter les périodes de grandes fréquentations telle que la période estivale. Certaines courses prennent beaucoup d'espace sur l'estran et donc sont peu compatibles avec la fréquentation estivale de la plage pouvant générer des accidents et donc des conflits d'usage :

« On essaie de pas trop placer les dates sur laquelle il y a de la fréquentation, surtout par rapport à l'aspect sécuritaire », (Entretien n°3, 2021).

Et cinq organisateurs choisissent la date de l'évènement en fonction des contraintes réglementaires ou en fonction d'une période à laquelle la concurrence est moindre.

Pour d'autres, le calendrier des championnats, les coefficients de marée, sont des éléments sur lesquels ils s'appuient pour choisir une date de l'évènement. L'inscription à un calendrier national restreint fortement les possibilités de modification des dates. Les organisateurs ne sont pas seuls à décider de la période de l'évènement sportif dans le cas d'un contexte fédéré (Entretiens n°2 et 6). Quant aux coefficients de marée, certains organisateurs évitent les grandes marées, la plage horaire entre marée basse et marée haute étant trop courte. Ces contraintes naturelles non seulement restreignent fortement mais obligent les organisateurs à « être très prudents » (Entretien n°1), à toujours prévoir « une marge de sécurité » (Entretien n°1), voire des « zones sécurisées en plus » (Entretien n°4) et à faire preuve d'adaptation pour assurer jusqu'à la fin le déroulé de la manifestation en toute sécurité.

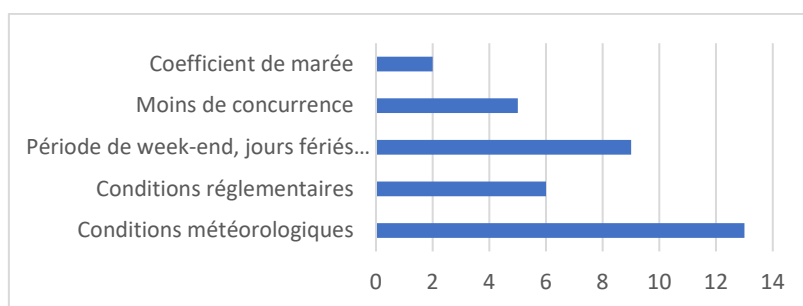


Figure 24 : Les raisons justifiant que cette manifestation se développe pendant ces périodes (N=24)

Ainsi pour les raisons indiquées ci-dessus, les 24 répondants au questionnaire, soit près des $\frac{3}{4}$ des interviewés, ne souhaitent pas changer la période, ni le lieu pour organiser leur manifestation sportive. Cependant, ils sont plus de la moitié à accepter d'adapter le périmètre pour réduire les impacts sur l'environnement, et plus d' $\frac{1}{3}$ à accepter d'adapter les horaires (Fig. 25).

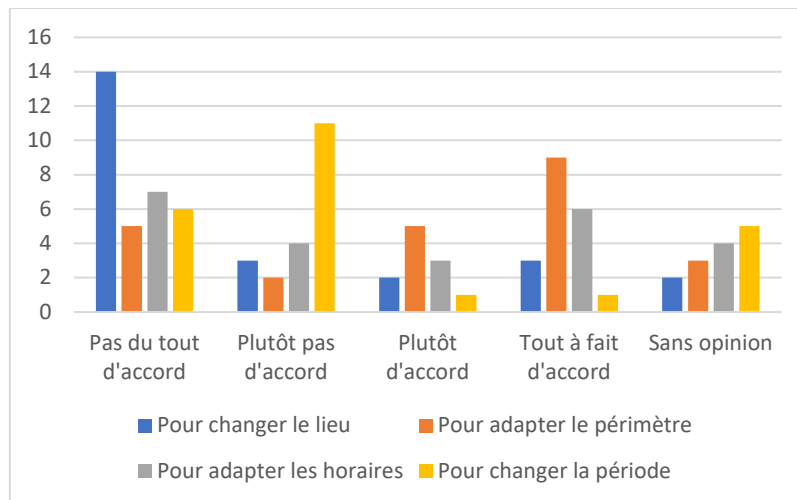


Figure 25 : Niveaux d'acceptation pour moduler certains paramètres de l'évènement en faveur de la protection de l'environnement (N=24)

Cette posture se retrouve dans les discours des organisateurs rencontrés lors de l'enquête, ils acceptent de modifier le parcours pour concilier praticabilité et respect des enjeux environnementaux. Un certain nombre de discours montre chez les organisateurs une certaine capacité d'intégrer des changements dans l'organisation pour des raisons environnementales et ce, même au dernier moment. Généralement ils préfèrent garder le lieu et la période pour des raisons de praticité de l'activité sportive et de calendrier lié très souvent à la fédération, mais acceptent de modifier une partie du parcours en fonction des enjeux environnementaux. Les échanges itératifs entre les organisateurs et les services de l'Etat, lors des étapes de la demande d'AOT, permettent une intégration des contraintes environnementales :

« C'est la nidification des gravelots. Ça l'air vraiment d'être un point important au niveau du secteur donc on cale les dates en fonction », (Entretien n°5, 2021);

« On est à l'écoute et preneur de toutes les idées qui permettront de minimiser l'impact environnemental nocif », (Organisateur n°3, 2021).

Le fait que les organisateurs pratiquent des activités qui sont étroitement en relation avec l'environnement pourrait expliquer en partie leur prédisposition à être à l'écoute des préconisations à préserver les milieux. Dans ce contexte, tous ont conscience que la préservation des milieux devient essentielle pour garantir leurs activités :

« Nous on est prêt à faire les concessions possibles qui nous permettent de continuer à évoluer, pour garder notre espace de pratique », (Organisateur n°3, 2021).

2. Connaissance de la nature et moyens utilisés pour la protection de l'environnement

a) Connaissance de la nature et perception des impacts

- *Connaissance de la nature*

Plus des 2/3 des répondants au questionnaire connaissent des espèces protégées présentes sur l'espace dans lequel leur(s) manifestation(s) se développe(nt). Le phoque gris est connu par la moitié des répondants (8/16), les Veaux de mer et les Gravelots sont cités par trois personnes (Fig. 27). Le niveau de connaissance des répondants sur les espèces protégées est très variable ; un répondant a été capable de donner le nom latin de plusieurs espèces et d'autres ont utilisé des noms très génériques comme "faune" et "flore" ou "poisson". Ceux qui font de la pêche de mer ont nommé les espèces pêchées et les ont considérées comme protégées car une taille de prise minimale est à respecter pour les pêcher.

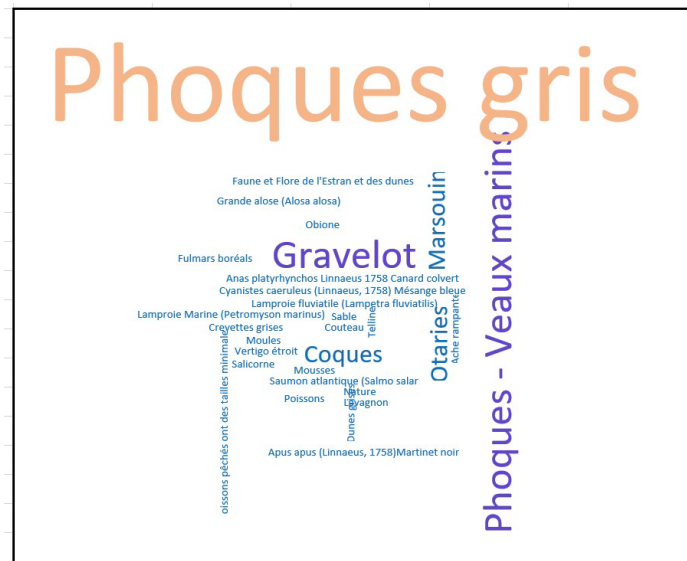


Figure 26 : Occurrence des mots concernant les espèces connues

Lors des entretiens, l'ensemble des interviewés savent distinguer "milieu", "habitat" et "espèce" même si ces termes, pour certains d'entre eux, sont peu communs :

« L'habitat c'est tout les, tout, j'allais dire tout les, toute la partie, euh, être-vivant qui peut être concerné par, enfin qui touche à l'espace dont on parle donc c'est l'habitat marin, faunique, les oiseaux, les insectes, tout ce que vous voulez. Après, les espèces, ben, c'est les différentes, oui j'en sais rien moi des diff... (rires). Je ne connais pas exactement ces termes-là, mais les différentes, euh, la diversité qui peut exister dans, dans tous les, ben, justement tous ces habitats. Et puis, les milieux ça va être plutôt, alors après là je, les milieux, ça va être là, peut-être là, j'en sais rien. C'est les termes peut-être plus géographe là je m'aventure sur des terrains que je ne connais pas, mais s'il va y avoir des différences entre l'espace d'une aire, les zones humides, la partie plus proprement maritime, le sable. Enfin je ne sais pas c'est, je vois ça comme ça quoi. Voilà. » (Entretien n°10, 2021).

Étant avant tout des sportifs pour la plupart des interviewés, ils n'ont pas la connaissance des experts sur les milieux, mais ils ont appris au fil des années en organisant ces manifestations à quoi ils doivent faire attention. Même si la manière d'expliquer est celle généralement du néophyte, ils ont acquis quelques notions sur le ou les milieu(x), habitat(s) et espèce(s) de leur(s) lieu(x) de pratique. Ainsi, certains connaissent mieux les lasses et relais de mer, d'autres le Gravelot, mais la plupart d'entre eux savent repérer les phoques et leurs milieux.

« A part les phoques où on sait vraiment où ils sont, les autres on va dire que c'est en règle générale un petit peu partout », (Organisateur n°4, 2021).

- *Perception des impacts de la manifestation sportive sur les milieux*

Les interviewés lors des entretiens et les répondants au questionnaire s'accordent pour dire qu'ils n'engendrent pas ou peu de pression et ce quel que soit le type de pression (Figure 28). Les niveaux de pression donnés par les répondants au questionnaire sont dépendants du type de pressions proposées⁹. Ainsi, le rejet des déchets, les pollutions chimiques et les prélèvements ainsi que l'altération des milieux sont quasiment inexistantes au cours des événements sportifs organisés selon les répondants aux enquêtes de cette étude. Depuis de nombreuses années, un effort a été particulièrement fait pour réduire au maximum les rejets de déchets dans les milieux lors des événements.

Les fédérations ont leur propre communication et outils de sensibilisation par rapport aux enjeux environnementaux. Ainsi, les organisateurs les mobilisent lors des inscriptions des participants et au moment de l'évènement. Généralement, les recommandations sont de ne pas s'écarter du parcours, de ne pas jeter les déchets hormis dans un bac mis pour cet effet, sinon le participant est disqualifié ... Cela reste très généraliste mais demeure essentiel aussi bien pour les participants que pour les spectateurs.

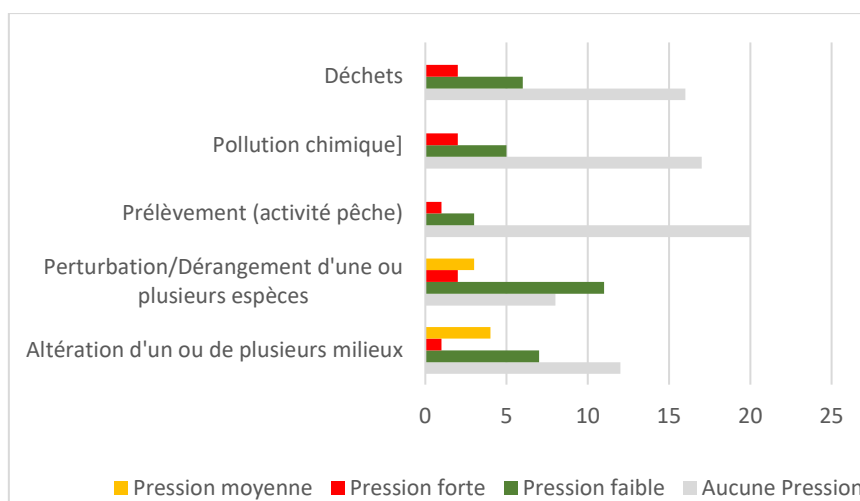


Figure 27 : Les niveaux de pression et contraintes sur les milieux que peut générer la manifestation (N=24)

Pour certains événements liés au triathlon, la fédération sanctionne tous participants vus à rejeter un déchet sur le parcours :

« Parce que déjà le swim & run fait partie, c'est une délégation de la Fédération Française de triathlon et le jet de déchet est répréhensible, donc forcément il y a cette culture-là. Le Bike & Run, c'est pareil. Les courses à pied il n'y a pas de problèmes, enfin il n'y a pas de rejet de déchets » ;

⁹ Test du Khi2, p.value=0,019, $\alpha=0,05$ et V de Cramer, 0,253

« Après c'est vrai que nos disciplines, on a la chance, du fait que l'on ait la répression et que ce soit beaucoup en nature, qu'il n'y ait pas beaucoup de rejet de déchets. Pour info, quand on fait le débalisage, on retrouve très très peu de rejet » ;
« Franchement sur 700 personnes, je crois que l'on a dû, une fois on avait retrouvé deux ou trois rejets sur tout le parcours », (Entretien n°4, 2021).

Lors de l'évènement de l'Enduropale en 2022, les zones de stationnement du Touquet et certaines rues à proximité de ces parkings sont parsemés de déchets (poubelles, papiers gras, bouteilles, canettes). Néanmoins, aucun déchet dans les milieux dunaires et ni sur la plage ont été vus sur les deux premiers jours. Des poubelles en nombre conséquents ont été installées sur l'estran dans la zone réservée au public et ont été vidées tous les jours. L'interviewé, membre de l'organisation de cet évènement se donne l'objectif de réduire la question de déchets lié à cet évènement à l'échelle de l'aire urbaine et en fait une priorité avec celle de réduire l'accès en voiture pendant ces trois jours en développant les transports en commun.

Quant à la pollution chimique, certes les courses motorisées ne sont pas neutres sur l'estran, mais des mesures prises limitent les conséquences imposées par la fédération, telles que les zones techniques installées sur la digue bétonnée afin qu'il n'y ait aucune intervention mécanique sur le sable, les contrôles techniques obligatoires avant d'aller sur le parcours et l'interdiction d'utilisation de tear-off (lunettes jetables des coureurs) depuis 2010. En effet, pour des raisons certes de sécurité mais aussi de respect de l'environnement, tous les véhicules doivent avoir fait l'objet de contrôles techniques avant de faire la course afin qu'il n'y ait pas de fuite de moteur sur le parcours. D'autres organisateurs, notamment pour les compétitions de char à voile, visent à réduire au maximum les déplacements en engins motorisés pour installer les balisages ou les enlever en utilisant le char à voile au maximum quand cela est possible :

« [...] ne pas multiplier les engins motorisés avec tout ce qui est pollution de gaz, etc., sur les organisations de manifestation elle-même quoi. Donc ça, la pression, c'est vraiment quelque chose sur lequel il faut vraiment se concentrer et respecter », (Entretien n°3, 2021).

Bien que certains événements soient attractifs et participent à l'augmentation de la fréquentation à la journée ou sur un week-end tels que les Rencontres Internationales des Cerfs-volants, l'Enduropale et le Beach Cross Berck, pour la majorité des événements, le public demeure peu nombreux, voire inexistant pour des sports tels que le char à voile, le décollage d'avion, les démonstrations de jet ski, les concours de pêche, certains trails. De plus, dans certains cas, les locaux, excursionnistes ou touristes fréquentant habituellement le site préfèrent éviter le jour de l'évènement, notamment quand la plage n'est pas accessible :

« Même au mois d'avril, on n'a jamais grand monde parce que c'est un sport qui reste atypique. S'il y a un peu de soleil, on va voir un peu plus de gens sur la côte d'Opale, mais ce n'est pas un public qui vient spécialement pour le char à voile », (Entretien n°6, 2021).

Ainsi, de manière générale, les organisateurs de manifestations sportives du DPM qui ont répondu au questionnaire ne voient pas de pressions engendrées par leur évènement sur les milieux et espèces, excepté sur la plage/estran (Figure 29). Il en est de même pour les organisateurs rencontrés pour cette étude. En effet, la majorité d'entre eux mettent des moyens techniques type balisage, ou font attention à la période (nidification) et / ou réduisent le périmètre, éloignent le parcours de la zone à préserver pour réduire leurs impacts sur l'environnement.

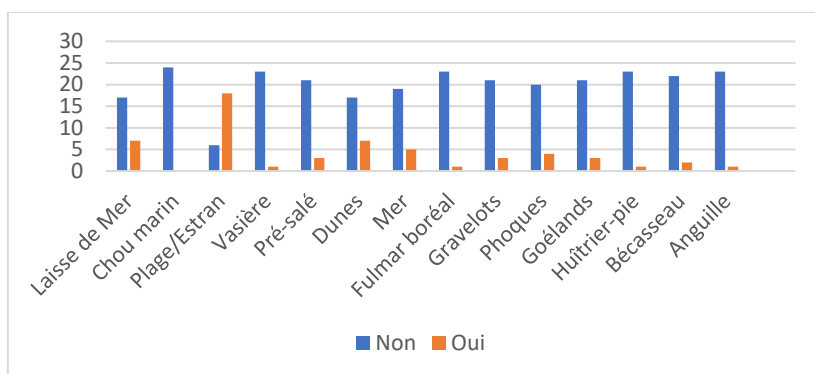


Figure 28 : Quels sont les milieux et espèces concernés par ces pressions? (N=24)

Certes, certaines pratiques sportives sont considérées comme moins impactantes que d'autres, tel que le char à voile qui circule sur l'estran et dont les traces sont recouvertes à la marée montante :

« Dans notre activité, on ne va pas aller rouler dans les zones où il y a des regroupements d'animaux tels qu'ils soient, pour éviter de les déranger ça c'est sûr », (Entretien n°6, 2021).

Ou malgré le bruit engendré par la pratique (course à moto), certains considèrent que leur impact est faible puisque les espèces reviennent après la course :

« Effectivement, il s'en échappe quand la course a lieu, par contre il réinvestisse le lieu à gogo dès que l'épreuve est finie donc ce sont des volatiles qui...Je ne pense pas que l'on puisse les gêner réellement », (Entretien n°2, 2021).

Les phoques sont souvent pris en exemple pour montrer que les effets sur la faune sont limités. En effet, souvent ils sont curieux et viennent approcher les pratiquants ou participants que ce soient des kayakistes ou des randonneurs équestres. A chaque fois, on nous décrit la curiosité de ces mammifères qui viennent très souvent se rapprocher et génèrent ainsi une réaction adaptée des pratiquants : arrêter et laisser faire, ne pas les effrayer dans le cadre de la pratique.

« On est souvent en activité en même temps que les collègues du kayak : eux font des regroupements et s'arrêtent de pagayer parce qu'autour d'eux ils ont parfois des visites », (Entretien n°6, 2021).

Lors de l'épreuve de course à pied sur la plage suivie d'une course en kayak du Raid Amazones, en tant qu'observateurs, nous avons été témoins de la réaction d'une colonie de phoques. Celle-ci s'était installée à marée basse sur le bas estran avant le démarrage de la course. Dès l'arrivée des kayakistes qui passaient devant eux dans l'eau, certains se sont mis à nager pour rejoindre les participantes de la course créant surprise et émerveillement de leur part. Les kayakistes ont continué leur course. Néanmoins, certains membres de la colonie se sont sentis menacés dès lors que des badauds du dimanche, qui n'étaient pas des spectateurs de la course, se sont approchés à moins de 50 m de la colonie. Toutefois, un organisateur est arrivé en bateau et ce à deux reprises pour demander à ces promeneurs de s'écarter. En effet, les phoques étaient acculés entre les kayakistes qui étaient encore dans l'eau pour finir leur parcours et ces quelques badauds trop curieux. Force de constater que les organisateurs ont fait respecter la réglementation quant à la distance nécessaire entre les hommes et les mammifères afin de réduire l'impact de l'évènement.

Néanmoins certains organisateurs soucieux de réduire au maximum les effets de la manifestation sportive dans les milieux, sont bien conscients que la pratique engendre parfois quelques impacts. Une organisatrice de randonnée équestre affirme avoir constaté des piétinements sur le pied d'une dune bordière. Un autre organisateur de course de char à voile expose la difficulté d'éviter toutes les lais et relais de mer :

« Après, nous le seul souci qu'on pourrait avoir : c'est avec la laisse de mer. Parce que dans les AOT, on nous parle de préserver la laisse de mer, mais avec les chars à voile on est obligé de passer dedans », (Entretien n°6, 2021).

Toutefois, certains organisateurs émettent un doute quant à une pression supérieure liées aux passages des participants et des spectateurs sur les milieux par rapport à celle qui est générée quotidiennement durant la période estivale ou l'année. En effet, des sites comme l'Hourdel est très fréquenté par un public qui vient voir des colonies de phoques et peut générer des dérangements plus importants que lors d'un évènement sportif bien encadré et canalisé. Cette réflexion est partagée par plusieurs organisateurs d'évènements aux pratiques sportives différentes :

« Après une pression sportive, on est quand même sur le sable hein, c'est quand même... En plus une course de motos donc c'est quand même un événement qui représente beaucoup de monde et donc beaucoup de trucs. Maintenant est ce que ça a un impact sur 365 jours, je n'en suis pas sûr pour le coup », (Entretien n°2, 2021).

« La pression, nous la manifestation sur une journée, elle aura beaucoup, beaucoup moins d'impacts que 80 000/100 000 personnes qui sillonnent la baie de Somme à longueur d'années quoi." (Entretien n°7, 2021).

b) Précautions et initiatives en faveur de la protection de l'environnement

Les organisateurs ayant un minimum de connaissances des milieux, habitats et espèces concernés par leur(s) lieu(x) de pratique comprennent pour la plupart d'entre eux les moyens obligatoires en faveur de la protection de l'environnement. Ces résultats corroborent avec ceux du questionnaire : la moitié des répondants considèrent que les moyens obligatoires en faveur de la protection de l'environnement ne sont pas une contrainte (Fig. 30).

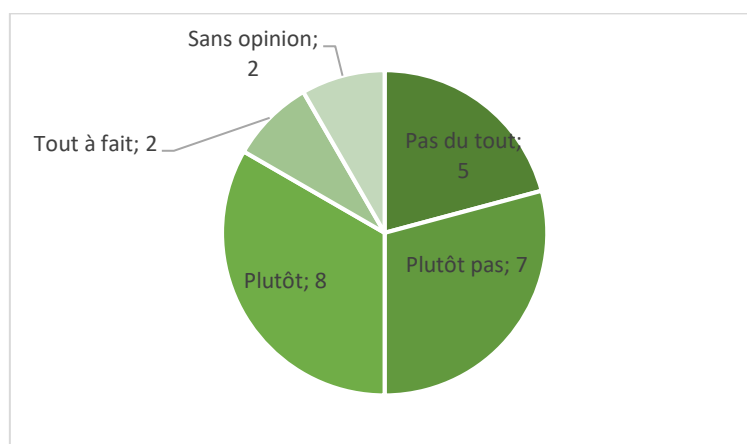


Figure 29 : Perception des organisateurs concernant les moyens obligatoires en faveur de la protection de l'environnement (N=24)

Lors des entretiens, les interviewés ont conscience d'être dans un cadre exceptionnel qui demande à être préservé d'une fréquentation anarchique et impactante pour les milieux. Au fur et à mesure des années, des moyens ont été mis en place pour réduire les impacts des événements sur les milieux et espèces, si bien que la plupart des organisateurs considèrent et constatent que leurs efforts payent. Néanmoins, ils sont bien conscients que tout ne peut pas être maîtrisé, notamment le comportement de quelques uns (pratiquants ou spectateurs), et ce malgré de nombreux gardes fous mis en place pour réduire les impacts de l'évènement sportif et de sa fréquentation associée :

« On ne pourra pas empêcher quelqu'un qui a envie d'aller piétiner des oyats », (Entretien n°4, 2021).

Les organisateurs ont conscience que les événements sportifs en milieu naturel peuvent avoir des effets négatifs sur les milieux et les espèces, si des moyens ne sont pas mis en œuvre pour réduire au maximum ces impacts. Parfois, leurs actions de préservations ou de communication / sensibilisation vont au-delà de ce que la réglementation leur impose. Ainsi, des initiatives dans le domaine de la gestion de la fréquentation et aussi de la sensibilisation permettent d'améliorer l'encadrement de ces manifestations au fil des années.

- *Canalisation de la fréquentation*

La majorité des organisateurs ayant répondu au questionnaire mettent des moyens techniques type balisage (Fig.24 et Fig. 25), temporels et géographiques (éloignement ou réduction du périmètre) pour réduire leurs impacts sur l'environnement surtout dans les zones sensibles. Parfois la canalisation vise à faire un parcours "durable"; c'est-à-dire faire passer les coureurs à un passage étroit à un moment de la course où ils se sont distanciés les uns des autres, pour veiller à ce qu'il ne l'élargisse pas par du piétinement en masse. Ainsi, une réflexion en amont des zones à risque (chute, ...) ou à fort enjeux environnementaux - piétinement d'espèces floristiques et faunistiques, ... - permet d'ajuster au mieux le parcours pour réduire les impacts du piétinement. Lors des trails, les participants ont interdiction de sortir du parcours prévu et certains organisateurs mettent du géotextile pour que les coureurs réduisent leurs empruntes sur les berges. Pour un trail, un ponton en bois avait été installé :

« C'est-à-dire que le géotextile, on le met le matin de la course et on retire le lendemain. Trois jours après, toutes les herbes sont relevées et il y a absolument aucune trace ni aucun arrachement de pied et on l'a constaté par des photos avant/après », (Entretien n°9, 2021).

Cette gestion de la fréquentation concerne également le public, notamment en lui réservant des secteurs d'observation dans des zones à moindre enjeux environnementaux et sécuritaires. Cela permet d'éviter qu'il y ait trop de piétinement dans les milieux pour accéder à des points de vue sur la course.



Figure 30: Rubalise sur l'estran au Beach Cross de Berck (TVES, 2021)



Figure 31: Balise sur le parcours de la manifestation équestre de Fort-Mahon en septembre 2021 (TVES, 2021)

Des bénévoles appelés « éco-signaleurs » sont présents pour veiller au respect du parcours. Ils sont présents dans plusieurs événements : les courses motorisées, les courses d'endurance équestre, char à voile... De sorte que depuis quelques années, les spectateurs n'ont plus accès aux milieux dunaires lors des fameuses courses motorisées organisées au Touquet et à Berck (Entretiens n°2 et n°6). Des éco-signaleurs veillent aux accès principaux des milieux dunaires entre Le Touquet et Stella-Plage.

Cette gestion de la fréquentation se traduit également par une limitation dans le nombre de participants et spectateurs. Certains préfèrent se donner un nombre de participants à ne pas dépasser pour ne pas engendrer plus d'impacts ou bien choisissent d'organiser l'évènement hors des week-ends de forte fréquentation :

« On a toujours dit qu'on se limiterait au nombre de personnes à 700 participants, de manière à ne pas abimer plus que ça le littoral », (Entretien n°4, 2021).

- *Ramassage de déchets*

Comme dit précédemment, lors des événements, des poubelles sont installées et des personnes sont dédiées au ramassage de déchets. Toutefois, des initiatives sont faites en amont de l'évènement : le ramassage de déchets pour que le parcours soit propre avant l'évènement et ramassage après l'évènement. Ainsi, les événements sont l'occasion pour nettoyer des milieux qui ne le sont jamais et pourtant dans lesquels de nombreux déchets se retrouvent rapportés par la mer, notamment lors des tempêtes. De plus, les bons réflexes intégrés par l'équipe d'organisation permettent un nettoyage systématique dès que des déchets sont vus sur zone :

« Quand on est sur la plage concrètement et qu'il y a des déchets, on a toujours notre petit sac poubelle, avec nos gants et on ramasse les premières choses », (Entretien n°3, 2021).

De même, les participants intègrent ces bons réflexes et jouent parfois le rôle des « éco-signaleurs » auprès de personnes qui laissent leurs déchets sur place :

« J'ai même vu des pilotes dire en premier à des spectateurs : "vous ramassez ce que vous laissez". Un pilote qui va voir des déchets sur la plage il va les ramasser », (Entretien n°6, 2021).

Un membre de l'organisation de course motorisée souhaite prochainement mettre une charte du pilote éco-responsable pour l'Enduropale. Cette charte, certes symbolique, vise à responsabiliser aussi

bien le participant à ne pas laisser ces déchets aussi bien sur les stands que sur sa place de stationnement sur laquelle il reste plusieurs jours avec très souvent sa famille.

- *Autres initiatives*

D'autres initiatives existent comme l'utilisation limitée de plastiques en préférant des rubalises en bois pour canaliser les spectateurs ou canaliser le parcours, ou encore en réutilisant les mêmes feuilles de signalisation d'une année sur l'autre (Entretien n°4, 2021).

Certains organisateurs de courses de chars à voile visent à utiliser le moins possible des véhicules motorisés sur l'estran pour organiser et assurer la présence sur le parcours, et ce afin de réduire les émissions de gaz dans le milieu :

« Ne pas multiplier les engins motorisés avec tout ce qui est pollution de gaz, etc., sur les organisations de manifestation elle-même », (Entretien n°3, 2021).

« Tout ce qui est véhicule de dépannage, même les véhicules de secours s'il y a un accident corporel, on laisse tout sur l'esplanade. Donc on essaie de limiter un minimum la pression sur le milieu », (Entretien n°6, 2021).

Le véhicule électrique serait développé à terme pour certaines organisations de courses afin de réduire ce type de pollution liée au CO², (Entretien n°6, 2021).

La maîtrise de la consommation de l'eau pour nettoyer le matériel après la course ou l'entraînement est une des préoccupations pour certains organisateurs. Une minuterie est installée et l'eau se coupe au bout d'une minute, (Entretien n°3, 2021).

- *Sensibilisation et communication*

Les organisateurs mettent en place des outils de communication pour sensibiliser les participants et le public afin de « prévenir » l'impact sur l'environnement. Sur les sites internet des manifestations sportives, la plupart en profite pour communiquer sur le patrimoine naturel qui caractérise la côte d'Opale et aussi la nécessité d'être respectueux de ces milieux qui la constituent (Figure 31). Ainsi des mots clés apparaissent comme "éco-citoyenneté" et "éco-responsabilité" pour exprimer les devoirs des organisateurs et des participants envers les spectateurs, impliquant de fait le spectateur à devenir respectueux. Est mis en avant comme valeur le "respect de la nature", élément constitutif d'un bon participant, lui préconisant ainsi de participer activement à l'amélioration des milieux en ramassant tous déchets vus sur son passage. Ces types de message sont aussi envoyés aux participants en amont de la course. Certains spécifient qu'ils sont sur un site Natura 2000.

"Nous bénéficions d'un site naturel exceptionnel avec la baie de Canche, il nous paraît primordial de faire découvrir cette partie de notre patrimoine. C'est aussi une belle opportunité, au travers de la marche découverte, de faire visiter au plus grand nombre ces espaces connus par les locaux mais souvent ignorés par une grande partie de nos visiteurs. Tout ceci dans le plus grand respect de ce bel écrin naturel." (Course)

"avec des initiations aux activités sportives de pleine nature et une sensibilisation au milieu dunaire, dans un esprit d'éco-citoyenneté et d'éco-responsabilité" (Randonnée)

"Sportivité, effort, esprit d'aventure, respect de la nature, sont les valeurs qui animent ce magnifique trail!" (Triathlon)

"Le sport en pleine nature c'est aussi s'engager pour la protection de notre environnement, alors profitez de votre course pour prendre un sac avec vous et ramasser les déchets sur votre chemin !" (Trail)

Figure 32: Discours de sensibilisation en amont de l'événement sur les réseaux (communication)

Afin d'éviter que des participants viennent s'entraîner sur le parcours et de le fragiliser par un piétinement excessif, certains organisateurs prévoient d'envoyer le parcours sans en dévoiler les détails. Cette initiative évite que des participants puissent se rendre sur place avant la course :

"Prendre les compétiteurs sur le lieu de départ et puis pour les spectateurs, on ne dévoile pas le parcours. Euh... les parcours sont publiés sur les sites Internet, mais ce n'est pas très précis, ça évite... parce que comme on dit sur des zones protégées, des parcours, des zones privées parfois, ben on souhaite pas que les gens aillent faire le parcours avant ou après", (Entretien n°8, 2021).

La communication s'organise également pendant l'événement, grâce à la mise en place de panneaux, ou spécifiquement lors des discours de début ou de fin :

- « La remise des prix se fait face à la mer et là je leur dis :
- "vous avez vu pendant deux jours vous avez été là quoi! », (Entretien n°2, 2021).

La forme de la communication reste à l'appréciation et sensibilité des équipes en charge de l'organisation. L'efficacité est l'objectif visé comme on a pu le voir lors de l'Enduropale de 2022 avec les pancartes d'interdiction de passer dans tous les milieux dunaires sous peine d'une amende de 135

euros (Figure 32). Certes, selon nos observations, la fréquentation était telle le dimanche que des personnes se sont promenées dans les dunes, mais aucune n'a été vue le vendredi, ni le samedi :



Figure 33: Panneau d'Interdiction sur l'accès aux milieux naturels à l'Enduropale du Touquet 2022 (TVES, 2022)

Ces objectifs de réduction des impacts sur l'environnement ne sont pas seulement des actions ou précautions qui jouent un rôle durant l'événement, mais sont également des prises d'initiatives qui vont au-delà de l'évènement révélant ainsi l'éthique environnementale des structures encadrantes. En effet, une association organisatrice de courses d'endurance équestre est en relation avec la Réserve Naturelle située à proximité de son écurie et sur laquelle traversent certains parcours de courses. Une charte de la Réserve est en train d'être mise à jour et sera donnée aux cavaliers, ainsi qu'aux promeneurs à pied. L'organisatrice s'est engagée auprès de la Réserve à sensibiliser sur la possibilité pour ceux et celles qui le souhaitent de se former pour devenir ambassadeur ou ambassadrice de la Réserve, afin de faire respecter la réglementation associée à ce lieu (Entretien n°5, 2021).

D'autres associations organisent des temps à l'éducation à l'environnement, soit en même temps que l'évènement sportif qu'elles organisent, soit en dehors de l'évènement. Ces associations sont adossées à une école de sport (char à voile, nautisme, ...) pour pouvoir sensibiliser notamment les groupes scolaires :

« Ça fait partie de notre activité, de mener des actions, de mener de la sensibilisation avec les groupes scolaires sur le contenu de la laisse de mer ce qu'il se passe dedans », (Entretien n°3, 2021).

Lors des Rencontres Internationales des Cerfs-volants, un membre de l'organisation vise à profiter de la configuration des secteurs canalisés pour les spectateurs situés entre les zones de cerfs-volants pour capter l'attention du public et le sensibiliser aux enjeux de la lais et relais de mer à l'aide de panneaux pédagogiques sur les petites rubalises. L'objectif est double :

- faire prendre conscience que le piétinement intense de la lais et relais de mer génère des impacts
- découvrir le rôle de la lais et relais de mer

De plus, Eden 62 ou Nausicaa sont invités à tenir un stand pour expliquer de quoi est composé la plage, de manière assez succincte. Ces projets permettent de sensibiliser non seulement les pratiquants, mais aussi le grand public de manière assez simple, mais efficace selon l'organisateur (Entretien n°3, 2021).

Sur 24 répondants au questionnaire, seulement quatre organisateurs ont répondu à avoir suivi une formation ayant pour objectif de sensibiliser à l'environnement sur le DPM (4/24). Ces personnes exercent dans le cadre d'une association et sont organisateurs d'évènements sportifs sur le DPM. Un répondant a assisté à la formation EDUCMER et un autre pour la formation organisée par le

département " être organisateur de manifestation sportive de pleine nature). Les deux autres répondants ont soit suivi la formation proposée par NAUSICAA, ou soit celle organisée par Eden 62.

Néanmoins, certains organisateurs considèrent que ces formations sur la sensibilisation à l'environnement devraient être obligatoires pour ceux et celles qui organisent des événements sportifs en pleine nature pour mieux comprendre les enjeux :

"En fait tout organisateur, quel qu'il soit, qui rentre dans un sujet aussi sensible, il devrait avoir une formation minimum obligatoire", (Entretien n°2, 2021).

Au sein de l'échantillon des entretiens semi-directifs, seulement deux organisateurs ont suivi une formation : le premier a suivi la formation proposée par Eden 62 (Entretien n°3, 2021) et le deuxième a suivi la formation proposée par le PNM (Entretien n°4, 2021).

c) Réglementation : entre nécessité et contraintes selon les organisateurs

- *Acceptation des règles par conviction pour certains, par obligation pour d'autres*

Les discours des organisateurs interviewés sur l'environnement révèlent un sentiment d'obligation imposée par l'État. Ce ressenti influence la manière dont peuvent être perçues les structures gestionnaires des espaces naturels, ou de manière plus générale le fonctionnement d'utilisation d'un territoire en site protégé, qui peut faire l'objet de critique. Les organisateurs se plaignent que « ces règles deviennent de plus en plus strictes » (Entretien n° 5) et que « parfois elles sont contraignantes dans la mesure où on ne les comprend pas forcément » (Entretien n° 2). Les sports de nature sont de plus en plus régis par un cadre juridique complexe, en raison du nombre important de règles à respecter et du maillage institutionnel qui est non seulement à l'origine de règles mais aussi en charge de leur contrôle :

« Les contraintes qui sont importantes, enfin qui sont vraiment les plus contraignantes, si je peux m'exprimer comme ça, c'est d'avoir des nouvelles règles et de pas forcément avoir les référents qui vous expliquent vraiment pourquoi ça a été fait et surtout dans quel cadre », (Entretien n°3, 2021).

Néanmoins, les discours sont à nuancer. Les discours des organisateurs sur le rapport à la réglementation les amènent à commenter leur propre comportement en tant qu'organisateur, ainsi que le comportement qu'ont les pratiquants. Selon certains organisateurs, certains d'entre eux ne sont pas tous responsables, alors que d'autres sont vigilants aux effets que les manifestations génèrent sur les milieux et les espèces. A cette vigilance s'associe une capacité d'adaptation :

« On est prêt à faire les concessions possibles qui nous permettent de continuer à évoluer, ... » ;
« [...] d'adapter notre fonctionnement par rapport au milieu », (Entretien n°3, 2021).

Et l'importance d'avoir des contraintes réglementaires est bien soulignée :

« Heureusement qu'il y en a! Pas de contraintes, pas de cadre, pas de cadre : on fait n'importe quoi », (Entretien n°3, 2021).

En effet, lors des discours issus des entretiens, il apparaît une prise de conscience du besoin de protection qui est certes considérée comme une contrainte comprise car « il faut préserver » (Entretiens n° 2 et 4). Les organisateurs veulent pouvoir utiliser leur terrain de jeu « le maximum de temps, dans des bonnes conditions » d'où leur volonté « de faire le maximum » et d'essayer « de tout

anticiper » (Entretiens n°4 et 5). Préserver la richesse des lieux de pratique influencerait aussi un cercle vertueux de protection :

« Plus vous offrez un paysage superbe, plus les gens vont respecter en fait, c'est sûr »,
(Entretien n°4, 2021).

Si bien que souvent les règles sont perçues comme nécessaire pour garder « un bel environnement » comme « outil de travail » (Organisateur n°3). De sorte que la reconnaissance de l'utilité de ces règles de protection est associée à la reconnaissance des acteurs institutionnels qui œuvrent pour la protection :

« On est dans un pays où on a des institutions, des collectivités ou des organismes, des services, qui cadrent bien les choses, et même si parfois c'est contraignant pour les activités elles-mêmes, je pense que c'est quelque chose de très bien, de très positif, qui permet de cadrer les choses, de préserver ce milieu quoi », (Entretien n°3, 2021).

- *Les comportements des participants aux manifestations vus par les organisateurs : des perceptions différentes selon le type d'activité*

Lors des discours des organisateurs, il apparaît que les aptitudes des participants ne sont pas les mêmes selon le type d'activité.

Selon un organisateur « tous les acteurs et pratiquants dans le cadre fédéré, même dans le cadre général pas forcément fédéré, sont conscients de l'important du respect de toute la réglementation de l'environnement » (Entretien n°3).

Un organisateur de manifestations équestres fait l'éloge des participants : ils font attention aux impacts engendrés par leur activité. Quant aux pilotes de courses motorisées, les organisateurs de ces manifestations affirment qu'ils ont conscience de pratiquer sur un espace préservé et sont des privilégiés à pratiquer sur une plage. Pour les organisateurs des manifestations de char à voile, la majorité des pratiquants ont déjà dans l'esprit le respect de l'environnement : il y en a qui « ont leur carré à char, il reste dans leur carré, ils ne vont pas aller plus loin » (Entretien n°6), mais pour d'autres l'essentiel est le sport avant tout oubliant les règles à respecter en faveur de l'environnement :

« Ils viennent, c'est comme un gamin qui vient au foot, il vient pour taper dans un ballon, c'est son plaisir de taper dans un ballon » (Entretien n°6, 2021).

3. Difficultés de communication et sentiment d'injustice : quelles pistes d'amélioration ?

a) Un besoin de communication

Les organisateurs de manifestation sportive regrettent le manque de communication avec les services en charge de mettre en application la réglementation environnementale. Si bien que certaines mesures en faveur de la protection de l'environnement sont considérées comme des injonctions parfois en décalage avec la réalité terrain des organisateurs. Ils préféreraient en discuter pour présenter leurs contraintes déjà techniques et autres, et voir comment intégrer en ajustant au mieux les préconisations environnementales :

« C'est surtout des obligations mais il n'y a pas vraiment d'échanges », (Entretien n°1, 2021).

La perception générale qui ressort illustre la nécessité de plus de rencontres avec ces structures qui travaillent pour la préservation des milieux, et ce afin que ces structures connaissent les contraintes des organisateurs et que les organisateurs comprennent mieux les enjeux environnementaux des milieux concernés par leur(s) manifestation(s) :

« Avoir un partenariat plus stricte on va dire, plus proche, avec les personnes de ces instances, qu'ils puissent venir sur les lieux et que l'on puisse leur montrer », (Entretien n°4, 2021).

« C'est l'intérêt de rencontrer les spécialistes, les gestionnaires », (Entretien n°1, 2021).

Or actuellement, la méconnaissance des contraintes des uns et des autres s'explique par un manque d'échanges entre les parties, ce qui aboutit dans la plupart du temps à des décisions non concertées :

« Mais je ne pense pas que le monde sportif soit intégré aux décisions, il y a très peu de concertation », (Entretien n°1, 2021).

Comme dit supra, seules les grandes manifestations sportives ou bien celles sur lesquelles ont été constatées des mesures environnementales à rectifier peuvent bénéficier d'un échange en sous-préfecture. Ce besoin de communication pour ces organisateurs implique donc d'être intégrés autrement dans la démarche globale de protection de l'environnement, dans un aspect participatif, de consultation. Cette évolution permettrait de faciliter la démarche pour tous, une « économie de temps », avec pour finalité une « protection plus efficace » (Entretien n°4).

Ce sentiment d'absence de communication s'exprime par des expériences vécues, des attentes de retour dans les échanges avec les structures impliquées (Conservatoire du Littoral, DDTM) (Entretiens n°2, 4 et 5) :

« Je l'envoie [l'AOT] sauf que l'on ne me dit pas si je suis dans la tolérance ou pas », (Entretien n°2, 2021).

b) Sentiment d'injustice des organisateurs

Beaucoup d'organisateur expriment un sentiment d'injustice par rapport aux règles concernant les mesures contraignantes de réduction d'impacts liées à la fréquentation. Alors que selon eux, les impacts liés à la fréquentation de groupes d'excursionnistes ou de touristes en lors des périodes estivales sont tout aussi importants, voire plus importants, bien qu'elle soit non soumise à de contraintes réglementaires (Entretiens n°2, 4, 5 et 7) :

« Il faut des règles, on est d'accord. Mais voilà il faut que ce soit les mêmes pour tout le monde », (Entretien n°4, 2021).

« Donc bon c'est... On est un peu frustré parce que nous on nous dit de faire attention et puis bah à côté il y a les touristes qui viennent qui ne sont pas forcément sensibilisés », (Entretien n°5, 2021).

La notion de redevance à payer pour utiliser le DPM n'est pas toujours comprise. Cette obligation est ancienne, mais, jusqu'en 2010, dans le Pas-de-Calais, les services de l'État toléraient des associations l'absence de demande d'AOT. Depuis, qu'il n'y a plus de tolérance et qu'elle est gérée avec plus de rigueur dans ce département que dans d'autres, des incompréhensions sont nées dans le monde des organisateurs des petites manifestations sportives. Ce changement dans l'application de la loi sur le DPM, associé à une méconnaissance des textes et à la faiblesse des informations délivrées par les

DDTM, engendre des confusions malgré quelques réunions d'informations faites par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

« C'est aussi toute cette notion de devoir payer pour profiter de la plage, je veux dire le passant lambda il passe tous les jours sur la plage, il ne paye jamais », (Entretien n°5, 2021).

Certains organisateurs manifestent une certaine inquiétude pour tout ce qu'ils doivent mettre en place, que ce soit en moyens humain et financier (Entretien n°4). La contrainte financière peut ainsi s'avérer un frein dans l'organisation de la manifestation :

« On est grand maximum, on a 180 participants, le tarif, l'inscription on va être à moins de 20 euros un binôme, ça veut dire que ça fait 10 euros par personnes. Bah vous enlevez déjà la sécurité qu'il faut forcément faire, le chronométrage, l'inscription officielle, le calendrier, le ravitaillement...enfin voilà on paie encore la DDTM », (Entretien n°4, 2021);

c) Propositions d'amélioration de la part des organisateurs

- *Mieux mettre en évidence le rôle de conseil du PNM*

Des organisateurs de manifestation souhaiteraient que le PNM soit plus visible en tant que police environnementale, mais aussi comme accompagnateur et conseiller lors des modifications à apporter pour les parcours, afin de prendre en compte au mieux les enjeux environnementaux dans la mesure des contraintes liées à l'organisation de la manifestation (marée, météo, calendrier de la fédération, sécurité, ...). Cela permettrait de modifier pour certains organisateurs leur perception de la réglementation et de mieux la comprendre :

« J'essaie de les comprendre, quand elles sont justifiées. Quand elles ne sont pas justifiées je discute, je demande des explications : soit elles sont compréhensibles, soit des fois elles le sont pas et je m'écrase c'est tout », (Entretien n°1, 2021).

Les organisateurs pourraient ainsi mieux s'approprier du cadre juridique de protection pour faire eux-mêmes de la sensibilisation auprès du public.

- *Insister sur le rôle pédagogique des organisateurs*

Les organisateurs semblent en effet avoir conscience de leur rôle d'intermédiaire dans l'explication des enjeux liés à l'environnement. Ils affirment avoir, en fonction du secteur des activités, « un rôle de pédagogie » (Entretiens n°1, 3, 5, 6 et 9) :

« Il faut apprendre aux gens à vivre avec et expliquer pourquoi il ne faut pas aller marcher là, ou ne pas aller prélever là », (Entretien n°1, 2021).

Ce rôle est aussi vu comme une valeur ajoutée pour leur organisation puisque ça attire les participants et le public :

« La remise des prix se fait face à la mer et là je leur dis :
"- Vous avez vu pendant deux jours vous avez été là quoi!" », (Entretien n°2, 2021).

Enfin, il semble que ce rôle pédagogique est imbriqué au respect du cadre réglementaire en faveur de la protection de l'environnement :

« Quand vous avez quelque chose de cadrer avec des contraintes à respecter, ça permet de bien communiquer et d'expliquer au grand public ce que c'est que l'activité », (Entretien n°3, 2021).

- *Se mettre autour de la même table pour favoriser le dialogue*

Les organisateurs se plaignent qu'il n'y a pas vraiment d'échanges, alors qu'ils souhaiteraient échanger et discuter des contraintes des uns et des autres pour ajuster les mesures environnementales nécessaires. De l'analyse des discours émerge une conscience de l'intérêt de « parler et pas que se faire contrôler » (Entretien n°4) et des conséquences du manque de discussion :

« Si à un moment donné, on ne se retrouve pas autour d'une table et on ne se dit pas ce que l'on a se dire, et on fait un inventaire de ce qu'il a été dit, et on prend des décisions pour, si vous faites pas ça on ne s'en sortira jamais quoi », (Entretien n°2, 2021).

Enfin, vu que « c'est aussi une question de confiance » (Entretien n°5) l'avantage se traduirait aussi en termes d'amélioration de la perception des milieux et des ressources :

« On peut avoir des interventions avec acteurs environnementaux locaux qui viennent un peu expliquer de quoi est composé la plage, de manière assez succinctes (par exemple avec Eden 62 ou tout autre organisme, Nausicaa par exemple également, à Boulogne). Ce sont des projets qui permettent d'être sensibilisés non seulement les pratiquants, mais aussi le grand public de manière assez simple, succincte, mais efficace selon moi », (Entretien n°3, 2021).

- **Les acceptabilités aux changements :** les horaires et le périmètre de l'évènement sportif organisé sur le DPM peuvent être modifiés pour s'adapter aux enjeux environnementaux. Toutefois, selon les organisateurs, il semble très difficile de modifier les périodes des évènements : ils dépendent des conditions météorologiques, des coefficients de marée, du calendrier des fédérations et de la fréquentation nécessaire ou à éviter.
- **Perceptions des impacts vus par les organisateurs :** les interviewés lors des entretiens et les répondants au questionnaire s'accordent pour dire qu'ils n'engendrent pas ou peu de pression et ce quel que soit le type de pression (rejet des déchets, pollutions chimiques, prélèvements et altération des milieux). Certes ces résultats sont à nuancer et à contextualiser. Néanmoins, les fédérations ou associations ont leur propre règlement et outils de communication ou sensibilisation pour pénaliser les participants qui n'auraient pas un comportement adapté. Ainsi, de manière générale, les organisateurs de manifestations sportives du DPM qui ont répondu au questionnaire ne voient pas de pressions engendrées par leur évènement sur les milieux et espèces, excepté sur la plage/estran.
- **Initiatives prises pour préserver les milieux :** les organisateurs ayant un minimum de connaissances des milieux, habitats et espèces concernés par leur(s) lieu(x) de pratique comprennent pour la plupart d'entre eux la nécessité d'une réglementation qui garantisse la protection environnementale du site. Des initiatives dans le domaine de la gestion de la fréquentation et aussi de la sensibilisation permettent d'améliorer l'encadrement de ces manifestations au fil des années : des bénévoles appelés « éco-signaleurs » veillent au respect du parcours, ramassage des déchets avant le parcours ... Toutefois, l'évolution de la réglementation imposée par les services de l'Etat n'est souvent pas expliquée, alors qu'elle implique de nouvelles contraintes aux organisateurs. Ceci engendre des incompréhensions, notamment quand celles-ci sont en décalage avec la réalité terrain d'un évènement sportif en plein air.
- **Propositions d'amélioration de la part des organisateurs :**
 - *Mieux mettre en évidence le rôle de conseil du PNM:* plus visible en tant que police environnementale, mais aussi comme accompagnateur et conseiller lors des modifications à apporter pour les parcours.
 - *Insister sur le rôle pédagogique des organisateurs;*
 - *Plus de dialogue entre les services de l'Etat et les organisateurs :* les organisateurs souhaitent faire part de leurs contraintes techniques et autres, aux services de l'Etat pour ajuster de manière efficiente les préconisations à suivre. Il émerge une conscience de l'intérêt d'échanger plutôt que de se faire contrôler.

Conclusion

L'enquête réalisée auprès de 10 structures organisatrices d'évènement sportifs sur le DPM du PNM EPMO et de 24 répondants au questionnaire met en exergue les différentes contraintes que doivent prendre en compte les organisateurs pour créer leur évènement. Ils doivent anticiper les marées et s'adapter aux conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité des participants et des spectateurs. Plusieurs éléments sont nécessaires à la réussite d'un évènement sportif : la sécurité, la prise en compte du milieu en limitant les impacts et le partage de l'espace avec d'autres usages. Ces évènements se font sur la base de conseils des experts pour la protection des milieux parce qu'ils se pratiquent sur des espaces protégés, et sur le partenariat de collectivités territoriales et des fédérations.

Ces partenariats développent ainsi un ancrage territorial, certains lieux ou communes sont actuellement connus grâce à des évènements sportifs emblématiques (Enduropale du Touquet, Les Rencontres Internationales des cerfs-volants).

Les motivations des organisateurs à créer et organiser ces évènements malgré les contraintes sont essentiellement liées à la passion de la pratique sportive, parfois des lieux mais surtout au plaisir de transmettre une passion (du sport, du lieu) et de la partager ensemble : c'est-à-dire entre organisateurs et bénévoles, avec les participants et avec le public.

Si la plupart des participants à l'enquête affirment que les mesures liées à la protection de l'environnement ne sont pas une contrainte, la tendance s'inverse pour dire que la demande d'AOT et de déclaration d'incidences sont des dossiers trop contraignants. Plusieurs argumentaires ont été retenus : la nécessité d'exactitude sur certaines mesures prises, notamment le rapport photographique, ne sont pas comprises et sont fastidieuses pour eux, la répétition des dossiers à faire pour chaque évènement, la redevance d'AOT perçue comme peu claire. Des solutions pourraient être apportées :

- mettre les guides existant en annexe de l'AOT et de l'évaluation d'incidence;
- mettre en place un système de mémoire du dossier précédent, comme celui du système de la déclaration des impôts sur le revenu fiscal;
- la DDTM pourrait mettre en annexe du fichier AOT à titre indicatif une fourchette de prix associée aux critères qui constituent le prix global de la taxe.

Nombreux considèrent que leurs impacts sur les milieux ne seraient pas plus impactants que ceux générés par le tourisme lors des journées estivales de forte fréquentation. De plus, beaucoup d'entre eux regrettent ne pas avoir de communication suffisante avec les différents services de l'Etat afin de mieux cibler les besoins de chacune des parties : prise en compte des contraintes des organisateurs de la part des services de l'Etat pour ajuster au mieux les préconisations à suivre et compréhension des besoins des services de l'Etat par rapport aux mesures environnementales à prendre.

Pratiquement aucun des organisateurs qui ont participé à l'enquête ont assisté à une formation sur les mesures environnementales. Beaucoup ignoraient l'existence des formations telle que celle organisée par le Conseil Départementale du Pas-de-Calais ou celle d'EDUCMER organisée par le PNM EPMO. Ainsi, une communication adaptée et surtout ciblée semble nécessaire dans les années à venir. Celle-

ci pourrait être courte (quelques heures) et ciblée sur des types de milieux : les organisateurs n'ont pas le temps de consacrer une semaine à une formation.

Néanmoins, l'enquête montre un respect de la réglementation liée à la protection de l'environnement de la part des organisateurs. Beaucoup d'entre eux souhaitent préserver le cadre de leur pratique associé à "un terrain de jeu" ou à un "outil de travail". De plus, les mentalités ont évolué depuis les années 1970 – 2000 : si lors de cette période aucune mesure environnementale n'est prise, depuis plus d'une dizaine d'années elles sont intégrées aux règlements des manifestations, soit par l'intermédiaire des fédérations, soit par les mesures imposées par les services de l'Etat, notamment via l'évaluation d'incidence.

Bon nombre des organisateurs interviewés prennent des initiatives pour réduire les impacts : utiliser le moins possible de véhicules motorisés sur l'estran, mettre du géotextile sur certaines espèces, repenser le parcours pour réduire les impacts du public sur les milieux mais aussi des participants, ramassage de déchets avant l'évènement et après, ... Si ce ne sont pas des experts en habitats et espèces, ils ont conscience de la nécessité d'intégrer des mesures environnementales pour les évènements sportifs. Certains ont une vision plus globale de l'emprunte environnementale de l'évènement permettant ainsi d'agir sur la circulation automobile ou sur les déchets à l'échelle de la commune.

Pour une petite partie d'entre eux, les manifestations sportives en espace naturel est l'occasion pour sensibiliser le grand public aux milieux, habitats et espèces ; c'est pourquoi certains souhaiteraient un partenariat avec des experts tels que le PNM EPMO pour accompagner à la sensibilisation lors de ces évènements. Les missions du PNM sont peu connus par les organisateurs alors que beaucoup souhaiteraient plus de dialogue pour dépasser ainsi le rapport "d'injonction" actuel et aller vers plus de confiance, de dialogue. Ainsi, une des solutions pourraient-être d'échanger avec les organisateurs, sur site, sur les contraintes techniques et autres (moyens, humains, ...) et sur les moyens à trouver pour ajuster la mise en protection du lieu. Ces échanges pourraient se faire dans un premier temps par type d'activités et milieux concernés. De ces échanges seraient mis en forme des modèles d'organisation associés à une demande d'AOT type et d'évaluation d'incidence accessibles sur le site internet de la DDTM ou celui du PNM EPMO.

Bibliographie

Audouit C., Pasqualini V., de Wit R., Flanquart H., Deboudt P., Rufin-Soler C.. Comparing social representation of water quality in coastal lagoons with normative use of ecological indicators. *Marine Policy*, Elsevier, 2019, [10.1016/j.marpol.2017.08.023](https://doi.org/10.1016/j.marpol.2017.08.023). [hal-02390929](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02390929)

Audouit C., Rufin-Soler C., Le Fahler G., Flanquart H., Deboudt P.. Perception et gestion des espaces littoraux préservés : l'apport des études de fréquentation (Nord et Languedoc Roussillon, France) . *VertigO : La Revue Électronique en Sciences de l'Environnement*, VertigO, 2016, 16 (2). [hal-01577326](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01577326)

Concevo, Soberco environnement, AMP, *Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) – Sports de nature – Parc Naturel Marin "Estuaires Picards et Mer d'Opale"*, Phase 1 – Diagnostic territorial, 485 p.

Morel, V. (2016). Barbara Evrard, La côte, un terrain de jeu? De l'utilitaire au récréatif. 2014, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, Coll. «Espace et Territoires», 300 pages. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, (30).

Table des Tableaux

Tableau 1 : Membres interviewés des structures organisatrices des évènements sportifs	16
Tableau 2 : Critères sélectionnés pour le choix des classes	17
Tableau 3 : Les sous-thèmes complétés pour chaque événement observé	18
Tableau 4 : Liste des événements choisis pour l'observation in-situ	18
Tableau 5 : Sites où apparaissent la communication de l'évènement sportif	19
Tableau 6 : Les outils et méthodes développés	21
Tableau 7 : Impacts des manifestations sur le DPM (Source : Guide simplifié des incidences – DDTM Pas-de-Calais)	41
Tableau 8 : Application des mesures ERC sur les habitats et les espèces du littoral (Source : Guide simplifié sur les incidences des manifestation publiques sur le DPM.....	44

Table des Figures

Figure 1 : Activité de loisir et manifestations sportives en 2010 au sein du PNM EPMO	5
Figure 2 : Carte de situation du PNM EPMO	7
Figure 3 : Echantillonnage des structures organisatrices contactées pour remplir le questionnaire... ..	10
Figure 4 : Nombre de manifestations sportives organisés sur le DPM par organisateur (N=24).....	11
Figure 5 : Types de pratiques organisées en évènementiel (N=23)	11
Figure 6 : Nombre de manifestation organisées selon les milieux (N=24).....	12
Figure 7 : La fourchette moyenne qui illustre au mieux la fréquentation des participants (hors public) à la manifestation sur une journée (24)	13
Figure 8 : Le nombre de manifestations organisées par les 24 répondants et nombre moyen des inscriptions de participants	13
Figure 9 : Illustration des enjeux environnementaux présents sur le DPM à l'échelle du PNM EPMO (ESPECES).....	14
Figure 10 : Illustration des enjeux environnementaux présents sur le DPM à l'échelle du PNM EPMO (MILIEUX).....	15
Figure 11 : Type d'évènements sportifs associés aux organisateurs interviewés.....	16
Figure 12 : Type de visuels utilisés sur les réseaux sociaux et sites internet	20
Figure 13 : Affiche aux entrées interdites à la zone dunaire au Touquet au moment de l'Enduropale 2022.....	23
Figure 14 : Les secteurs réservés pour canaliser public et participants (Enduropale 2022).....	25
Figure 15 : Vue du circuit lors du Beach Cross Berck du 15 ou 17 octobre 2021 (Photo : Denis Guérin, 2021).....	25
Figure 16 : Zones participants au 35eme rencontres Internationales Cerfs-volants (document issu de https://www.cerf-volant-berck.com/)	25
Figure 17 : Etapes de la démarche de demande d'AOT du DPM	32
Figure 18 : Zones de protection au sein du PNM EPMO	32
Figure 19 Rôles et échanges des acteurs pour le dossier d'AOT et évaluation d'incidence	34
Figure 20 : Types de pression et mesures de réduction (Source : Guide simplifié sur les incidences des manifestation publiques sur le DPM).....	42
Figure 21 : Types de pression et mesures de réduction pour l'activité équestre (Source : Guide simplifié sur les incidences des manifestation publiques sur le DPM)	43
Figure 22 : Les difficultés à remplir le dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 (N=5)	45
Figure 23 : Les moyens envisagés pour aider à la rédaction du dossier d'évaluation des incidences (N=24).....	45
Figure 24 : Les raisons justifiant que cette manifestation se développe pendant ces périodes (N=24)	49
Figure 25 : Niveaux d'acceptation pour moduler certains paramètres de l'évènement en faveur de la protection de l'environnement (N=24)	50
Figure 27 : Occurrence des mots concernant les espèces connues.....	51
Figure 28 : Les niveaux de pression et contraintes sur les milieux que peut générer la manifestation (N=24).....	52
Figure 29 : Quels sont les milieux et espèces concernés par ces pressions? (N=24)	54
Figure 30 : Perception des organisateurs concernant les moyens obligatoires en faveur de la protection de l'environnement (N=24)	55
Figure 24: Rubalise sur l'estran au Beach Cross de Berck (TVES, 2021)	56
Figure 25: Balise sur le parcours de la manifestation équestre de Fort-Mahon en septembre 2021 (TVES, 2021).....	57

Figure 31: Discours de sensibilisation en amont de l'événement sur les réseaux (communication) ...	59
Figure 32: Panneau d'Interdiction sur l'accès aux milieux naturels à l'Enduropale du Touquet 2022 (TVES, 2022)	60

ANNEXES



Partie A: Caractérisation de l'usage

A1. Combien de manifestation sportive organisez-vous sur le Domaine Public Maritime (DPM) ?

Le Domaine Public Maritime est la zone actuellement et historiquement recouverte et découverte par la mer. Elle se situe entre la limite atteinte par la mer lors des gros coefficients de marée jusqu'à environ 19 kilomètres (12 milles).

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A2. Quelle(s) est/sont les activités qui se développent dans le cadre de la manifestation principale que vous organisez sur le Domaine Public Maritime (DPM) ?

Le questionnaire ne permet pas de répondre pour plusieurs manifestations. Vous devez choisir de parler d'une seule manifestation parmi celles que vous organisez si c'est le cas.

A3. En considérant l'échelle la plus large où se développe la manifestation, quel(s) est/sont les milieux concernés ?

Mer	<input type="checkbox"/>
Dunes	<input type="checkbox"/>
Estuaire	<input type="checkbox"/>
Plage/Estran (hors Estuaire)	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Autre

A4. Quelle est la fourchette moyenne qui illustre au mieux la fréquentation des participants (hors public) à la manifestation sur une journée ?

Moins de 100	<input type="checkbox"/>
100 à 300	<input type="checkbox"/>
300 à 500	<input type="checkbox"/>
500 à 1000	<input type="checkbox"/>
1000 à 5000	<input type="checkbox"/>
Plus de 5000	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Autre

A5. Quel est le maximum de participants présents sur le DPM pour cette manifestation à un instant T ?

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--



Partie B: Motivations

B1. Pour chaque période, combien de fois se produit la manifestation que vous organisez ? Novembre à Mars

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B2. Pour chaque période, combien de fois se produit la manifestation que vous organisez ? Avril à Juin

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B3. Pour chaque période, combien de fois se produit la manifestation que vous organisez ? Juillet à Août

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B4. Pour chaque période, combien de fois se produit la manifestation que vous organisez ? Septembre à Octobre

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B5. Quelles sont les raisons qui justifient que cette manifestation se développe pendant ces périodes ?

Conditions météorologiques
Contraintes réglementaires
Période de week-end, jours fériés ou vacances
Manque de concurrence
Aucune
Autre

Autre

B6. Quelle est la durée de présence du public durant cette manifestation ?

De 0h à 3h
De 3h à 12h
De 12h à 24h
De 24h à 48h
Plus de 48h
Aucune
Autre

Autre

B7. Selon vous, quelles sont les raisons qui justifient que cette manifestation se développe sur les milieux concernés (ex : mer, dunes, plage/estran, etc) ?

Esthétiques
Culturelles
Economiques
Pratiques



Autre

Autre

B8. En faveur de la protection de l'environnement, si l'on vous propose que la manifestation soit modulée, seriez-vous...

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Sans opinion
Pour adapter le périmètre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour changer le lieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour adapter les horaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour changer la période	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Partie C: Perception de l'environnement

C1. La manifestation se développe-t-elle sur une zone Natura 2000 ?

Oui

Non

Ne sait pas

Autre

Autre

C2. Connaissez-vous des espèces protégées présentes sur l'espace dans lequel cette manifestation se développe ?

Oui

Non

Ne sait pas

C3. Si oui, pourriez-vous me citer ces espèces ?



C4. Selon vous, quelles sont les valeurs ajoutées des milieux ou espèces pour cette manifestation, par ordre d'importance ?

Il faut ici attribuer un ordre d'importance à chaque apport (1 est l'ordre pour la valeur ajoutée la plus importante)

Veuillez choisir un seul ordre par valeur

	culturelles	techniques (ex : entretien large pour le clair à voile)	environnementales	esthétiques
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C5. Certains milieux et espèces font l'objet de mesures de protection. Quelle est votre opinion vis-à-vis de ces mesures ?

Tout à fait d'accord	<input type="checkbox"/>
Plutôt d'accord	<input type="checkbox"/>
Plutôt pas d'accord	<input type="checkbox"/>
Pas du tout d'accord	<input type="checkbox"/>
Sans opinion	<input type="checkbox"/>

Partie D: Prise en compte, Pressions et Contraintes

D1. Selon-vous, quels sont les niveaux de pression de cette manifestation sur ces milieux ou espèces ?

Ex : si cette manifestation n'occasionne aucun dérangement des espèces, choisir "aucune pression" pour la modalité perturbation/dérangement

	Pression forte	Pression moyenne	Pression faible	Aucune Pression
Altération d'un ou de plusieurs milieux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Perturbation/Dérangement d'une ou plusieurs espèces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prélèvement (activité pêche)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pollution chimique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

D2. Quels sont les milieux et espèces concernés par ces pressions ?

Liasse de Mer	<input type="checkbox"/>
Chou marin	<input type="checkbox"/>
Plage/Estran	<input type="checkbox"/>
Vasière	<input type="checkbox"/>
Pré-salé	<input type="checkbox"/>
Dunes	<input type="checkbox"/>
Mer	<input type="checkbox"/>
Fulmar boreal	<input type="checkbox"/>
Crabe/lot	<input type="checkbox"/>
Pinques	<input type="checkbox"/>
Goélands	<input type="checkbox"/>
Huitre r-pie	<input type="checkbox"/>
Bécasse au	<input type="checkbox"/>
Anguille	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Autre

D3. Pour cette manifestation, quels sont les moyens que vous mettez en place en faveur de la protection de l'environnement ?

Céographiques (ex : éloignement, réduction du périmètre)	<input type="checkbox"/>
Temporels (ex : limitation de l'occupation dans le temps)	<input type="checkbox"/>
Techniques (ex : balisage)	<input type="checkbox"/>



Autre

Autre

D4. Concernant les moyens obligatoires en faveur de la protection de l'environnement, les percevez-vous comme des contraintes ?

Tout à fait
Plutôt
Plutôt pas
Pas du tout
Sans opinion

Partie E: Gestion et formation

E1. Connaissez-vous le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et Mer d'Opale ?

Oui
Non

E2. Connaissez-vous les missions du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale ?

Tout à fait
Plutôt
Plutôt pas
Pas du tout
Non réponse

E3. Avez-vous déjà suivi une formation ayant pour objectif de sensibiliser à l'environnement du DPM ?

Oui
Non

E4. Si oui, la ou lesquelles ?

Formation organisée par le PNM EPMO (ex : EDUCMER)
Formation organisée par le département (ex : "Étre organisateur de manifestation sportive de pleine nature")

Autre

Autre

E5. Avez-vous des difficultés pour la rédaction du dossier d'évaluation des incidences NATURA 2000 ?

Oui
Non

E6. Vos difficultés à remplir le dossier d'évaluation d'incidences NATURA 2000 sont-elles :

De repérer si la manifestation se passe sur un site Natura 2000
De repérer si c'est sur un site "habitats" ou un site "oiseaux"
D'indiquer les espèces ou les habitats concernés par d'éventuelles incidences liées à la manifestation
D'identifier ces potentielles incidences
De savoir comment réduire les potentielles incidences de la manifestation

E7. Selon-vous quel(s) sont les moyen(s) qui aideraient pour la rédaction du dossier d'évaluation des incidences ?

Formation
Document



Autre

Autre

Partie F: Typologie de la structure

F1. Quel est le type de structure dans laquelle vous exercez votre fonction d'organisateur ?

Professionnel de la mer
Association
Collectivité locale
Entreprise
Particulier
Syndicat
Autre

Autre

F2. Cette structure est-elle...

Publique
Privée
Autre

Autre

Merci pour votre participation !

Grille d'entretien

Date : Lieu : Structure : Enquêté : Code couleur : Questions qui définissent la classe de l'individu / Questions spécifiques à une classe d'individu		
Thèmes	Questions	Relance
Usage	<p>Quelle(s) est/sont le(s) manifestation(s) que vous organisez sur le Domaine Public Maritime du périmètre du Parc Naturel Marin EPMO ? (Classe 3)</p> <p>Quelles activités se développent durant cette/ces manifestation(s) ?</p> <p>Ces activités nécessitent-elles une proximité immédiate avec l'eau ?</p> <p>Comment s'organise l'accessibilité pour la manifestation que vous organisez ?</p>	<p>Listez les manifestations que vous organisez, ainsi que les activités qui se développent durant celles-ci</p> <p>Ces activités sont-elles dépendantes des conditions de marée ?</p>
Motivations	<p>En faveur de la protection de l'environnement, dans quelles conditions accepteriez-vous de moduler les modalités (temporelles et spatiales) de la /des manifestation(s) que vous organisez ? (Classe 1)</p>	<p>Seriez-vous d'accord ?</p> <p>Quelle serait la période qui pourrait être modifiée ? (Classe 1)</p> <p>Quel(s) serai(en)t les milieux concernés par cette modification ? (Classe 1)</p>
Perception enjeux environnementaux	<p>Quelle différence faites-vous entre milieu, habitat et espèce ?</p> <p><u>Montrer un panel de photos des habitats protégés et espèces présents sur le périmètre du PNM EPMO (planche photo, liste de 6/7 habitats et espèces à définir avec le PNM EPMO)</u></p> <p>Que pouvez me dire sur l'état de conservation de ces habitats et espèces protégés ?</p> <p>D'après vous quelles sont les valeurs ajoutées (culturelles, techniques, esthétiques et écologiques) rendus par les milieux évoqués ?</p>	
Prise en compte, pressions et contraintes	<p>Quels sont les pressions engendrées par la manifestation / les manifestations sur la biodiversité et comment sont-elles prises en compte dans l'organisation ? (Classe 1 et 2)</p> <p>Comment sont considérés les enjeux environnementaux dans la communication développée en faveur de la manifestation / des manifestations ?</p>	<p>Quels sont les moyens que vous mettez en place pour réduire ces pressions ? (Classe 1)</p>

	<p>Pensez-vous que les mesures mises en place en faveur de la protection de la biodiversité sont des contraintes pour la manifestation / les manifestations ? (Classe 2)</p> <p>Pour quelles raisons ce sont des contraintes ? (Classe 2)</p> <p>Comment les participants à la manifestation/ aux manifestations perçoivent les moyens mis en place pour réduire les pressions sur les enjeux environnementaux ?</p>	<p>Pensez-vous que les participants perçoivent ces mesures comme des contraintes ? (Classe 1)</p>
Formation et Gestion	<p>Quelle formation à des fins de sensibilisation avez-vous déjà suivi ? (Classe 1)</p> <p>Quelles connaissances vous a apporté la formation EDUCMER ? (Classe 1)</p> <p>Quelles connaissances vous a apporté la formation du département intitulée : « Être organisateur de manifestation de pleine nature » ?(Classe 1)</p> <p>Pensez-vous que cette formation a changé votre perception des milieux du DPM ? (Classe 1)</p> <p>Souhaitez-vous participer à une formation à des fins de sensibilisation sur les enjeux environnementaux du DPM ? (EDUCMER, formation du département, etc.) Pourquoi ? (Classe 1)</p> <p>Que connaissez-vous du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et Mer d'Opale ?</p> <p>Selon-vous, quelle est la plus-value pour votre structure d'être intégrée au périmètre du PNM EPMO ?</p>	<p>Avez-vous retenu des éléments qui concernent les enjeux environnementaux du territoire ? (Classe 1)</p> <p>Y-aurait-il des éléments à ajouter dans cette formation d'après vous ? (Classe 1)</p>
Evaluation incidence NATURA 2000	<p>Que pouvez-vous me dire de l'évaluation des incidences NATURA 2000 ? (Classe 4)</p> <p>Selon-vous quels seraient les moyens pour aider à la rédaction de ce dossier ?</p> <p>Quels seraient les caractéristiques de ces moyens (format, contenu) ?</p>	<p>Avez-vous des difficultés pour rédiger le formulaire ? (Classe 4)</p>
Signalétique / Questions personnelles	<p>Comment la protection environnementale est-elle prise en compte au sein de votre structure ?</p> <p>Quel est votre place dans les décisions en faveur de la protection environnementale ? (Conseil de gestion du PNM EPMO, fédé, consultation publique, etc.).</p> <p>Dans le cadre de cette/ces manifestation, y-a-t-il des partenariats mis en place avec d'autres structures en faveur de l'environnement ?</p> <p>Pour votre collectivité territoriale, quels sont les coûts-bénéfices/avantages de la mise en place de ces usages ? (Classe 5)</p> <p>Pourriez-vous me parler de votre rôle en tant qu'organisateur de manifestation sportive sur le DPM ?</p> <p>Quelle formation avez-vous suivi pour en arriver là ?</p> <p>Pourriez-vous me parler du rapport que vous entretenez avec la nature professionnellement et personnellement ?</p> <p>Quel est votre ressenti personnel vis-à-vis de la protection</p>	<p>Quelle transmission de l'information (sensibilisation) auprès des participants ?</p> <p>Quelles actions avez-vous initiées ?</p> <p>Quel a été l'élément déclencheur ?</p> <p>Pour quelles raisons ?</p> <p>Depuis quand ?</p> <p>Pour quelles raisons avoir choisi ce métier ?</p>

	des enjeux environnementaux présents sur le DPM ?	
--	---	--

Grille d'observation

MARHA : GUIDE D'OBSERVATION DES EVENEMENTS SPORTIFS SUR LE DPM A L'ECHELLE DU P		
Informations événement		
Nom		
Date		
Lieu (commune)		
Interlocuteur		
Nombre de participants (hors public)		
Activités proposées sur le DPM		
Zonage géographique proposée (parcours, milieux concernés, etc.)		
Informations contexte observation		
Date présence		
Horaire présence		
Précision lieu		
Autre		
Informations prises de vues aériennes		
	Date	
Avant l'évènement		
Pendant		
Après		
Observations événement		
Activités observées		
Atmosphère (relations, ambiance, etc.)		
Discours entendu (intérêts en lien avec l'étude)		
Communication (ex : banderoles)		
Sensibilisation sur l'environnement		
Mention du PNM EPMO		
Gestion de la fréquentation (balisage, comptage, etc.)		
Accessibilité (ex : parking)		
Equipement (mise en place lors de la phase préparatoire)		
Autre		
Observations environnement		
	Positif / Fort	Né
Interactions avec les espèces		
Interactions avec les milieux		
Gestion des déchets (moyens mis en place, comportement des participants)		
Pollution et Niveau sonore (mesure toutes les 15 minutes pendant 1h après le départ)		
Fréquentation		
Autre		

Sites internet et réseaux sociaux des événements sportifs sur le DPM à l'échelle du PNM EPMO

Evenement	Structure	Site internet	Site Réseau Social/Presse
Beach Cross de Berck	Touquet Auto Moto		https://www.facebook.com/TouquetAutoMotoBeachCross/
Berck Bike and Run	Berck Opale Sud Triathlon		https://www.facebook.com/Berckbikeandrun/
Bike and Run Quend	Tri trail and run Quend	https://www.tritrailandrun80.fr/	https://www.facebook.com/TTRQuend/
Championnat d'Europe de Char à Voile	Au gré du vent	https://eurocamiers2020.com/	https://www.facebook.com/Au-gr%C3%A9-du-vent-984359934968690
Course de la passe pierre (Trail et Randonnée)	Office Sports Etaplois	https://etaples-sur-mer.fr/course-de-la-passe-pierre-en-baie-de-canche/	https://www.facebook.com/coursepassepierre/
Course pédestre la matelote	Association Courrir en Baie de Somme	https://www.runtrail.fr/event/11273/la-matelote	https://www.facebook.com/La-Matelote-St-Valerysomme-338460863174347/
Course pédestre nocturne (la Verrotière)	Berck-sur-Mer (Service des sports)	https://www.runtrail.fr/event/8508/verotiere-nocturne	https://www.radio6.fr/article-21761-300-participants-attendus-pour-la-9eme-verrotiere-nocturne-de-berck-.html
Course Vikings Day	Opale Events	https://www.vikingsday.fr/	https://www.facebook.com/thevikingsday/
Course Wimrun	Wimereux Running Sport	http://wim-run.com/	https://www.facebook.com/Wimereuxrunningclub/
Courses char à Voile Louis Blériot CUP	Blériot Club	https://bleriotclub.com/2021/06/louis-bleriot-cup-2021-13-et-14-novembre-2021/	https://www.facebook.com/bleriotclub.charavoile
Enduropale	Ville du Touquet, Office de tourisme du Touquet (Touquet and co)	https://www.enduropaledutouquet.fr/	https://www.facebook.com/enduropaletouquetpasdecalais/
Fête de la Flotille et des traditions maritimes	Le Portel	https://www.ville-leportel.fr/events/fete-de-la-flotille-et-du-patrimoine-portelois/	https://www.facebook.com/Mairie-de-Le-Portel-114249021952476/ https://www.facebook.com/events/695617767496380/
Fête du sport et de la glisse	Le Portel	http://www.ville-leportel.fr/?attachment_id=1653 https://www.boulonnaisautop.com/toute-l-offre/fete-du-sport-2601740	
Jet Evenement Le Trèport	AST SUN Jet Passion Le Trèport		https://www.facebook.com/letreportjetevenement/
Marathon d'attelage de Berck	Berck Attelage	https://www.destinationcotedopale.com/agenda/marathon-dattelages-annule/	
Open VTT Côte d'Opale	Berck-sur-Mer, Comité Régional de Cyclisme	http://www.openvttcotedopale.fr/	https://www.facebook.com/OpenVTTCoteOpale/
Randonnée « EcoAventure »	Saint-Etienne-au-Mont	http://ecoaventure.saintetienneaumont.com/?fbclid=IwAR2jsdM0kUpDE7jxzLtiQtceW-2HeR0QAKXW1micwDfD84nhj6HWLueKzVE	https://www.facebook.com/alohaorganisation/
Red run	Amicale des sapeurs pompiers de Berck-sur-Mer	https://redrun.jimdofree.com/	https://www.facebook.com/redrunberck/
Rencontre internationale des Cerfs-Volants	Berck-sur-Mer, Office de Tourisme de Berck, Berck Evenement Loisirs Cote d'Opale	https://www.cerf-volant-berck.com/	https://www.facebook.com/BELCO62/
Ronde du fort de l'Heurt	Amicale le Drapeau	http://courirauportel.canalblog.com/	
Swimrun Authieman	Berck Opale Sud Triathlon	https://authieman.com/	https://www.facebook.com/authieman/
Touquet Raid Amazon	Touquet Raid et le Touquet Paris-Plage	https://touquetraidamazon.com/	https://www.facebook.com/touquetraidamazon/
Trail Côte d'Opale	Tendao	https://www.trailcotedopale.com/	https://www.facebook.com/trailcotedopale/ https://www.trailcotedopale.com/

Trail des 3 forts	Association Trail des 3 forts	http://traildes3forts.fr/	https://www.facebook.com/Trail-des-3-Forts-T3F-427452030961130/
Trail des deux baies	Touquet Raid	https://traildes2baies.fr/	https://www.facebook.com/traild2b/
Transbaie de la Baie de Somme	sport et tourisme en Baie de Somme et côte Picarde	https://www.transbaie.com/	https://www.facebook.com/LaTransbaie/
Triath Nature	Berck-sur-Mer	https://www.calendrier.dusportif.fr/triathlon-sprint-nature-berck-mer-06820	https://www.facebook.com/TriathNature/
Triathlon des pins	Tri trail and run de Quend	https://www.calendrier.dusportif.fr/triathlon-cd-pins-quend-023808	https://www.facebook.com/events/quend-plage-les-pins-picardie-france/2%C3%A8me-triathlon-des-pins/826290997842027/



PRÉFET DE LA SOMME

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T.)
SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA SOMME

Première demande Renouvellement à l'identique Renouvellement avec modification

Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme
Service de l'environnement de la mer et du littoral - Bureau littoral – Pôle de gestion du littoral
4, avenue du général Leclerc – BP 60 038 – 80 230 Saint Valery-sur-Somme
Tél. : 03 22 60 39 00 – Fax : 03 22 26 91 99
Mél : ddtm-cml-pgl-gestion-du-littoral@somme.gouv.fr

IMPORTANT : Au préalable à toute implantation, la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM de la Somme devra être formulée au moyen de ce document. L'occupation ne pourra être effective qu'après réception de l'arrêté portant autorisation d'occuper le DPM.
Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum 3 mois avant le début de l'occupation.

1. Désignation du demandeur	
Personne Physique :	<input type="checkbox"/> Particulier
Nom et prénom :	<input type="checkbox"/> Professionnel de la mer
Adresse domicile :	<input type="checkbox"/> Association
Date et lieu de naissance :	<input type="checkbox"/> Collectivité locale
E-mail :	<input type="checkbox"/> Collectivité locale
N° Téléphone (ou portable) :	<input type="checkbox"/> Entreprise
Personne Morale (entreprise, association, collectivité,...) :	<input type="checkbox"/> Syndicat
Dénomination :	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Adresse :	
N° SIRET :	
Nom, prénom et qualité du demandeur :	
E-mail :	
N° Téléphone (ou portable) : N° Télécopie :	

2. Type d'usage du domaine public maritime	
<input type="checkbox"/> Manifestations sportives ou culturelles <input type="checkbox"/> Activités balnéaires (location de cabines de plage, stade de plage, vente ambulante, terrasse ...) <input type="checkbox"/> Aménagements balnéaires (postes de secours provisoires, tapis d'accès aux personnes à mobilité réduite, douches et WC provisoires...) <input type="checkbox"/> Feux d'artifice <input type="checkbox"/> Aménagements dans le cadre d'études scientifiques <input type="checkbox"/> Travaux de défense contre la mer et d'aménagement	Cadre réserve a l'administration Date de dépôt de la demande : __ / __ / ____ n° A O T : AOT __ / __ / ____

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (A.O.T)
DU DOMAINE PUBLIC MARITIME DU PAS-DE-CALAIS

Première demande Renouvellement à l'identique Renouvellement avec modification

D.D.T.M - Unité de Gestion du Domaine Public Maritime
96 Boulevard Gambetta - 62200 Boulogne sur mer
Tél : 03.21.10.35.63 ou 03.21.33.39.24 - Fax : 03.21.83.42.76
Mél : ddtm-dmi-saml-gdpml@pas-de-calais.gouv.fr

IMPORTANT : Au préalable à toute implantation, la demande d'autorisation d'occupation temporaire du DPM du Pas de Calais devra être formulée au moyen de ce document. L'occupation ne pourra être effective qu'après réception de l'arrêté portant autorisation d'occuper le DPM. Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum 4 mois avant le début de l'occupation.

1. Type d'usage du DPM

- Navigation maritime côtière (pontons et débarcadères facilitant l'accostage)
- Manifestations sportives ou culturelles
- Activités balnéaires (location de cabines de plage, stade de plage, vente ambulante, terrasse ...) **à but lucratif**
- Aménagements balnéaires (postes de secours provisoires, tapis d'accès aux personnes à mobilité réduite, douches et WC provisoires...) **à but non lucratif**
- Feux d'artifices
- Aménagements dans le cadre d'études scientifiques
- Occupation privative (Chalets, parcelles de dune, ...)
- Mise à l'eau d'engins nautiques (circulation, stationnement)
- Travaux de Défense Contre la Mer et d'aménagement
- Mouillage

Cadre réservé à l'administration

Date de dépôt de la demande :

__ / __ / ____

n° A O T :

AOT ____ / ____ / ____

Description sommaire de l'usage projeté :

(pour les travaux, précisez notamment s'il s'agit d'ouvrage neuf ou de maintien d'ouvrage)
(pour les manifestations sportives et culturelles, précisez le nombre de personnes attendu (en cumulant nombre de participants, organisateurs et spectateurs)
(pour la mise à l'eau d'engins nautiques, précisez le nombre de véhicule concerné et le nombre de véhicules se trouvant simultanément sur la plage)

2. Date et durée de l'occupation (la période d'occupation doit comprendre les périodes d'installation et de remise en état du DPM)

Date de début de l'occupation souhaitée __ / __ / ____

Date de fin d'occupation souhaitée : __ / __ / ____

La durée maximale de l'autorisation d'occuper le Domaine Public Maritime ne peut excéder 1 an (sauf justification technique)

3. Adresse exacte de l'implantation sur le domaine public maritime	
Commune(s) :	Plage ou lieu dit :

4. Désignation du demandeur		<input type="checkbox"/> Entreprise	<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Collectivité locale
		<input type="checkbox"/> Particulier		
Personne Physique :				
Nom et prénom :			
Adresse domicile :			
Date et lieu de naissance			
E-mail :			
N° téléphone (ou portable)			
Personne Morale (entreprise , association, collectivité ...) :				
Nom :			
Adresse :			
Numéro SIRET :			
Nom, prénom et qualité du demandeur			
E-mail :	N° Télécopie	
N° téléphone (ou portable)			

5. Nature et superficie des occupations	
Superficie totale de l'occupation demandée :m ²
dont superficie bâtie :m ²

6. Engagement du demandeur	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à ne pas porter atteinte à l'état naturel du Domaine Public Maritime	
Le :	Signature :

A Le : Signature du demandeur :

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT (format A4)	En compléments de ces documents
<ul style="list-style-type: none"> un plan de localisation des installations (extrait de carte IGN ou de cadastre ou autre) devant indiquer la zone précise d'occupation un plan côté de l'ensemble des installations ou un croquis précis de chacun des aménagements prévus avec leurs dimensions (longueur, largeur, hauteur) et faisant apparaître le positionnement exact par rapport à des éléments fixes (clôtures, immeubles, bornes ...) l'engagement du demandeur de ne pas porter atteinte au DPM (daté et signé) (56 du présent document) pour les travaux, et manifestations sportives : une notice explicative 	<p><u>Si le projet est situé pour partie ou en totalité dans les sites NATURA 2000 :</u></p> <p>évaluation des incidences au titre de NATURA 2000 en vertu du décret 2010-365 du 09 avril 2010</p> <p>Le lien ci-dessous permet de vous assurer si le projet est situé dans un site NATURA 2000 :</p> <p>http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Natura-2000</p>

Evaluation d'incidence

Incidences Natura 2000

Trame d'évaluation simplifiée d'un projet de manifestation sportive

Nom de la manifestation sportive :

Coordonnées de l'organisateur de la manifestation sportive :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

1- Description de la manifestation sportive

Joignez, si nécessaire :

- Des éléments supplémentaires sur papier libre en complément de ce formulaire

Une localisation cartographique la plus précise possible de la manifestation sportive (itinéraire, localisation des aires de stationnement, des aires pour le public, des zones d'interdiction, des accès prévus pour les spectateurs, des voies susceptibles d'être prises pour l'encadrement de l'événement, des zones de logistiques). Il est fortement conseillé d'utiliser une **carte IGN au 1/25 000° comportant un titre explicite, une légende, une échelle et une orientation**.

Dès lors que la manifestation a lieu entièrement ou en partie sur un site Natura, il convient de fournir une carte plus détaillée de l'emprise de la manifestation sportive sur cette zone. **Le cas échéant, une carte localisant la manifestation par rapport aux habitats naturels et habitats d'espèces du site Natura 2000 pourra également être jointe. La cartographie des habitats est disponible dans le document d'objectif.**

Manifestation sportive soumise à évaluation des incidences Natura 2000 au titre :

De la liste nationale

* D'une liste préfectorale Natura 2000

« Activité sportive » et « Format de la manifestation sportive »

Lorsqu'il y a une référence au plan (cf. Plan), cela signifie que vous devez localiser l'information sur la carte IGN.

- **Nature de l'épreuve sportive :**

Manifestation ne comportant pas la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, sur la voie publique

Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

Manifestation comportant la participation de véhicules à moteur et se déroulant, en tout ou partie, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, sur circuit terrain ou parcours

Préciser le type de véhicules engagés dans la manifestation :

* Manifestation nautique en mer ne concernant pas des engins motorisés

Préciser la discipline sportive concernée par la manifestation :

* Manifestation nautique en mer concernant des engins motorisés

Préciser le type d'engins motorisés engagés dans la manifestation :

* Manifestation aérienne :

Préciser le type d'avions (ou aéronefs) engagés dans la manifestation :

* Autre type de manifestation :

(décrire la nature de la manifestation)

- **Description de l'emprise de l'épreuve** (cf. Plan)

(Lieu de départ et d'arrivée, itinéraire, longueur ou périmètre du parcours)

- **Date, horaire et durée de la manifestation sportive :**

- **Budget prévisionnel :**

- **Délivrance de titre :** International

National

- **Travaux préparatoires éventuels et techniques de réalisation** (cf. Plan) (Calendrier, types d'outils et d'opération, surfaces et/ou volumes concernés)

Exemple de travaux : création de parking, balisage

- **Nombre approximatif de participants :**

- **Nombre prévisionnel de spectateurs :**

- **Dimensions des stationnements des véhicules (surface) et localisation** (cf. Plan) :

- **Dimensions des aires spectateurs (surface) et localisation** (cf. Plan) :

- **Accès et cheminements prévus des participants et spectateurs sur le lieu de l'événement** (cf. Plan) :

- **Description de la logistique en annexe de la manifestation sportive** (cf. Plan) :

(Zone de ravitaillement, sécurité, réparation, nettoyage, restauration, sonorisation, site de remise de prix...)

- **Nombre et types de véhicules à moteur nécessaires à l'organisation (sécurité, logistique...) et identification des voies qu'ils sont susceptibles d'emprunter** (cf. Plan)

- **Fréquence de la manifestation sportive** (x fois/an) :

Nouvelle manifestation sportive : Oui Non

Si non, nouveau parcours : Oui Non

« Environnement »

- **Situation de la manifestation sportive par rapport aux sites Natura 2000 :**

Hors site Natura 2000 (Distance minimale : m)

* Tout ou en partie en site Natura 2000

- **Autres espaces naturels protégés traversés par la manifestation sportive :**
- **Consignes environnementales données aux participants, aux spectateurs et aux encadrants (joindre les éventuels supports d'accompagnement)**
- **Définition de zones d'interdiction :** Oui Non

Pour quelles raisons ont été définies ces zones d'interdiction ?

Localisez les sur la carte

- **Franchissement de cours d'eau ou zone humide :** Oui Non

Si oui, de quelle manière sont franchis les cours d'eau ?

(Passage à gué, pont existant ...)

2- Identification du ou des sites Natura 2000 concernés

Nom du ou des sites Natura 2000	Numéro du ou des sites Natura 2000	Types de zones (site « oiseaux », site « Habitat Faune, Flore »)	Tout ou partie en site/ Hors site
--	---	---	--

Il est possible à ce stade de directement passer à l'étape conclusion et d'indiquer qu'il n'y a pas d'incidence envisageable y compris à distance ou via le réseau hydrographique car la manifestation est suffisamment éloignée de tout site Natura 2000.

Si plusieurs sites sont concernés par la manifestation, les parties 3, 4 et 5 doivent être dupliquées. L'impact de la manifestation et les mesures de suppression et réduction d'impacts doivent être examinés site par site.

3- Description du site ou des sites Natura 2000 concernés

Nom et n° du site :

Enjeux de conservation du site Natura 2000 :

- a. Précisez les enjeux et objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000.

b. b) Indiquez les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le(s) site(s)

(Informations disponibles sur le document d'objectifs (DOCOB), le formulaire standard de données (FSD))

4- Analyse des incidences de la manifestation

Analyser les incidences directes et/ou indirectes, temporaires et/ou permanentes de la manifestation sportive sur les espèces et habitats et sur l'intégrité du site Natura 2000 (Nom et n° du site).....

a) Incidences potentielles sur les habitats naturels et les habitats d'espèces identifiés dans la rubrique 3 :

Type d'habitat naturel	% d'habitat investi par la manifestation	Usage	Incidences potentielles	Remarques
<i>Exemple : Pelouse calcaire</i>	20%	Passage de participants (itinéraire)	Piétinement	

Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement :

b) Incidences potentielles sur les espèces animales et végétales (fonctions vitales : reproduction, repos, alimentation, ...) identifiés dans la rubrique 3 :

Catégorie d'espèce	Incidences potentielles	Population touchée	Remarques
<i>Exemple : Oiseaux</i>	Dérangement	Faucon pèlerin	Hors période de nidification

Si le cadre proposé ne vous convient pas, vous pouvez vous exprimer librement:

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence).

5- Mesures réductrices ou de prévention

Ces mesures visent à supprimer ou réduire les incidences potentielles identifiées préalablement.

Éléments identifiés comme ayant une incidence potentielle significative	Habitats ou espèces concernés	Mesures réductrices ou de prévention envisagées
<i>Exemple : Dérangement</i>	<i>Faucon pèlerin</i>	Définition de zones d'interdiction d'accès pour éviter le dérangement

Exemple : signalisation des zones d'interdiction d'accès, modification du parcours, canalisation du public,

6- Conclusion

Compte tenu des mesures de réduction envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence résiduelle significative au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés ?

* NON, pas d'incidence ou incidence négligeable : ce formulaire est à fournir au service instructeur en complément de votre déclaration ou demande d'autorisation

Arguments :

* OUI, effets potentiels significatifs : l'évaluation des incidences doit être poursuivie

À (lieu) : Signature :

Le (date) :

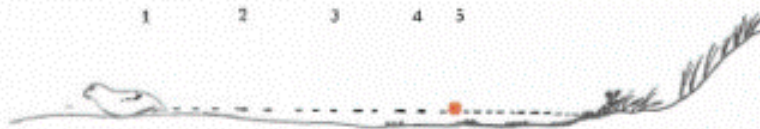
Annexe 1

Sont joints ci-après, les fiches d'évaluation d'impacts par habitats :

Fiche 1 : Replat sableux et vaseux pour reposoir à Phoques (1), les limicoles et les anatidés

Localisez les différents passages sur le profil ci-contre

(Chiffres de référence issus de l'Atlas des Milieux de vie de la Flore protégée et menacée du Nord-Pas-de-Calais)



DDTM 62

Replats sableux en estacaire



CMNF

Phoque gris



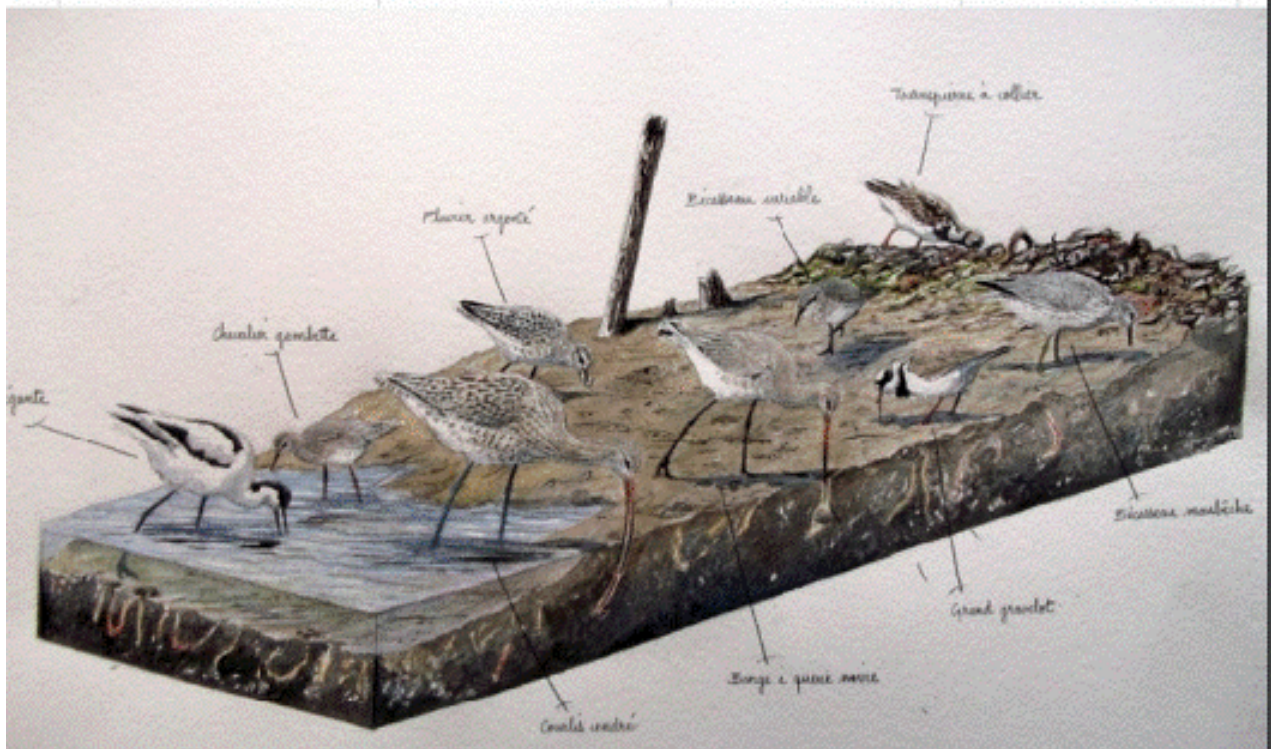
CMNF

Phoque veau marin



CMNF

Phoque veau marin



Habitat indicateur pour les Phoques : Replats sableux de l'estran, notamment au niveau des estuaires
 Estuaire de l'Audhè
 Estuaire de la Canche
 Phare de Walde sur les Hemmes de Marck
 Port de Boulogne du côté interne de la digue Carnot
 Cap Gris-Nez pour les Phoques gris (zones rocheuses)

Sensibilité de l'Habitat et sensibilité de la fonctionnalité de l'Habitat :

Mammifères marins en phase de reproduction ou mue ;
 en phase de repos hors reproduction et mue
 Perturbation et dérangement (nuisances sonores et lumineuses, vibrations)
 Zone de nourricerie poissons et oiseaux(micro-organismes planctoniques et benthiques)

Pressions potentielles sur Habitats et espèces : e
 Habitat d'espèce pour espace à haute fonctionnalité (corridor) en lien avec partie terrestre
 Perturbation des espèces de mammifères marins voire mortalité
 Perturbation
 Dérangement

Impacts potentiels relevés par le pétitionnaire :(préciser l'impact dans le tableau suivant)

Destruction/altération	Impact significatif		Perturbation/dérangement	Impact significatif	
	oui	non		oui	non

Dans le cas d'un impact potentiellement significatif, que faites vous pour maintenir en bon état de conservation les Habitats et les espèces ?


Mesures d'évitement	Préciser l'évitement	Mesures de réduction	Préciser les réductions
Evitement géographique	(éloignement du parcours...)	Réduction géographique	(réduction de l'emprise ou de longueur...)
Evitement temporel	(déplacer la manifestation en dehors d'une période sensible...)	Réduction temporelle	(limiter l'occupation dans le temps...)
Evitement technique	Ramassage manuel des déchets ...	Réduction technique	(balisage, départ en flux différé...)

Après application de ces mesures, l'impact est-il encore jugé significatif ? Oui Non

Fiche 1 : Les végétations des Laises de mer (point 5)

Localisez les différents passages sur le profil ci-contre



Végétation annuelle de laisse de mer	 Cakile maritima	Grand gravelot	Atriplex laciniata
--------------------------------------	--	----------------	--------------------

Espèces indicatrices des végétations annuelles des Laises de mer :

Roquette de mer : *Cakile maritima*

Arroche des sables : *Atriplex laciniata*

Arroche du littoral : *Atriplex littoralis*

Bette maritime : *Beta vulgaris, subsp. maritima*

Matricaire maritime : *Matricaria maritima*

Soude épineuse : *Salsola kali*

Soude : *Salsola soda*

Sensibilité de l'Habitat et sensibilité de la fonctionnalité de l'Habitat :

Zone de nidification oiseaux (Gravelots, Sternes, Goeland argenté...) et zone d'alimentation des poissons

Pressions potentielles sur Habitats et espèces :

Destruction d'habitats et d'espèces végétales

Ecrasement de nids ou couvées

Impacts potentiels relevés par le pétitionnaire :(préciser l'impact dans le tableau suivant)

Destruction/altération	Impact significatif		Perturbation/dérangement	Impact significatif	
	oui	non		oui	non

Dans le cas d'un impact potentiellement significatif, que faites vous pour maintenir en bon état de conservation les Habitats et les espèces ?

Mesures d'évitement	Préciser l'évitement	Mesures de réduction	Préciser les réductions
Evitement géographique	(éloignement du parcours...)	Réduction géographique	(réduction de l'emprise ou de longueur...)
Evitement temporel	(déplacer la manifestation en dehors d'une période sensible...)	Réduction temporelle	(limiter l'occupation dans le temps...)
Evitement technique	Ramassage manuel des déchets ...	Réduction technique	(balisage, départ en flux différé...)

Après application de ces mesures, l'impact est-il encore jugé significatif ? Oui Non